

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2004-2008



Le *Témis...*
pour changer d'air.



MRCT 7 octobre 2003 (fa)



Municipalité Régionale de Comté de Témiscamingue

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes
Suite 209
Ville-Marie (Québec) J9V 1X8
Courriel : mrc@mrctemiscamingue.qc.ca
Site Internet : www.temiscamingue.net

Téléphone : 819-629-2829
Télécopieur : 819-629-3472
Préfet : Philippe Barette
Directeur général : Denis Clermont (poste 22) Cellulaire : 629-7070
Chargée de projet en environnement : Katy Pellerin (poste 38)

Table des matières.....	I
Liste des figures.....	III
Liste des tableaux.....	IV
Liste des annexes.....	VI

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
1) Description du territoire de planification de la MRC de Témiscamingue	3
1.1) Description géographique de notre territoire	3
1.2) Démographie	7
1.2.1) Population permanente	7
1.2.2) Population saisonnière	9
1.2.3) Projections démographiques.....	10
1.3) Activités économiques	11
1.3.1) Projections économiques.....	13
2) Gestion actuelle des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de Témiscamingue et autres modes de gestion possibles.....	15
2.1) Organisation administrative sur le territoire de la MRCT et réglementation en vigueur.....	15
2.2) Ententes intermunicipales.....	16
2.3) Intervenants et installations de gestion des matières résiduelles.....	17
2.3.1) Optimisation des installations reliées à la gestion des matières résiduelles	19
2.4) Activités du secteur municipal et du secteur privé.....	20
2.4.1) Collecte des matières résiduelles domestiques.....	20
2.4.2) Collecte sélective des matières recyclables	22
2.4.2.1) Collecte municipale desservant les ICI	24
2.4.2.2) Poste de transbordement.....	24
2.4.3) Collecte des résidus organiques	25
2.4.4) Collecte des résidus domestiques dangereux.....	26
2.4.5) Collecte des encombrants et des métaux	28
2.4.6) Collecte des textiles	28
2.4.7) Collecte des matériaux secs	28
2.4.8) Collecte des boues.....	28
2.4.9) Collecte des pneus hors d'usage	32
2.5) Coûts de gestion des matières résiduelles assumés par le secteur municipal.....	34
2.6) Matières résiduelles exclues du Plan de gestion.....	34
2.7) Programmes de communication et de sensibilisation	39

TABLE DES MATIÈRES (suite)

3) Inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire de la MRCT	42
3.1) Matières résiduelles du secteur municipal	42
3.1.1) Matières résiduelles domestiques.....	42
3.1.2) Matières recyclables.....	45
3.1.3) Boues de fosses septiques.....	46
3.1.4) Matières consignées.....	47
3.2) Matières résiduelles du secteur des ICI (industries, commerces et institutions)	48
3.2.1) Secteur de l'éducation	48
3.2.2) Secteur de la santé.....	49
3.2.3) Secteur des institutions financières	50
3.2.4) Secteur des édifices à bureaux	51
3.2.5) Secteur des centres commerciaux.....	52
3.2.6) Secteur des magasins d'alimentation	53
3.2.7) Secteur de la restauration.....	54
3.2.8) Secteur des grandes industries	55
3.2.9) Secteur des petites et moyennes industries	55
3.2.10) Pneus hors d'usage.....	56
3.2.11) Bilan du secteur des ICI.....	57
3.3) Matières résiduelles du secteur CRD (construction, rénovation et démolition)	57
3.4) Bilan synthèse des matières générées pour l'ensemble du territoire	58
4) Orientations et objectifs du Plan de gestion régional.....	60
4.1) Définition, rôle et objet des orientations	60
4.1.1) Orientations de la MRC de Témiscamingue	61
4.1.1.1) Droit de limitation ou d'interdiction de déchets éliminés sur le territoire.....	62
4.2) Détermination des objectifs.....	63
4.2.1) Objectifs de récupération.....	63
4.3) Scénarios de gestion des matières résiduelles	67
4.3.1) Sensibilisation et information	67
4.3.2) Conserver les dépôts en tranchée (DET)	70
4.3.3) Composteur	74
4.3.4) Compostage domestique.....	77
4.3.5) Collecte de porte-à-porte	79
4.3.6) Collecte par apport volontaire	82
4.3.7) Dépôts permanents pour les résidus domestiques dangereux (RDD)	82
4.3.8) Ressourcerie et comptoirs familiaux.....	83
4.3.9) Traitement des boues de fosses septiques et des boues municipales	83
4.3.10) Dépôts pour les pneus hors d'usage	83
4.4) Synthèse des scénarios de gestion des matières résiduelles	84
4.5) Perspectives à long terme pour la gestion des matières résiduelles.....	86

TABLE DES MATIÈRES (suite)

5) Budget et échéancier	88
5.1) Budget actuel pour la gestion des matières résiduelles	88
5.2) Budget à venir pour la gestion des matières résiduelles	89
5.2.1) Sensibilisation et information	89
5.2.2) Dépôts en tranchée (DET).....	89
5.2.3) Composteur	90
5.2.4) Compostage domestique.....	90
5.2.5) Collecte de porte-à-porte	91
5.2.6) Collecte par apport volontaire.....	91
5.2.7) Résidus domestiques dangereux (RDD)	91
5.2.8) Ressourcerie	91
5.2.9) Plate-forme de compostage des boues	91
5.2.10) Pneus hors d'usage.....	91
5.3) Échéancier	92
5.3.1) Échéancier de mise en œuvre pour la gestion des matières résiduelles	92
 6) Programme de suivi et atteinte des objectifs	 94
6.1) Calculs de performance	95
6.1.1) Calcul du rendement de la collecte sélective	95
6.1.2) Taux annuel de récupération des matières recyclables.....	95
6.1.3) Quantité de matières recyclables récupérées.....	96
6.1.4) Taux de participation à la collecte sélective.....	96
6.1.5) Taux annuel de diversion.....	97
6.1.6) Taux d'élimination par rapport à l'année précédente	98
6.1.7) Taux annuel de valorisation des matières putrescibles	98
 Lexique	 100
 Bibliographie	 105
 Annexe A	 106
Annexe B	114
Annexe C	128
Annexe D	130
Annexe E	132
 Liste des figures	
Figure 1 : Localisation géographique de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue (MRCT).....	4
Figure 2 : Zones d'exploitation contrôlée (ZEC) de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue (MRCT).....	6
Figure 3 : Secteurs géographiques de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue (MRCT).....	8
Figure 4 : Site d'élimination des boues septiques et des dépôts en tranchée (DET) de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue (MRCT).....	21

TABLE DES MATIÈRES (suite)

Liste des tableaux

Tableau 1 : Municipalités du territoire de la MRC de Témiscamingue.....	5
Tableau 2 : Importance des territoires fauniques au Témiscamingue	5
Tableau 3 : Caractéristiques démographiques par municipalité (données de 2001)	7
Tableau 4 : Nombre de chalets et de camps de chasse par municipalité et selon la provenance des propriétaires, septembre 1997	9
Tableau 5 : Évolution de la population, 1981-2001	10
Tableau 6 : Emplois et entreprises du Témiscamingue, par secteur économique et secteur d'activité	11
Tableau 7 : Nombre d'entreprises agricoles par type de production.....	12
Tableau 8 : Prévisions de l'emploi par industrie en Abitibi-Témiscamingue (1998 à 2002)	13
Tableau 9 : Responsabilités des intervenants municipaux	15
Tableau 10: Réglementation en vigueur.....	15
Tableau 11: Ententes intermunicipales ou contrat octroyé	16
Tableau 12: Description et capacité de traitement des installations d'élimination des MRC environnantes	17
Tableau 13: Description et capacité de traitement des installations de récupération des MRC environnantes	17
Tableau 14: Organismes et entreprises de récupération et de réutilisation.....	18
Tableau 15: Contrats de collecte des matières résiduelles domestiques	20
Tableau 16: Contrats de collecte sélective des matières recyclables.....	22
Tableau 17: Principales caractéristiques des modes de collecte sélective.....	23
Tableau 18: Type de contenants	24
Tableau 19: Programmes adaptés aux besoins spécifiques	27
Tableau 20: Avantages et inconvénients des deux (2) types de collecte	29
Tableau 21: Collectes des boues de fosses septiques (résidences non raccordées au système d'égout municipal)	30
Tableau 22: Collecte des boues municipales et des boues industrielles	31
Tableau 23: Points de récupération de pneus.....	33
Tableau 24: Coûts totaux assumés par le secteur municipal	34
Tableau 25: Portrait de la production des matières résiduelles du secteur municipal (tonne / jour / ensemble de la municipalité)	42
Tableau 26: Portrait des matières résiduelles générées du secteur municipal (tonne / an).....	43
Tableau 27: Potentiel de mise en valeur des matières résiduelles du secteur municipal (par municipalité) (tonne / an).....	44
Tableau 28: Potentiel de mise en valeur des matières résiduelles du secteur municipal (par matière) (tonne / an)	45
Tableau 29: Portrait des matières récupérées par la collecte sélective des matières recyclables (tonne / an)	45
Tableau 30: Portrait des boues de fosses septiques générées par le secteur municipal (tonne / an)	46
Tableau 31: Portrait des matières consignées récupérées et valorisées (tonne / an 2000)	47
Tableau 32: Portrait des matières résiduelles générées dans le secteur de l'éducation (tonne / an)	48
Tableau 33: Portrait des matières résiduelles générées dans le secteur de la santé (tonne / an).....	49
Tableau 34: Portrait des matières résiduelles générées dans le secteur des institutions financières (tonne / an)	50
Tableau 35: Portrait des matières résiduelles générées dans le secteur des édifices à bureaux (tonne / an)	51

TABLE DES MATIÈRES (suite)

Tableau 36: Portrait des matières résiduelles générées dans le secteur des centres commerciaux (tonne / an)	52
Tableau 37: Portrait des matières résiduelles générées dans le secteur des magasins d'alimentation (tonne / an)	53
Tableau 38: Portrait des matières résiduelles générées dans le secteur de la restauration (tonne / an)	54
Tableau 39: Portrait des matières résiduelles générées dans le secteur des grandes industries (tonne / an)	55
Tableau 40: Portrait des matières résiduelles générées dans le secteur des petites et moyennes industries (tonne / an)	55
Tableau 41: Portrait des pneus récupérés et valorisés (année 2000)	56
Tableau 42: Portrait des matières résiduelles générées dans tout le secteur des ICI (tonne / an)	57
Tableau 43: Portrait des matières résiduelles générées dans le secteur CRD (tonne / an)	57
Tableau 44: Tableau synthèse des quantités de matières résiduelles générées pour l'ensemble du territoire de planification (tonne / an)	58
Tableau 45: Orientations et moyens privilégiés par la MRC de Témiscamingue pour la gestion des matières résiduelles	61
Tableau 46: Objectifs de récupération des matières résiduelles pour la MRC de Témiscamingue (à atteindre d'ici 2008) pour le secteur municipal	64
Tableau 47: Objectifs de récupération des matières résiduelles pour la MRC de Témiscamingue (à atteindre d'ici 2008) pour le secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI)	65
Tableau 48: Objectifs de récupération des matières résiduelles pour la MRC de Témiscamingue (à atteindre d'ici 2008) pour le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)	65
Tableau 49: Objectifs de récupération des matières résiduelles pour la MRC de Témiscamingue (à atteindre d'ici 2008) pour tous les secteurs	66
Tableau 50: Déchets à éliminer avant l'application des objectifs de récupération des matières résiduelles pour la MRC de Témiscamingue (tonne / an)	66
Tableau 51: Déchets à éliminer après l'application des objectifs de récupération des matières résiduelles pour la MRC de Témiscamingue (tonne / an)	66
Tableau 52: Plan de communication	69
Tableau 53: Synthèse des recommandations par municipalité	74
Tableau 54: Répartition des bacs à compostage	78
Tableau 55: Municipalités visées par la collecte de porte-à-porte des matières recyclables	79
Tableau 56: Municipalités visées par la collecte par apport volontaire des matières recyclables	82
Tableau 57: Synthèse des scénarios de gestion pour les matières sans potentiel de mise en valeur, les matières putrescibles et les matières recyclables	84
Tableau 58: Synthèse des scénarios de gestion pour les autres problématiques	85
Tableau 59: Perspectives à long terme pour la gestion des matières résiduelles	86
Tableau 60: Coûts actuels pour la collecte, le transport et le traitement des déchets domestiques et des matières recyclables	88
Tableau 61: Coûts à venir concernant les dépôts en tranchée (DET)	89
Tableau 62: Coûts à venir concernant le compostage domestique	90
Tableau 63: Coûts à venir concernant la collecte de porte-à-porte pour les matières recyclables et pour les matières putrescibles (vers le composteur)	91
Tableau 64: Échéancier de mise en œuvre pour la gestion des matières résiduelles	92

TABLE DES MATIÈRES (suite)

Liste des annexes

Annexe A : Liste des dépôts en tranchée	106
Annexe B : Méthode d'inventaire.....	114
Tableau B-1 : Composition des matières résiduelles produites en milieu rural selon CHAMARD-CRIQ-ROCHE	116
Tableau B-2 : Portrait des matières consignées, récupérées et valorisées selon Recyc-Québec	116
Tableau B-3 : Commission scolaire et institutions scolaires	117
Tableau B-4 : Portrait et composition des matières résiduelles pour le secteur de l'éducation selon CHAMARD-CRIQ-ROCHE	118
Tableau B-5 : Production et composition des matières résiduelles pour le secteur de la santé selon CHAMARD-CRIQ-ROCHE	118
Tableau B-6 : Cliniques privées	119
Tableau B-7 : Centres de soins généraux et spécialisés et centres de soins longue durée	119
Tableau B-8 : Production et composition des matières résiduelles pour le secteur des autres institutions selon CHAMARD-CRIQ-ROCHE.....	120
Tableau B-9 : Institutions financières.....	120
Tableau B-10 : Édifices à bureaux.....	121
Tableau B-11 : Production et composition des matières résiduelles pour le secteur des centres commerciaux et des magasins d'alimentation selon CHAMARD-CRIQ-ROCHE	123
Tableau B-12 : Centre commercial	123
Tableau B-13 : Magasins d'alimentation	124
Tableau B-14 : Restaurants.....	125
Tableau B-15 : Production et composition des matières résiduelles pour les secteurs de la restauration selon CHAMARD-CRIQ-ROCHE	126
Tableau B-16 : Production des matières résiduelles pour le secteur industriel selon CHAMARD-CRIQ-ROCHE	126
Tableau B-17 : Objectifs de récupération par provenance et par matière (1996) pour le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD).....	127
Tableau B-18 : Objectifs de récupération par provenance et par matière (1996) pour le secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI)	127
Annexe C : Prévisions budgétaires	128
Annexe D : Organigramme de la MRC de Témiscamingue.....	130
Annexe E : Liste des municipalités de la MRC de Témiscamingue	132

INTRODUCTION

Depuis plus de 30 ans, les Québécois ont commencé à réaliser que leur environnement était en péril en raison de leur mode de vie. En effet, la surconsommation augmentant d'année en année, les impacts sur le milieu n'ont pas tardé à se manifester. Les dépotoirs ont rapidement été surchargés et sont devenus d'importants générateurs de pollution, sans compter le gaspillage des ressources ainsi expédiées vers ces lieux d'élimination.

Pour remédier à la situation, plusieurs politiques et règlements sont adoptés. Par contre, les objectifs de réduction ne sont pas atteints. Donc, suite à des consultations publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur la gestion des matières résiduelles au Québec, des recommandations ont conduit à l'élaboration du *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Celui-ci annonçait la venue de nouvelles dispositions réglementaires, de la nouvelle *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* et de changements majeurs dans les méthodes de gestion des résidus par le biais du projet de loi n° 90.

En fait, ce Plan d'action propose une gestion plus respectueuse de l'environnement, tout en contribuant au développement social et économique du Québec. Les actions proposées par le Plan d'action québécois visent la planification de la gestion des matières résiduelles à l'échelle des municipalités régionales de comté et des communautés urbaines, la participation pleine et entière des citoyens, le soutien aux entreprises d'économie sociale qui œuvrent dans le domaine de la mise en valeur, l'utilisation optimale des matières résiduelles à titre de ressources et le renforcement de la sécurité des activités d'élimination.

Afin d'atteindre les objectifs prévus, la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) oblige donc les municipalités régionales de comté (MRC) à établir un Plan de gestion des matières résiduelles dans un délai de deux (2) ans. En plus des organismes municipaux, elle interpelle aussi les entreprises ainsi que la population. La Loi a, notamment, comme objet de prévenir ou de réduire significativement la production de matières résiduelles, de promouvoir la récupération et la valorisation des matières résiduelles, de réduire la quantité de matières résiduelles à éliminer et d'assurer une gestion sécuritaire des installations d'élimination ainsi que d'obliger la prise en compte par les fabricants et importateurs de produits des effets qu'ont ces produits sur l'environnement et des coûts afférents à la récupération, à la valorisation et à l'élimination des matières résiduelles générées par ces produits. Une telle réduction s'inscrit dans une optique de développement durable où chaque citoyen comble ses besoins sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire les leurs.

Pour la MRC de Témiscamingue, il s'agit d'un premier (1^{er}) Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Il est élaboré suivant le *Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles* préparé par l'*Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles (AOMGMR)*. Notre PGMR se divise en six (6) parties distinctes, débutant par la description du territoire de planification de la MRCT, de la gestion actuelle des matières résiduelles sur notre territoire, de l'inventaire des matières résiduelles produites, des orientations et objectifs du Plan de gestion régional, du budget et de l'échéancier et finalement, du programme de suivi et atteinte des objectifs.

Il est à noter que le Plan de gestion doit être mis à jour tous les cinq (5) ans et peut être modifié en tout temps.

PARTIE 1

***(Description du territoire de planification
de la MRC de Témiscamingue)***

1) DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE

1.1) DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE DE NOTRE TERRITOIRE

La région du Témiscamingue se situe à l'extrême ouest de la province de Québec, soit plus particulièrement au sud de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue dont elle fait entièrement partie. Contrairement à la perception des Québécois qui la place dans les régions nordiques de la province, le Témiscamingue se compare en latitude à la région de Québec (Ville-Marie n'est qu'à 58 km plus au nord que Québec). La rivière des Outaouais et le lac Témiscamingue, correspondant à la frontière Québec-Ontario, limitent la MRC de Témiscamingue dans la majorité de sa partie ouest et la totalité de sa partie sud. Au nord, elle est bordée par la MRC de Rouyn-Noranda et au nord-est par la MRC de la Vallée-de-l'Or. Elle est finalement bordée à l'est par la MRC de Pontiac (voir figure 1).

De par cette position géographique, la MRC de Témiscamingue peut être qualifiée de région éloignée par rapport aux grands centres urbains du Québec. En effet, elle s'isole des autres zones de peuplement du Québec par une immense surface boisée. La région est à environ 700 km de Montréal et à plus de 900 km de Québec. Le pôle important le plus près demeure Hull à plus de 450 km. La région est donc loin des marchés potentiels du Québec. Compte tenu de ce fait, les pôles urbains environnants les plus susceptibles d'exercer une attraction en matière d'approvisionnement de biens et services sont, selon le cas, Rouyn-Noranda et Val-d'Or au Québec et, New Liskeard et North Bay en Ontario.¹

La MRC de Témiscamingue compte vingt et une (21) municipalités rurales dont trois (3) villes et un Territoire non organisé (TNO) répartis sur 19 269,03 km². On y retrouve aussi quatre (4) communautés algonquines : deux (2) réserves, soient Kebaowek (Kipawa) et Timiskaming (Notre-Dame-du-Nord) et deux (2) missions autochtones, soient Winneway (Laforce) et Hunter's Point (TNO Les Lacs). Ces Premières Nations regroupent environ 3 000 personnes (résidentes et non-résidentes) soit environ 15 % de la population qui habite le Témiscamingue.

¹ **Source :** Première (1^{re}) des quatre (4) parties du Schéma d'aménagement de la MRC de Témiscamingue – Problématique d'aménagement, 18 mars 1987 (mis à jour en 1997).

Figure 1 : Localisation géographique de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue (MRCT)

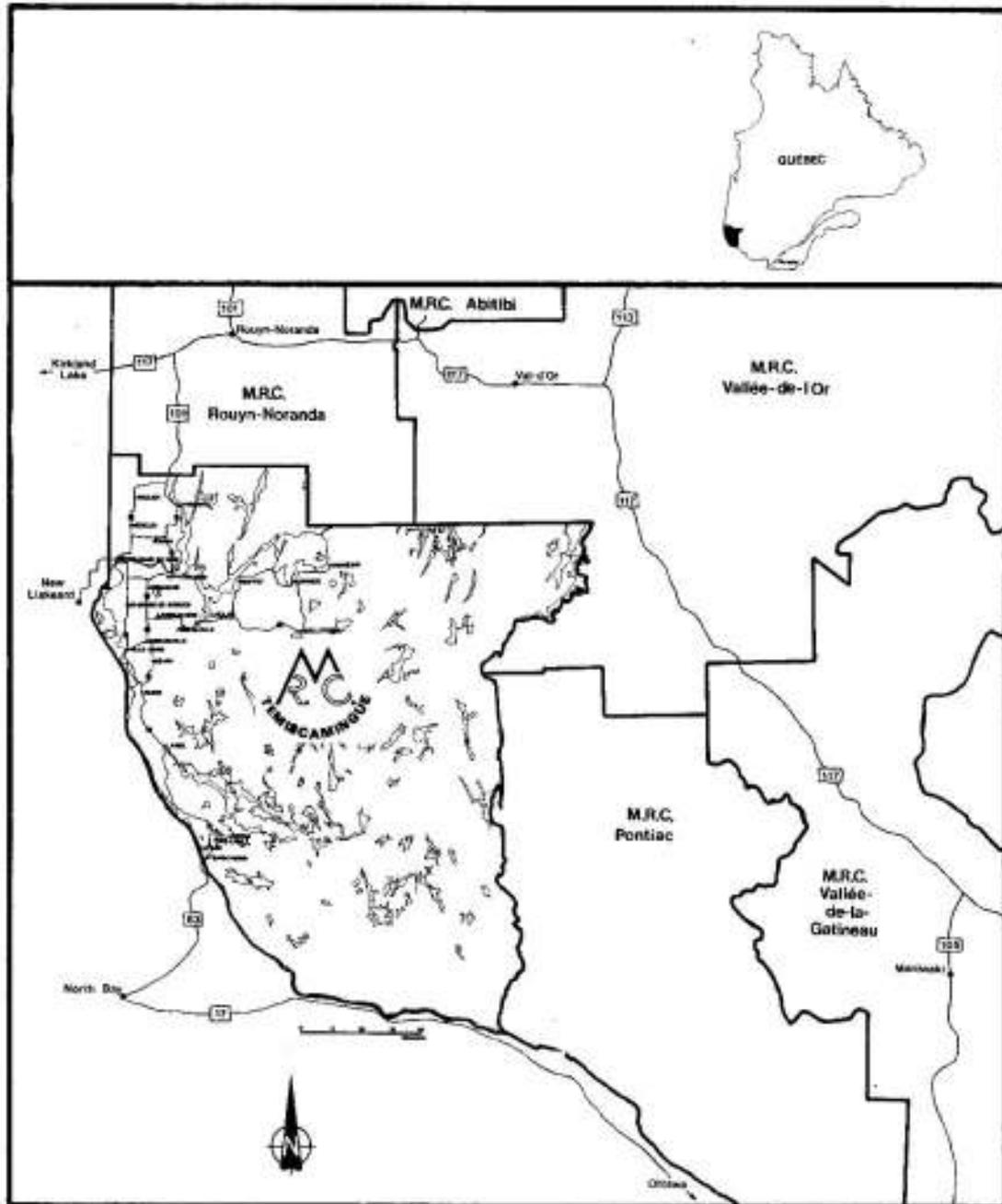


Tableau 1 : Municipalités du territoire de la MRC de Témiscamingue

Municipalité	Code	Désignation	Secteur / caractère	Distance (km) de Ville-Marie
Angliers	85080	Village	rural	39,9
Béarn	85020	Municipalité	rural	17,3
Belleterre	85065	Ville	rural	74,9
Duhamel-Ouest	85030	Municipalité	rural	--
Fugèreville	85055	Municipalité	rural	30,8
Guérin	85095	Canton	rural	52,7
Kipawa	85010	Municipalité	rural	89,7
Laniel et Rivière-Kipawa	85902	Territoire non organisé	rural	37,8
Laforce	85070	Municipalité	rural	86,0
Latulipe-et-Gaboury	85060	Cantons-Unis	rural	44,2
Laverlochère	85050	Municipalité	rural	19,4
Lorrainville	85037	Municipalité	rural	7,7
Moffet	85075	Municipalité	rural	62,1
Nédélec	85100	Canton	rural	48,4
Notre-Dame-du-Nord	85090	Municipalité	rural	33,9
Rémigny	85105	Municipalité	rural	70,1
St-Bruno-de-Guigues	85045	Municipalité	rural	16,2
St-Édouard-de-Fabre	85015	Paroisse	rural	16,2
St-Eugène-de-Guigues	85085	Municipalité	rural	25,9
Témiscaming	85005	Ville	rural	85,2
Ville-Marie	85025	Ville	rural	--
Timiskaming (NDDN)	85806	Réserve indienne	rural	--
Kebaowek (Kipawa)	85802	Réserve indienne	rural	--
Winneway (Laforce)	--	Mission autochtone	rural	--
Hunter's Point (TNO Les Lacs)	--	Mission autochtone	rural	--

Le Témiscamingue compte plus de 6 000 lacs dont cinq (5) « grands lacs ». En fait, 95 % du territoire est couvert de lacs et de forêts. Le territoire comporte quatre (4) zones d'exploitation contrôlée (ZEC) (voir figure 2), cinquante-neuf (59) pourvoies, une réserve faunique et une réserve écologique.

Tableau 2 : Importance des territoires fauniques au Témiscamingue

Territoire	Nombre	Superficie (km ²)	Superficie (% de la MRC)	Impact économique annuel (\$)	Impact économique annuel par km ² (\$)
ZEC (Kipawa, Restigo, Dumoine, Maganasipi)	4	5 204	27,1	5 111 000	982
Pourvoies à droits exclusifs	3	876	4,6	1 575 000	1 798
Pourvoies sans droits exclusifs	56	S/O	S/O	6 775 000	N.D.
Réserve faunique La Vérendrye	1	1 628	8,4	N.D.	N.D.
Réserve écologique du lac Malakisis	1	20	0,1	N.D.	N.D.
Territoire libre	S/O	9 084	47,3	N.D.	N.D.
Terres privées (terres agricoles, boisés privés, villages)	10 000 (approx.)	2 410	12,5	S/O	S/O
Total	--	19 222	100	13 461 000	--

Note : S/O : sans objet
N.D. : non disponible

Source : Ministère Environnement et Faune, 1995

Figure 2 : Zones d'exploitation contrôlée (ZEC) de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue (MRCT)



1.2) DÉMOGRAPHIE

1.2.1) Population permanente

La MRC de Témiscamingue compte actuellement 20 323 habitants répartis dans vingt et une (21) municipalités, (dont un TNO) et quatre (4) communautés algonquines. La population se regroupe dans quatre (4) secteurs qui longent la frontière ontarienne (voir figure 3). Le secteur sud ne comprend que deux (2) municipalités, Témiscaming (3 056 habitants), qui est devenue récemment la ville la plus peuplée de la MRC, et Kipawa (591 habitants). Les autres municipalités sont regroupées dans les secteurs centre, est et nord. Ville-Marie (2 854 habitants) se retrouve désormais au second rang pour la population, mais représente néanmoins un centre de peuplement important puisque plusieurs municipalités situées à proximité sont relativement peuplées comme Lorrainville (1 444 habitants) et Béarn (950 habitants). Plus au nord, Notre-Dame-du-Nord (1 238 habitants) et St-Bruno-de-Guigues (1 164 habitants) complètent la liste des municipalités les plus peuplées. La MRC compte en outre seize (16) municipalités de moins de 1 000 habitants dont onze (11) de moins de 500 (sans tenir compte des communautés algonquines).

Tableau 3 : Caractéristiques démographiques par municipalité (données de 2001)

Municipalité	Population	Superficie (km ²)	Densité (km ²)	Nombre de ménages	Nombre de logements privés
Angliers	332	378,20	0,9	150	233
Béarn	950	566,48	1,7	360	375
Belleterre	412	606,33	0,7	150	211
Duhamel-Ouest	723	127,61	5,7	285	301
Fugèreville	361	163,79	2,2	130	210
Guérin	303	203,10	1,5	115	175
Kipawa	591	47,20	12,5	215	228
Laniel et Rivière-Kipawa	94	12 766,36	0,0	50	54
Laforce	476	612,65	0,8	105	106
Latulipe-et-Gaboury	352	298,38	1,2	150	203
Laverlochère	780	107,01	7,3	280	305
Lorrainville	1 444	85,12	17,0	560	585
Moffet	235	431,46	0,5	95	145
Nédélec	449	369,90	1,2	170	186
Notre-Dame-du-Nord	1 238	103,60	11,9	490	554
Rémigny	362	985,03	0,4	140	159
St-Bruno-de-Guigues	1 164	188,99	6,2	410	431
St-Édouard-de-Fabre	711	216,18	3,3	270	278
St-Eugène-de-Guigues	430	113,02	3,8	170	258
Témiscaming	3 056	861,77	3,5	1 150	1 237
Ville-Marie	2 854	11,94	239,0	1 195	1 225
Timiskaming (NDDN)	1 511 *	24,28	62,2	160	167
Kebaowek (Kipawa)	624 *	0,21	2 971,4	80	87
Winneway (Laforce)	634 *	0,38	1 668,4	50	51
Hunter's Point (TNO Les Lacs)	237 *	0,04	5 925,0	5	27
Total	20 323	19 269,03	--	6 935	7 791

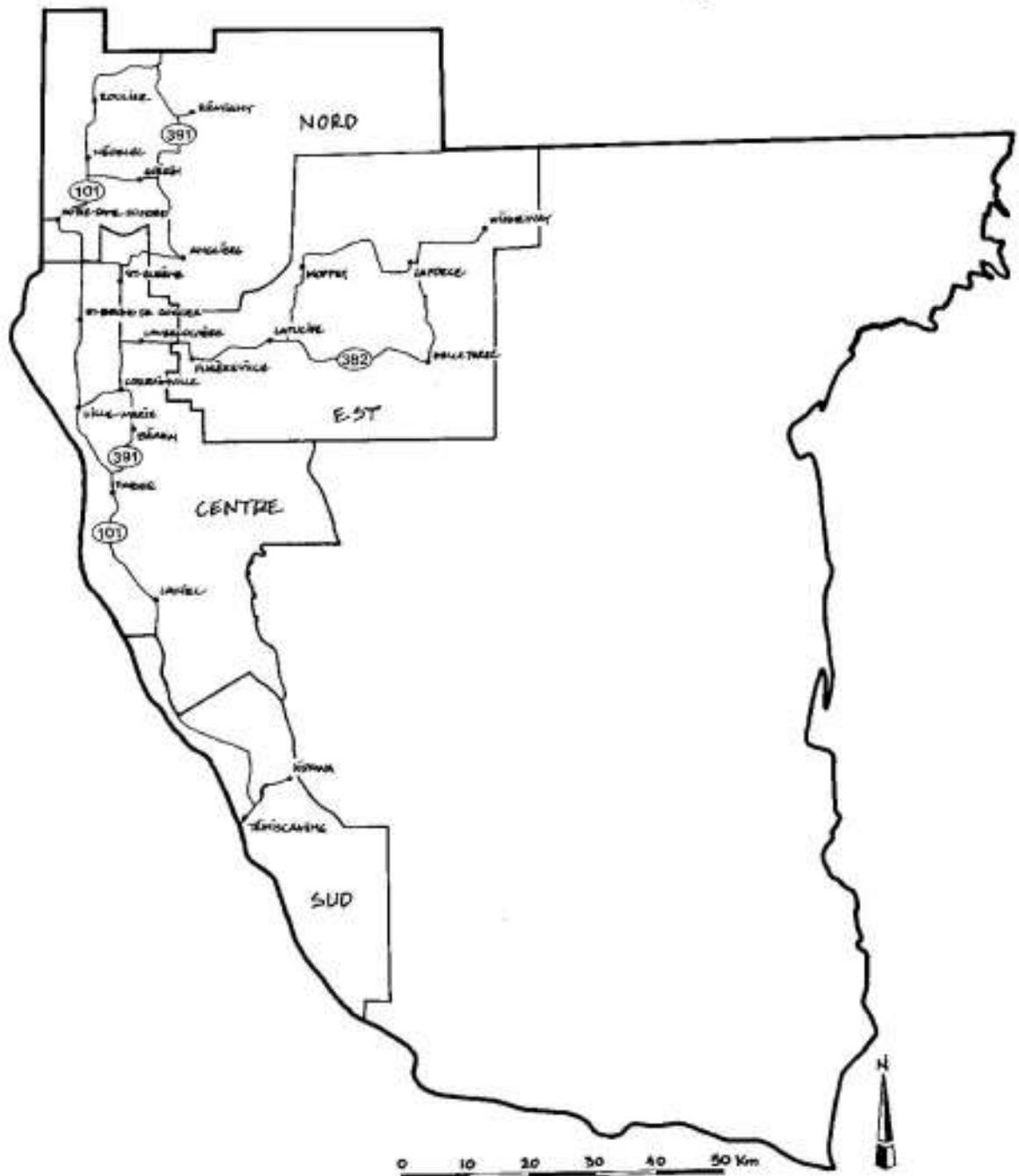
Sources : Statistique Canada, 2001

Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (MAMM), 2003

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), 2000

* Population totale = population résidente et non-résidente

Figure 3 : Secteurs géographiques de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue (MRCT)



1.2.2) Population saisonnière

Selon le tableau suivant, 1 356 chalets appartiennent à des propriétaires provenant de l'extérieur de la MRCT sur 2 311 chalets existants, soit 59 % des propriétaires. Pour leur part, les camps de chasse ont 946 propriétaires de l'extérieur de la MRCT par rapport à 1 583 camps de chasse au total, soit 60 % des propriétaires. Toutefois, par rapport à la population totale de la MRCT (20 323 habitants), l'augmentation de la population saisonnière en été serait d'environ 6,67 % (21 679 habitants) et de 4,65 % (21 268 habitants) à l'automne, durant la période de chasse.

Tableau 4 : Nombre de chalets et de camps de chasse par municipalité et selon la provenance des propriétaires, septembre 1997

Municipalité	Chalet					Camp de chasse ¹				
	MRC	Qué.	Ont.	Autres	Total	MRC	Qué.	Ont.	Autres	Total
Angliers	28	14	18	15	75	48	21	0	4	73
Béarn	43	6	5	4	58	70	38	3	2	113
Belleterre	33	12	6	11	62	85	39	1	0	125
Duhamel-Ouest	98	18	21	0	137	0	0	0	0	0
Fugèreville	50	10	28	0	88	8	4	0	0	12
Guérin	49	16	32	11	108	6	7	0	0	13
Kipawa (Tee Lake)	49	5	78	10	142	0	0	0	0	0
Laforce	7	4	0	1	12	20	20	0	1	41
Latulipe-et-Gaboury	41	10	10	2	63	34	18	1	0	53
Laverlochère	21	4	2	0	27	1	0	0	0	1
Lorrainville	2	0	0	0	2	0	0	0	0	0
Moffet	35	7	17	15	74	23	21	0	0	44
Nédélec	0	1	0	0	1	21	39	0	0	60
Notre-Dame-du-Nord	26	7	11	1	45	0	0	0	0	0
Rémigny	33	66	7	12	118	58	189	1	0	248
St-Bruno-de-Guigues	63	10	53	4	130	0	0	0	0	0
St-Édouard-de-Fabre	18	6	7	1	32	10	3	0	0	13
St-Eugène-de-Guigues	48	14	27	1	90	4	0	0	0	4
Témiscaming (Letang)	112	11	151	18	292	43	26	2	0	71
Ville-Marie	10	4	11	0	25	0	0	0	0	0
TNO Les Lacs (TNO Laniel)	189	163	294	84	730	206	475	25	6	712
Total	955	388	778	190	2 311	637	900	33	13	1 583

¹ Critères de sélection des camps de chasse :

- Bâtiment d'une valeur de moins de 4 000 \$;
- Bâtiment situé sur un terrain de moins de 1 076 pieds, même si la valeur du bâtiment est de plus de 4 000 \$.

Source : Rôle d'évaluation, MRCT, septembre 1997

1.2.3) Projections démographiques

Les taux de croissance et de décroissance ne sont pas assez significatifs pour que l'on en tienne compte lors de l'élaboration du Plan de gestion.

Tableau 5 : Évolution de la population, 1981-2001

Municipalité	1981	81-86 % de variation	1986	86-91 % de variation	1991	91-96 % de variation	1996	96-01 % de variation	2001
Angliers	263	31,2	345	-11,0	307	-0,3	306	8,2	331
Béarn	1 050	0,0	1 050	-3,4	1 014	-4,0	973	-3,2	942
Belleterre	475	-6,1	446	-6,3	418	-5,5	395	-3,5	381
Duhamel-Ouest	546	8,4	592	0,5	595	12,8	671	14,2	766
Fugèreville	455	-7,7	420	-5,2	398	-5,5	376	-8,2	345
Guérin	268	5,6	283	-3,2	274	8,4	297	1,0	300
Kipawa	455	-11,2	404	25,5	507	8,3	549	-5,1	521
Laforce	290	-9,0	264	-14,8	225	31,1	295	2,7	303
Latulipe-et-Gaboury	470	-4,7	448	-18,3	366	-4,1	351	1,7	357
Laverlochère	812	3,8	843	1,3	854	-4,8	813	-6,9	757
Lorrainville	1 525	-1,1	1 508	-3,7	1 452	3,8	1 507	-6,4	1 411
Moffet	321	-20,9	254	-3,1	246	-8,1	226	3,5	234
Nédélec	616	-11,0	548	-4,4	524	-9,5	474	-9,5	429
Notre-Dame-du-Nord	1 311	-2,1	1 284	-3,0	1 245	0,4	1 250	-11,3	1 109
Rémigny	440	-6,8	410	-7,1	381	-4,5	364	0,8	367
St-Bruno-de-Guigues	1 134	-4,7	1 081	-1,1	1 069	4,5	1 117	1,1	1 129
St-Édouard-de-Fabre	758	-1,1	750	-2,9	728	0,8	734	-8,0	675
St-Eugène-de-Guigues	506	-6,5	473	-12,3	415	1,9	423	3,8	439
Témiscaming	2 609	-2,4	2 546	15,6	2 944	5,7	3 112	-6,7	2 903
Ville-Marie	2 651	-1,1	2 621	-1,5	2 581	10,6	2 885	-3,0	2 770
TNO Les Lacs (TNO Laniel)	108	-4,6	103	-1,0	102	-6,9	95	-7,6	85
Timiskaming (NDDN)	287	6,6	306	18,0	361	32,4	478	14,9	549
Kebaowek (Kipawa)	135	-7,4	125	4,0	130	57,7	205	18,0	242
Winneway (Laforce)	241	-5,4	228	7,5	245	-34,3	161	-4,3	154
Total	17 726	-2,2	17 332	0,3	17 381	3,7	18 027	-2,9	17 504
Abitibi-Témiscamingue	145 187	1,1	146 770	3,5	151 978	3,5	157 322	3,5	N.D.
Québec	6 438 403	1,5	6 532 461	5,6	6 895 963	6,4	7 334 200	1,4	7 237 479

Note : N.D. = Non disponible

Sources : - Statistique Canada, 1981, 1986, 1991, 1996 et 2001
 - Région administrative Abitibi-Témiscamingue, Profil régional 1993
 - Le Québec statistique, 1996

1.3) ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Le Témiscamingue possède une structure économique axée sur l'exploitation et la première (1^{re}) transformation de ses ressources naturelles. Étant donné la part relative qu'occupe la forêt au Témiscamingue (95 % du territoire incluant les lacs et les cours d'eau), l'activité forestière joue un rôle prépondérant dans notre région. En effet, 35 % des emplois sont reliés à la ressource forestière (le secteur primaire : exploitation forestière et services forestiers, ainsi que le secteur secondaire : industries manufacturières).

Tableau 6 : Emplois et entreprises du Témiscamingue, par secteur économique et secteur d'activité

Secteur administratif	Emploi (total)	Emploi (%)	Nombre d'entreprises	Entreprise (%)
Primaire				
- Agriculture et services relatifs à l'agriculture	553,5	7,55	290	24,33
- Carrières	43	0,59	4	0,34
- Exploitation forestière et services forestiers	171	2,33	20	1,68
Total primaire	767,5	10,48	314	26,34
Secondaire				
- Construction	256	3,49	59	4,95
- Industries manufacturières	2 429,5	33,16	42	3,52
Total secondaire	2 685,5	36,65	101	8,47
Tertiaire				
- Commerces de gros	112	1,53	22	1,85
- Commerces de détail	732	9,99	224	18,79
- Communications et autres services publics	111,5	1,52	34	2,85
- Divertissement	30	0,41	14	1,17
- Entreprises de location d'équipement et autres services	98,5	1,34	43	3,61
- Hébergement et restauration	518	7,07	134	11,24
- Intermédiaires financiers et assurances	182	2,48	33	2,77
- Salons de coiffure et de beauté	55	0,75	42	3,52
- Services aux entreprises	80,5	1,10	25	2,10
- Services d'enseignement	374	5,10	24	2,01
- Services de santé et services sociaux	720	9,83	47	3,94
- Services gouvernementaux	395	5,39	46	3,86
- Transports et entreposage	465	6,35	89	7,47
Total tertiaire	3 873,5	52,87	777	65,18
Grand Total	7 326,5	100	1 192	100

Source : Société de développement du Témiscamingue
Rapport annuel 1996-1997

Avec plus de 300 producteurs, l'agriculture occupe une part importante de l'économie de plusieurs municipalités. Près de 25 % des entreprises témiscamiennes proviennent du milieu agricole et elles génèrent plus de 550 emplois directs (voir tableau précédent). Les activités agricoles se concentrent particulièrement dans l'industrie laitière (40 % des producteurs) et la production de bovins de boucherie (29 % des producteurs). Les autres types de production animale (cheval, mouton, porc) et la production végétale (céréalière, horticulture) ont tendance à se développer mais demeurent néanmoins marginaux (voir tableau 7).¹

¹ Source : Première (1^{re}) des quatre (4) parties du Schéma d'aménagement de la MRC de Témiscamingue – Problématique d'aménagement, 18 mars 1987 (mis à jour en 1997).

Tableau 7 : Nombre d'entreprises agricoles par type de production

Municipalité	Total d'entreprises agricoles	Production animale					Production végétale				Autres
		Lait	Bovin	Porc	Agneau / mouton	Cheval	Culture commerciale	Culture maraîchère	Pomme de terre	Érabièrre	
Angliers	4	1	2	--	--	--	--	--	--	--	1
Béarn	13	9	3	--	--	--	1	--	--	--	--
Belleterre	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Fugèreville	19	7	6	--	1	1	1	1	--	--	2
Guérin	15	7	4	1	--	--	2	1	--	--	--
Laforce	7	2	5	--	--	--	--	--	--	--	--
Latulipe-et-Gaboury	8	5	2	--	--	--	1	--	--	--	--
Laverlochère	34	9	10	2	3	1	6	--	--	--	3
Lorrainville	37	13	10	1	8	--	4	--	--	--	1
Moffet	4	2	2	--	--	--	--	--	--	--	--
Nédélec	35	18	13	--	3	--	--	1	--	--	--
Notre-Dame-du-Nord	24	8	9	--	--	--	4	1	1	--	1
Rémigny	13	4	6	2	1	--	--	--	--	--	--
St-Bruno-de-Guigues	62	20	17	1	5	3	6	1	--	--	9
St-Édouard-de-Fabre	28	13	6	--	1	--	2	1	--	1	4
St-Eugène-de-Guigues	28	17	2	--	1	--	3	--	3	--	2
Témiscaming (Letang)	1	--	--	--	--	--	--	--	--	1	--
Ville-Marie (Duhamel-Ouest)	28	8	9	--	--	1	5	1	--	2	2
Total	360	143	106	7	23	6	35	7	4	4	25
Abitibi-Témiscamingue	865	272	379	10	31	14	53	22	6	4	74

Autres : Miel, culture biologique, bois, chêne, serres, horticulture, foin, lapin, volaille, autruche, nandou, émeu, bison, sanglier.

Note : Certaines entreprises peuvent cumuler plus d'un type de production. Le total d'entreprises n'est donc pas vérifiable avec le total des productions.

Source : Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue, juillet 1997

Une autre part importante de notre économie est sans aucun doute l'industrie touristique. Les zecs et les pourvoiries ont un impact économique à elles seules, de près de 14 M\$ annuellement (voir tableau 2).

Finalement, le secteur tertiaire compte pour près de 53 % de l'emploi régional. Entre autres, la fonction publique et parapublique, le commerce, les services sociomédicaux, l'hébergement et la restauration occupent une part importante des activités de ce secteur et complètent ainsi les secteurs économiques de la MRCT.

1.3.1) Projections économiques

Le taux de croissance au niveau économique n'est pas significativement important (0,50 %) afin de l'inclure dans l'élaboration du Plan de gestion des matières résiduelles.

Tableau 8 : Prévisions de l'emploi par industrie en Abitibi-Témiscamingue (1998 à 2002)

	1998	1999	2000	2001	2002	Taux de croissance
Secteur primaire	8 300	7 840	7 830	7 765	7 715	-1,81 %
Agriculture	1 000	990	980	980	980	-0,50 %
Forêt	2 800	2 750	2 750	2 725	2 725	-0,68 %
Métaux	3 200	3 050	3 050	2 950	2 850	-2,85 %
Carrières et sablières	100	100	100	110	110	2,41 %
Services miniers connexes	1 200	950	950	1 000	1 050	-3,28 %
Secteur secondaire	8 600	8 440	8 760	8 865	8 955	1,02 %
Secteur manufacturier	5 600	5 715	6 085	6 115	6 130	2,29 %
Aliments et boissons	400	450	500	500	500	5,74 %
Caoutchouc et plastique	5	5	5	5	5	0,00 %
Cuir	10	10	10	10	10	0,00 %
Textile	20	20	20	20	20	0,00 %
Habillement	40	40	200	200	200	49,53 %
Bois	2 300	2 350	2 475	2 500	2 500	2,11 %
Meuble	50	50	50	50	50	0,00 %
Pâtes et papiers	1 000	1 000	1 030	1 030	1 030	0,74 %
Impression et édition	200	200	200	210	220	2,41 %
Première transformation des métaux	800	780	760	740	740	-1,93 %
Produits métaux	160	160	165	165	165	0,77 %
Machinerie, sauf électrique	190	210	215	220	220	3,73 %
Autres	115	115	115	115	120	1,07 %
Produits électriques-électroniques	50	50	55	55	55	2,41 %
Produits minéraux non-métal	100	100	110	110	110	2,41 %
Produits chimiques	50	60	60	65	65	6,78 %
Autres produits fabriqués	110	115	115	120	120	2,20 %
Secteur construction	3 000	2 725	2 675	2 750	2 825	-1,49 %
Entrepreneurs généraux	1 275	1 150	1 125	1 150	1 200	-1,50 %
Entrepreneurs spécialisés	1 700	1 550	1 525	1 575	1 600	-1,50 %
Service à la construction	25	25	25	25	25	0,00 %
Secteur tertiaire	47 300	46 875	47 240	47 995	48 830	0,80 %
Transport aérien	180	180	190	190	200	2,67 %
Transport ferroviaire	130	130	130	130	130	0,00 %
Transport routier	3 290	3 200	3 220	3 275	3 350	0,45 %
Autres	200	190	190	195	205	0,62 %
Communications	650	650	620	620	630	-0,78 %
Services publics	650	650	650	660	665	0,57 %
Commerce de gros	3 500	3 400	3 400	3 450	3 525	0,18 %
Commerce de détail	9 200	9 000	8 900	9 100	9 250	0,14 %
Institutions financières	1 400	1 375	1 350	1 380	1 420	0,36 %
Assurances	300	300	310	310	315	1,23 %
Agence assurance, immeuble	800	780	800	825	840	1,23 %
Enseignement	4 200	4 250	4 300	4 325	4 350	0,88 %
Hôpitaux	2 600	2 650	2 700	2 700	2 725	1,18 %
Cabinets médecins, dentistes	700	710	720	730	740	1,40 %
Autres services sociaux et de santé	4 200	4 300	4 350	4 350	4 400	1,17 %
Organisations culturelles	80	80	80	85	85	1,53 %
Services de divertissement et de loisirs	650	650	665	675	675	0,95 %
Services aux entreprises	3 100	3 150	3 200	3 300	3 400	2,34 %
Services personnels et domestiques	1 700	1 720	1 750	1 780	1 840	2,00 %
Hébergement et restauration	4 000	3 800	3 900	4 050	4 150	0,92 %
Services divers (incluant les associations)	1 770	1 700	1 775	1 800	1 840	0,97 %
Fédéral	400	400	420	415	405	0,31 %
Provincial	2 400	2 400	2 400	2 420	2 450	0,52 %
Local	1 200	1 210	1 220	1 230	1 240	0,82 %
Toutes les industries	64 200	63 155	63 830	64 625	65 500	0,50 %

Source : Service d'information sur le marché du travail, CRHC Abitibi-Témiscamingue

PARTIE 2

***(Gestion actuelle des matières résiduelles sur le territoire de la MRC
de Témiscamingue et autres modes de gestion possibles)***

2) GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE ET AUTRES MODES DE GESTION POSSIBLES

2.1) ORGANISATION ADMINISTRATIVE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRCT ET RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

Tableau 9 : Responsabilités des intervenants municipaux

Municipalité	Résidu domestique	Collecte sélective	Collecte des RDD	Résidu organique	Collecte des encombrants	Collecte spéciale	Gestion des boues municipales	Collecte des ICI
Angliers	Municipal	Privé	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Béarn	Municipal	Privé	N/A	Municipal	Municipal	N/A	Municipal	N/A
Belleterre	Municipal	Privé	N/A	N/A	N/A	N/A	Municipal	N/A
Duhamel-Ouest	Municipal	Privé	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Fugèreville	Municipal	Privé	N/A	Municipal	Municipal	N/A	N/A	N/A
Guérin	Municipal	Privé	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Kipawa	Municipal	Privé	N/A	N/A	N/A	N/A	Municipal	N/A
Laforce	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Latulipe-et-Gaboury	Municipal	Privé	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Laverlochère	Municipal	Privé	N/A	Municipal	N/A	N/A	Municipal	N/A
Lorrainville	Municipal	Privé	N/A	Municipal	Municipal	N/A	Municipal	N/A
Moffet	N/A	Privé	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Nédélec	Municipal	Privé	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Notre-Dame-du-Nord	Municipal	Privé	N/A	N/A	Municipal	N/A	Municipal	N/A
Rémigny	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Municipal	N/A
St-Bruno-de-Guigues	Municipal	Privé	N/A	Municipal	N/A	N/A	Municipal	N/A
St-Édouard-de-Fabre	Municipal	Privé	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
St-Eugène-de-Guigues	Municipal	Privé	N/A	Municipal	N/A	N/A	N/A	N/A
Témiscaming	Municipal	Privé	N/A	N/A	N/A	N/A	Privé	N/A
Ville-Marie	Municipal	Privé	N/A	Municipal	Municipal	N/A	Municipal	N/A
TNO Laniel	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Tableau 10 : Réglementation en vigueur

Sujet	Réglementation
Peinture	Aucune réglementation ne s'applique en ce moment.
Pneus	Règlement selon le <i>Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage 2002-2008</i> (ils sont ramassés par un transporteur accrédité).
Fosses septiques	Selon la réglementation, la fréquence de collecte pour une résidence permanente est à tous les deux (2) ans tandis que pour les résidences saisonnières, la fréquence devrait être à tous les quatre (4) ans.
Huiles usées	Aucune réglementation ne s'applique, toutefois, plusieurs garages les récupèrent.
Collecte des matières résiduelles domestiques	Pas de réglementation spécifique tant que les matières sont considérées « domestiques ». Les encombrants, les RDD et les matériaux de construction, de rénovation et de démolition (CRD) ne sont pas ramassés. De plus, il n'y a aucune limite de quantité.

2.2) ENTENTES INTERMUNICIPALES

Tableau 11 : Ententes intermunicipales ou contrat octroyé

Partie à l'entente		Objet ou matière visée	Quantité (t / année)	Début du contrat	Date d'échéance
Angliers	Service Sani-tri	Collecte des matières recyclables	Non disponible	Juillet 2001	Renouvelable automatiquement
Béarn	Service Sani-tri	Collecte des matières recyclables	34,40	Janvier 1996	Renouvelable automatiquement
Béarn	Lorrainville	Dépôt des matières résiduelles dans le DET, territoire de Béarn	Inconnu	Juillet 1984	Entre 18 et 37 ans (dépendamment du taux de récupération)
Belleterre	Service Sani-tri	Collecte des matières recyclables	11,54	Juin 1996	Renouvelable automatiquement
Duhamel-Ouest	Service Sani-tri	Collecte des matières recyclables	7,78	Novembre 1995	Renouvelable automatiquement
Duhamel-Ouest	Ville-Marie	Dépôt des matières résiduelles dans le DET, territoire de Duhamel-Ouest	3 600,00	Depuis environ 1970	Dans un an (lorsque le DET sera plein)
Fugèreville	Service Sani-tri	Collecte des matières recyclables	7,83	Juin 1996	Renouvelable automatiquement
Kipawa	Service Sani-tri	Collecte des matières recyclables	8,50	4 novembre 1996	Renouvelable automatiquement
Latulipe-et-Gaboury	Service Sani-tri	Collecte des matières recyclables	11,54	Février 1996	Renouvelable automatiquement
Laverlochère	Service Sani-tri	Collecte des matières recyclables	33,22	2 octobre 1995	Renouvelable automatiquement
Lorrainville	Service Sani-tri	Collecte des matières recyclables	28,45	28 septembre 1995	Renouvelable automatiquement
Moffet	Service Sani-tri	Collecte des matières recyclables	4,99	1 ^{er} janvier 1997	Renouvelable automatiquement
Nédélec	Service Sani-tri	Collecte des matières recyclables	6,10	25 avril 1999	Renouvelable automatiquement
Notre-Dame-du-Nord	Service Sani-tri	Collecte des matières recyclables	26,64	22 novembre 1995	Renouvelable automatiquement
St-Bruno-de-Guigues	Service Sani-tri	Collecte des matières recyclables	33,76	Novembre 1995	Renouvelable automatiquement
St-Édouard-de-Fabre	Service Sani-tri	Collecte des matières recyclables	13,18	Janvier 1996	Renouvelable automatiquement
St-Eugène-de-Guigues	Service Sani-tri	Collecte des matières recyclables	7,89	27 novembre 1995	Renouvelable automatiquement
St-Eugène-de-Guigues	Laverlochère	Cueillette et dépôt des matières résiduelles dans le DET de St-Eugène	Inconnu	1988	Renouvelable en mars
St-Eugène-de-Guigues	St-Bruno-de-Guigues	Cueillette et dépôt des matières résiduelles dans le DET de St-Eugène	Inconnu	1987	31 décembre
Témiscaming	Service Sani-tri	Collecte des matières recyclables	103,61	1 ^{er} novembre 1996	Renouvelable automatiquement
Ville-Marie	Service Sani-tri	Collecte des matières recyclables	111,70	5 décembre 1995	Renouvelable automatiquement
Ville-Marie	Duhamel-Ouest	Cueillette des matières résiduelles par la ville de Ville-Marie	260,00	Depuis environ 1970	9 janvier 2005

Il est à noter que le Service Sani-tri se trouve à Rouyn-Noranda donc, à l'extérieur du territoire de planification.

Les quantités de matières recyclables récupérées sont tirées du cumulatif réel selon le Centre de récupération Perron de Rouyn-Noranda pour l'an 2000 (voir tableau 29).

2.3) INTERVENANTS ET INSTALLATIONS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Dans la MRC de Témiscamingue, très peu d'organismes ou d'entreprises sont reliés directement à la gestion des matières résiduelles ou à la récupération. De plus, la MRCT ne dispose d'aucune entreprise spécifique de compostage, ni de centre de tri, ni aucune entreprise de collecte ou de traitement des boues, et aucun lieu d'enfouissement sanitaire et de dépôt de matériaux secs, ne sont présents sur le territoire de la MRC de Témiscamingue (voir tableau 12). Les seules installations d'élimination sur le territoire du Témiscamingue sont les dépôts en tranchée (DET) (voir annexe A et figure 4).

Tableau 12 : Description et capacité de traitement des installations d'élimination des MRC environnantes

Installation	Promoteur et / ou propriétaire	Date de début des opérations	Volume autorisé	Volume complété	Durée prévue (an)
DMS de Val-d'Or	Ville de Val-d'Or	1992	245 000 m ³	± 65 %	Année de fermeture inconnue
LES de Val-d'Or (ancien)	Ville de Val-d'Or	1992	529 000 m ³	± 91 %	Fermeture prévue en 2004
LET de Val-d'Or (nouveau)	MRC de Val-d'Or	1 ^{er} janvier 2005	600 000 t	Aucun	25 ans
LES de La Sarre	Ville de La Sarre	1988	262 000 t (24 cellules)	Environ 8 500 t / an (11 ^e cellule)	Reste 15-16 ans
LES d'Amos	Ville d'Amos	1 ^{er} mars 2002	1 055 140 m ³ (13 cellules)	3 000 à 4 000 m ³ (1/3 de la 1 ^{re} cellule)	Environ 2-5 ans par cellule (25-50 ans)
LES de Rouyn-Noranda	Consortium GSI-Multitech	Prévue pour fin de l'année 2002	1 400 000 m ³	Aucun	80 ans (si seul. Rouyn-Noranda) 25-50 ans (besoins régionaux)

Note : DMS : Dépôt de matériaux secs
 LES : Lieu d'enfouissement sanitaire
 LET : Lieu d'enfouissement technique

En ce qui concerne la récupération (voir tableau 13), la MRCT fait affaire directement avec le Service Sani-tri et le Centre de récupération Perron de la MRC de Rouyn-Noranda pour la cueillette et le tri de ses matières recyclables.

Tableau 13 : Description et capacité de traitement des installations de récupération des MRC environnantes

Installation	Propriétaire	Quantité traitée (tonne / an)	Quantité valorisée (tonne / an)	Quantité éliminée (tonne / an)	Capacité inutilisée	Tarif (\$ / tonne)
Centre de tri (données de 2001)	Centre de récupération Perron	7 280	5 300	1 636	10-15 % de la quantité traitée	58 \$
Éco-Centre (données de 2000)	Centre de récupération Perron	3 230	1 050	2 180	Pourrait traiter de 25-30 % de matières additionnelles	N/A *

* Contrat à l'année (300 000 \$ / an) pour opérer l'Éco-Centre.

Il est à noter que le Centre de tri dessert tout le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue (à environ 8 % seulement du potentiel de récupération) tandis que l'Éco-Centre ne dessert que la ville de Rouyn-Noranda (et les environs). De plus, toutes les matières résiduelles passent par l'Éco-Centre avant de se diriger au dépotoir (ce qui explique le haut taux de matières éliminées).

Pour ce qui est des entreprises de récupération présentes sur le territoire du Témiscamingue, une entreprise privée de la ville de Témiscaming (Récupération Témiscamingue), récupère le papier, le carton et le métal de l'industrie manufacturière Tembec de Témiscaming. De plus, Récupération Témiscamingue ramasse le métal et les carcasses d'automobiles de tous les dépôts en tranchée de la MRCT. Une fois collectées, les matières sont pressées et acheminées à des recycleurs de Montréal ou autres villes du Québec ou de l'Ontario.

Un autre projet de récupération de carcasses d'automobiles et de métal (Recyclage Bélanger) est actuellement à l'étude pour le Témiscamingue. Toutefois, certaines démarches restent à être complétées afin que le projet se concrétise.

Finalement, il existe trois (3) entreprises sans but lucratif qui font la collecte des matières réutilisables. Ces organismes permettent le réemploi de vieux vêtements, de meubles, d'appareils électriques, d'électroménagers et de toutes sortes d'objets divers qui seraient autrement éliminés (voir tableau 14).

Tableau 14 : Organismes et entreprises de récupération et de réutilisation

Entreprise	Adresse	Type d'entreprise	Service offert	Matière visée	Quantité
Comptoir Jean XXIII	84, rue Ste-Anne Ville-Marie	OSBL	Récupération et vente à prix modique	Surtout les vêtements, quelques jouets, livres, vaisselle et quelques petits meubles	Reçue : inconnue Vendue : minimum 20 sacs par sem.
La Brocante	775, rue Principale Rémigny	OSBL	Récupération et vente à prix modique	Tout (vêtements, vaisselle, articles de bébé, bicyclettes, ensemble de salon, etc.)	Reçue : environ 60 sacs par 3 mois Vendue : inconnue
Centre familiale	927, rue Principale Nord Guérin	OSBL	Récupération et vente à prix modique	Tout (vêtements, vaisselle, meubles, électroménagers, etc.)	Reçue : inconnue Vendue : inconnue
Entreprises Sanitaires du Témiscamingue	48, rue Principale Sud Notre-Dame-du-Nord	Privé	Élimination incluant cueillette	Boues de fosses septiques	Inconnue
Récupération Témiscamingue	175, De La Carrière Témiscaming	Privé	Récupération incluant cueillette	Papier, carton et métal (de Tembec) Carcasses d'automobiles et électroménagers (tout le Témiscamingue)	À venir (va se procurer une pesée sur son camion)

Note : OSBL = Organisme sans but lucratif

2.3.1) Optimisation des installations reliées à la gestion des matières résiduelles

Étant donné que la majorité des installations de récupération, de valorisation et d'élimination (LES, DMS, centre de tri, centre de transbordement, plate-forme de compostage, incinérateur, etc.) sont situées à l'extérieur du territoire de la MRC de Témiscamingue (à l'exception des dépôts en tranchée), il est difficile de déterminer la capacité maximale et d'évaluer la pertinence de modifier ou non ces installations.

Toutefois, voici quelques exemples d'optimisation de certaines installations reliées à la gestion des matières résiduelles :

Centre de tri :

- ✓ Offrir le service aux ICI;
- ✓ Élargir les types de matières résiduelles acceptées;
- ✓ Mécaniser les opérations (chaîne de tri);
- ✓ Diminuer les coûts de main-d'œuvre;
- ✓ Diminuer le taux de rejet;
- ✓ Agrandir l'aire d'entreposage des matières triées pour consolidation et l'aire de réception.

Déchetterie :

- ✓ Organiser une campagne d'information et de sensibilisation;
- ✓ Étendre la plage horaire et les heures d'ouverture;
- ✓ Organiser des collectes spéciales;
- ✓ Réévaluer la grille tarifaire ou rendre le service gratuit aux résidents;
- ✓ Réparer et transformer certaines matières sur place afin de leur donner une valeur ajoutée.

Centre de transbordement :

- ✓ Agrandir les aires d'entreposage des matières recyclables et des matières résiduelles domestiques pour une consolidation;
- ✓ Élargir les types de matières résiduelles transbordées;
- ✓ Alternier les collectes des matières résiduelles domestiques et celle de la collecte sélective.

Équipement de compostage :

- ✓ Offrir le service aux ICI (restaurants, papetière, etc.);
- ✓ Élargir les types de matières résiduelles récupérées (boues municipales, industrielles);
- ✓ Changer de niveau technologique.

En ce qui concerne les DET, il y a une probabilité que certains disparaissent du territoire de la MRC de Témiscamingue, dépendamment du scénario choisi et du nouveau *Règlement sur l'élimination des matières résiduelles*. Les dispositions d'optimisation des DET seront donc étudiées lorsque la nouvelle réglementation entrera en vigueur (prévue pour l'année 2003).

2.4) ACTIVITÉS DU SECTEUR MUNICIPAL ET DU SECTEUR PRIVÉ

Il existe déjà divers programmes spécialisés de prise en charge des matières résiduelles qui permettent de les détourner de l'élimination. Dans notre MRC, nous pouvons noter la consigne sur les contenants à remplissage unique, la récupération de pneus par Recyc-Québec (voir tableau 23) et la récupération de certains résidus domestiques dangereux (RDD) (voir point 2.4.4). Il faut aussi noter les organismes à but non lucratif qui récupèrent aussi certaines matières afin de les réutilisées (voir tableau 14). Toutes les autres matières résiduelles domestiques (déchets solides) de la population témiscamienne sont éliminées à l'intérieur des vingt et un (21) dépôts en tranchée (DET) existants, de la MRCT (voir annexe A et figure 4).

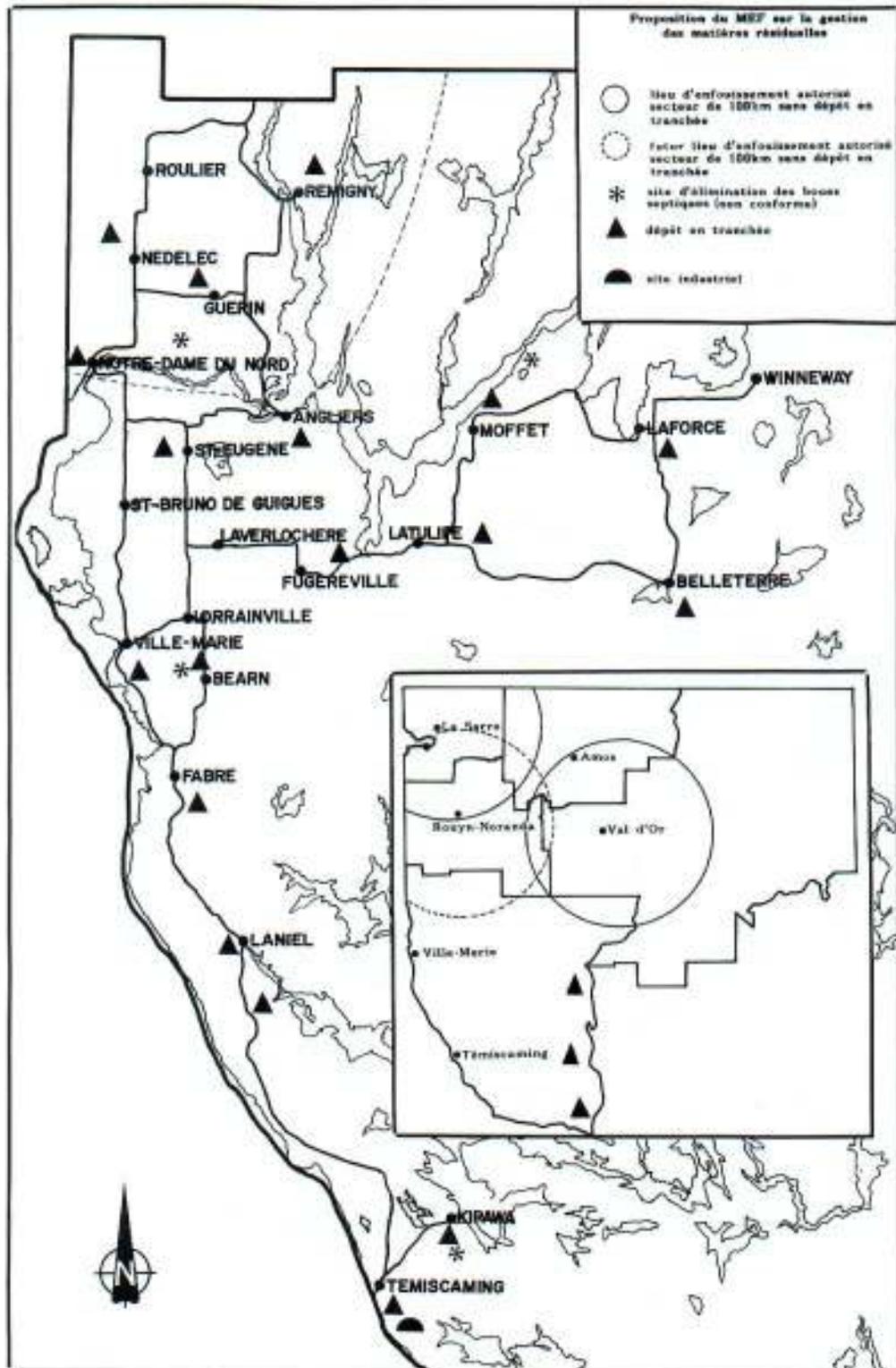
2.4.1) Collecte des matières résiduelles domestiques

Tableau 15 : Contrats de collecte des matières résiduelles domestiques

Municipalité	Responsable de la collecte	Début du contrat	Date d'échéance	Fréquence des collectes	Lieu d'élimination	Coût de la collecte et du transport (\$ / an)	Coût d'élimination (\$ / an)	Coût total (\$ / an)
Angliers	Inspecteur municipal	--	--	1 / sem.	DET	5 806	407	6 213
Béarn	Municipalité	Depuis toujours	Aucune	1 / sem.	DET	13 382	--	13 382
Belleterre	Ville	N/A	N/A	1 / sem.	DET	8 303	2 217	10 520
Duhamel-Ouest	Larouche et Beaugard	2002	31 décembre 2002	1 / sem.	DET	15 494	8 742	24 236
Fugèreville	Peter Job	1995	2003 (aux 3 ans)	1 / sem.	DET	11 000	536	11 536
Guérin	Inspecteur municipal	--	--	1 / sem.	DET	529	--	529
Kipawa	Thérèse Goulet	Janvier 2001	31 décembre 2003	2 / sem.	DET	27 078	3 399	30 477
Laforce	Chacun pour soi	--	--	Ouvert 2 jours / sem.	DET	--	2 900	2 900
Latulipe-et-Gaboury	Municipalité	1980	--	1 / sem. (de mai à octobre)	DET	4 448	--	4 448
Laverlochère	Municipalité de St-Eugène	1988	Renouvelable en mars	1 / sem.	DET de St-Eugène	19 864	--	19 864
Lorrainville	Municipalité	Depuis toujours	N/A	1 / sem. (hiver) 2 / sem. (été)	DET	38 613	3 902	42 515
Moffet	Chacun pour soi	--	--	2 jours (été), 1 jour (hiver)	DET	--	2 647	2 647
Nédélec	Municipalité	N/A	--	1 / sem.	DET	5 193	1 171	6 364
Notre-Dame-du-Nord	Municipalité	Depuis toujours	N/A	2 ½ / sem.	DET	39 240	6 040	45 280
Rémigny	Chacun pour soi	--	--	Ouvert 3 jours / sem.	DET	--	3 867	3 867
St-Bruno-de-Guigues	Municipalité de St-Eugène	1987	31 décembre 2002	1 / sem.	DET de St-Eugène	27 828	--	27 828
St-Édouard-de-Fabre	Municipalité	N/A	N/A	2 / sem.	DET	4 336	1 811	6 147
St-Eugène-de-Guigues	Municipalité	1980	N/A	1 / sem.	DET	7 660	2 240	9 900
Témiscaming	Les entreprises Labranche	1999	30 juin 2002	2 / sem. (rés.) 3 / sem. (ICI)	DET	147 696	21 294	168 990
Ville-Marie	Larouche et Beaugard	2002	9 janvier 2005	1 / sem. (hiver) 2 / sem. (été)	DET de Duhamel	86 142	35 233	121 375
TNO Laniel	Chacun pour soi	--	--	--	DET	--	2 000	2 000
Total						462 612	98 406	561 018

Source des coûts : Rapport financier (exercice financier 2000)

Figure 4 : Site d'élimination des boues septiques et des dépôts en tranchée (DET) de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue (MRCT)



2.4.2) Collecte sélective des matières recyclables

Toutes les matières recyclables sont déposées en vrac dans des contenants (bacs verts), de six (6) ou sept (7) verges cubes (soit 4,59 ou 5,35 m³), par apport volontaire seulement. Par la suite, elles sont transportées au Centre de récupération Perron (anciennement CFER Les Transformeurs) à Rouyn-Noranda afin d'être triées et vendues aux récupérateurs et recycleurs déterminés par l'entreprise. Les contenants sont distribués dans chaque municipalité sous forme de location, location-achat, achat ou subvention et il n'y a pas de date d'échéance pour la collecte; le contrat se renouvelle automatiquement à moins d'avis contraire.

Tableau 16 : Contrats de collecte sélective des matières recyclables

Municipalité	Nom de l'entreprise	Début du contrat	Fréquence des collectes	Nombre de contenants	ICI desservis	Coût de la collecte et du transport (\$ / an)	Coût de traitement à 58 \$ la tonne (\$ / an)	Coût total (\$ / an)
Angliers	Service Sani-tri	Juillet 2001	1 / mois	2	Non	2 938,00	416,52	3 354,52
Béarn	Service Sani-tri	Janvier 1996	2 / mois	8	Oui (2 bacs pour 1 industrie)	5 070,00	2 312,52	7 382,52
Belleterre	Service Sani-tri	Juin 1996	2 / mois	3	Non	2 977,00	749,64	3 726,64
Duhamel-Ouest	Service Sani-tri	Novembre 1995	4 / mois	3	Non	2 977,00	345,00	3 322,00
Fugèreville	Service Sani-tri	Juin 1996	2 / mois	2	Non	2 678,00	479,44	3 157,44
Guérin	Service Sani-tri	Juillet 2002	2 / mois	1	Non	N.D.	N.D.	N.D.
Kipawa	Service Sani-tri	4 novembre 1996	2 / mois	3	Non	3 237,00	559,26	3 796,26
Laforce	N/A	--	--	--	--	--	--	--
Latulipe-et-Gaboury	Service Sani-tri	Février 1996	2 / mois	3	Non	2 977,00	720,24	3 697,24
Laverlochère	Service Sani-tri	2 octobre 1995	2 / mois	9	Oui (1 industrie)	4 771,00	2 145,96	6 916,96
Lorrainville	Service Sani-tri	28 septembre 1995	2 / mois	8	Oui (2 commerces)	4 472,00	1 864,06	6 336,06
Moffet	Service Sani-tri	1 ^{er} janvier 1997	1 / mois	2	Non	2 977,00	400,56	3 377,56
Nédélec	Service Sani-tri	25 avril 1999	2 / mois	2	Non	2 938,00	363,50	3 301,50
Notre-Dame-du-Nord	Service Sani-tri	22 novembre 1995	2 / mois	7	Non	4 173,00	1 707,40	5 880,40
Rémigny	N/A	--	--	--	--	--	--	--
St-Bruno-de-Guigues	Service Sani-tri	Novembre 1995	2 / mois	10	Non	5 070,00	2 020,34	7 090,34
St-Édouard-de-Fabre	Service Sani-tri	Janvier 1996	2 / mois	4	Non	3 276,00	744,14	4 020,14
St-Eugène-de-Guigues	Service Sani-tri	27 novembre 1995	2 / mois	2	Non	2 678,00	454,50	3 132,50
Témiscaming	Service Sani-tri	1 ^{er} novembre 1996	4 / mois	16	Non	13 728,00	5 944,10	19 672,10
Ville-Marie	Service Sani-tri	5 décembre 1995	4 / mois	21	Oui (environ 10 bacs appartiennent à des ICI mais sont disponibles à toute la population)	16 718,00	6 702,72	23 420,72
TNO Lanier	N/A	--	--	--	--	--	--	--
Total				106		83 655,00	27 929,90	111 584,90

Source : CFER Les Transformeurs inc., août 2001

En ce moment, dans la MRC de Témiscamingue, il n'existe que la collecte par apport volontaire. Toutefois, la collecte de porte-à-porte est aussi un type de collecte sélective qui permet de récupérer les matières recyclables disponibles.

Afin d'évaluer le type de collecte sélective approprié sur notre territoire, voici les principaux points à considérer :

Tableau 17 : Principales caractéristiques des modes de collecte sélective

	Type de collecte	
	Apport volontaire	Porte-à-porte
Rendement moyen (données 1998)	<ul style="list-style-type: none"> ➢ 65 kg / porte / an; ➢ Rendement 50 % moins élevé que le porte-à-porte. 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ 126 kg / porte / an relativement stable au fil des ans; ➢ Min = ± 60 kg / porte / an; ➢ Max = ± 250-300 kg.
Transport	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Levée sur demande ou à fréquence fixe. 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Collecte hebdomadaire ou aux 2 semaines, exceptionnellement aux 3 ou 4 semaines.
Participation¹	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Faible taux de participation; ➢ Effort supplémentaire pour les citoyens qui doivent se déplacer; ➢ Adapté à certains secteurs ruraux et lieux publics. 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Taux de participation variant entre 70 % et 90 % (une participation sur 4 semaines de collecte).
Coûts² (données 1998)	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Moindre que le porte-à-porte, varient selon le nombre de levées. Une levée entre 100 \$ et 200 \$ incluant le transport; ➢ Possibilité de prix forfaitaire; ➢ Prix du contenant Cloche 1 200 \$, Roll-off (40 verges cubes) 6 500 \$. 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Varie généralement entre 10 \$ et 18 \$ / porte, mais peut varier en fonction du marché des matières recyclables.
Contenants	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Nécessité de fournir des contenants individuels (sacs, petits bacs) adéquats aux résidents. 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Une variété de contenants peuvent être offerts aux citoyens.
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Nécessite peu de ressources; ➢ Idéal pour les ZEC, TNO, parcs, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Meilleur rendement, qualité du service offert; ➢ La plus grande probabilité d'atteinte des objectifs.
Inconvénients	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Pas de contenant individuel; ➢ Faible rendement. 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Coûts plus élevés; ➢ Nécessite plus de camions; ➢ Augmentation de la pollution atmosphérique.

¹ Le taux de participation est calculé sur la base d'une participation au moins une fois à toutes les quatre (4) semaines.

² Ces prix ont été ajustés pour exclure les frais reliés au traitement des matières.

Source : Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles, AOMGMR, 2001 (Partie VI : Les modes de gestion)

La fréquence de la collecte porte-à-porte peut être d'une fois par semaine ou une collecte aux deux (2) semaines. Dans le cas de zones rurales, peu densément peuplées (comme les municipalités du Témiscamingue), une collecte aux deux (2) semaines est souvent privilégiée car les coûts sont habituellement moindres. De plus, dans certaines municipalités la collecte des matières recyclables est la même journée que la collecte des ordures ménagères. Ceci favorise la participation des citoyens en simplifiant le dépôt en bordure de rue des contenants et aussi pour que le citoyen n'ait pas à se souvenir des différents jours de collecte.

En ce qui concerne les types de contenants, on retrouve principalement les « bacs bleus » de 44 à 64 litres, les bacs roulants, principalement de 240 et 360 litres, ainsi que les sacs de plastiques transparents. Le tableau suivant reproduit des données communiquées par Collecte Sélective Québec.

Tableau 18 : Type de contenants

Type de contenants			
Donnée 1996	Bac bleu	Bac roulant	Sac
Rendement, peu importe la fréquence (kg / an / foyer)	117 kg	121 kg	111 kg
Rendement avec une collecte aux deux (2) semaines (kg / porte / an)	125 kg	123 kg	N/D
Coût à l'achat par la ville	± 5 \$ à 8 \$ selon la quantité	± 90 \$	N/D
Coût pour le citoyen	En général, le premier (1 ^{er}) est gratuit. Les suivants sont assumés par le citoyen.	Amorti sur une période de 5 ans = ± 20 \$ / an ou de 10 ans = ± 10 \$ / an	± 0,20 \$ l'unité ± 20 \$ / an (1 sac pour les fibres, 1 pour le verre, le plastique et le métal chaque semaine)
Durée de vie / garantie	10 à 15 ans / 5 ans	10 à 15 ans / 5 ans	N/A
Permet un certain tri à la source	Oui	Oui	Oui
À l'abri des intempéries (vent, pluie, neige)	Non	Oui	Oui
Exigences au centre de tri	Peut être traité en vrac ou séparé	Doit accepter les matières non séparées	Désensachage (coût supplémentaire)
Équipements spécifiques	Aucun	Bras mécanisé pour la collecte	Désensacheuse au centre de tri

Source : Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles, AOMGMR, 2001 (Partie VI : Les modes de gestion)

2.4.2.1) Collecte municipale desservant les ICI

La collecte des matières récupérables se fait à même la collecte municipale, c'est-à-dire que les industries, commerces et institutions (ICI) voulant récupérer le papier et le carton par exemple, doivent les déposer de façon volontaire dans les contenants (bacs verts) prévus à cet effet dans les municipalités. Par contre, il n'existe aucune collecte municipale spécifique pour les ICI.

2.4.2.2) Poste de transbordement

Étant donné que la situation démographique et économique du Témiscamingue ne justifie pas l'implantation d'un centre de tri de petite capacité et que le centre de tri le plus près se trouve à une distance considérable (Rouyn-Noranda), un poste de transbordement des matières recyclables peut devenir une avenue intéressante pour abaisser le coût relié au transport de ces matières.

Un poste de transbordement sert principalement à optimiser le transport des matières résiduelles domestiques lorsque les distances à parcourir sont appréciables. Ces postes de transbordement permettent aux transporteurs de limiter le nombre de voyages sur de longues distances en utilisant des camions semi-remorques. Ces derniers ont une capacité de trois (3) à quatre (4) camions à ordures traditionnels soit environ trente (30) tonnes. Les économies engendrées par l'utilisation d'un poste de transbordement sont souvent importantes.

Les postes de transbordement ne devraient être considérés que lorsque les installations d'élimination ou de traitement se situent à plus de quinze (15) kilomètres des lieux de collecte. Ils ont comme principaux avantages :

- le coût de collecte moindre, parce que les équipes perdent moins de temps en déplacement;
- la réduction des coûts d'essence et d'entretien pour les véhicules de collecte;
- le choix de localisation du centre de transbordement;
- l'opportunité de déchiquetage et de mise en ballot;
- la possibilité d'être également utilisée pour les matières recyclables et compostables.

La capacité d'une telle installation est essentiellement déterminée par les facteurs suivants :

- le nombre de foyers desservis par la collecte;
- la compaction et la capacité des camions de collecte;
- le temps de déchargement des véhicules;
- le nombre de véhicules et leur répartition durant la journée;
- la disponibilité des camions de transfert.

Au chapitre des coûts et à titre indicatif seulement, la MRC de la Matapédia a estimé, en 1999, devoir déboursier 350 000 \$ pour la construction d'un centre de transbordement en milieu rural d'une capacité de 6 500 t / an. En milieu urbain, le budget à prévoir pour une capacité de 300 000 à 400 000 t / an est d'environ 1,5 M\$.

2.4.3) Collecte des résidus organiques

La MRC du Témiscamingue n'offre aucun service de collecte, à trois (3) voies ou sec / humide, de résidus organiques. Toutefois, certaines municipalités possèdent un site de dépôt de résidus verts (feuilles, gazon, branches, résidus de jardinage, etc.). La collecte se fait exclusivement par apport volontaire donc aucun coût n'est relié à ce type de collecte et aucune donnée sur les quantités de résidus organiques générés n'est disponible. Les municipalités qui offrent ce service sont : Béarn, Fugèreville, Laverlochère, Lorrainville, St-Bruno-de-Guigues et St-Eugène-de-Guigues. Pour sa part, la ville de Ville-Marie possède, elle aussi, un site de dépôts mais qui sert uniquement aux résidus verts recueillis par la ville lors des tontes de gazon, d'élagage, etc. Les citoyens n'ont pas accès à ce site.

Les résidus organiques ou « matières putrescibles » comprennent le gazon, les feuilles, les branches ainsi que les restes de table et de jardinage. Ces résidus sont parmi les plus dommageables dans les lieux d'enfouissement, car leur dégradation entraîne la formation de biogaz (pollution de l'air) et génère des lixiviats (pollution de l'eau) qui doivent ensuite être récupérés et traités. Il est donc très important d'instaurer une collecte pour ce type de résidus. Il existe trois (3) principales façons de faire en matière de récupération des résidus organiques :

- Le tri-compostage : traiter en vrac l'ensemble des résidus domestiques afin de produire du compost à partir de ces matières. En amont du processus, une collecte sélective permet de détourner les matières recyclables et d'autres collectes spéciales permettent de détourner les encombrants, les RDD, etc.
- La collecte à trois (3) voies : collecte différente pour les ordures, pour les matières recyclables et pour les résidus organiques. L'une et l'autre de ces collectes peuvent se faire la même journée ou à des journées différentes. La fréquence de chacune de ces collectes peut également varier.
- La collecte sec / humide : ramasser séparément les matières sèches et les matières humides. Les matières contenues dans la première (1^{re}) voie sont triées en vue d'être recyclées, alors que celles contenues dans la deuxième (2^e) voie sont compostées. Toutefois, on retrouve une fraction « déchets » dans chacune de ces voies, soit les matières ne pouvant être ni recyclées, ni compostées.

Une fois récupérés, la principale avenue de mise en valeur des résidus organiques est le compostage. Il existe différentes méthodes de compostage :

- Le compostage domestique : grande partie des matières putrescibles générées par les citoyens à leur domicile qui peut être compostées et ainsi être détournées de l'élimination.
- Le compostage centralisé : consiste à transporter les résidus organiques vers des installations où ils sont préparés et traités pour fabriquer du compost.

2.4.4) Collecte des résidus domestiques dangereux

La majorité des résidus domestiques dangereux (batteries, solvants, peinture, pesticides, etc.) sont enfouis directement dans les dépôts en tranchée (DET). Il n'existe aucune collecte de résidus domestiques dangereux (RDD) au Témiscamingue, à l'heure actuelle. Les seuls RDD récupérés sont les huiles usées et les batteries dans certains garages, les piles rechargeables par certains commerces tels que Radio-Shack et Home Hardware, et finalement, les médicaments par les pharmacies. De plus, les grosses industries manufacturières et certains ministères récupèrent eux aussi quelques RDD (huiles usées, bombes aérosols, peinture, batteries, etc.). Recyc-Québec évalue la quantité de RDD générés à environ 0,6 % des résidus municipaux donc, le Témiscamingue produirait environ 28,7 tonnes de RDD par année (voir page 43).

Il existe trois (3) principaux modèles de collecte de RDD qui ont été développés au Québec jusqu'à présent :

- La journée de collecte spéciale : une journée (parfois ½, 2 ou 3 jours) où les citoyens sont invités à venir déposer leurs RDD en un lieu fixe.
- La collecte par unité mobile : lorsque la grandeur du territoire à couvrir le justifie, on fait appel à une unité mobile qui s'installe en différents points sur le territoire, pour une période de temps déterminée. Les citoyens y apportent leurs RDD aux jours et endroits prévus.
- Le dépôt fixe : lieu de dépôt permanent où les citoyens peuvent apporter leurs RDD tout au long de l'année ou selon un horaire plus restreint.

Le tableau suivant illustre les programmes adaptés aux besoins spécifiques de différents territoires.

Tableau 19 : Programmes adaptés aux besoins spécifiques

Donnée 1999		Dépôt permanent ¹	Unité mobile	Journée de collecte
Coût	Coût total	39 035 \$	536 265 \$	47 285 \$
	Coût par participant	34,20 \$	27,86 \$	21,72 \$
	Coût par tonne	1 226 \$	1 230 \$	983 \$
	Notes	Ouvert de mai à septembre	--	--
Quantité de matières récupérées		31,8 t ou 24 kg / participant	436 t ² ou 23 kg / participant	48 t ou 22 kg / participant
Population desservie		± 8 000 portes	± 762 000 portes	36 972 portes
Participation		1 313 portes ou 16,4 %	15 174 portes ou 5,4 % ³	2 177 portes ou 4,3 %
Les avantages et inconvénients des différents types de programmes				
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Période d'amortissement ➤ Habitudes créées chez le citoyen ➤ Permanence du programme ➤ Pas d'entreposage à domicile ➤ Ouvert tous les jours 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pas d'infrastructures ➤ Collecte à proximité ➤ Fréquence plus élevée (en général) que les journées, mais moindre que les dépôts 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pas d'infrastructures ➤ Moins coûteux ➤ Gestion ponctuelle 	
Inconvénients	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Frais d'implantation ➤ Gestion permanente ➤ Besoin en ressources humaines ➤ Frais d'exploitation 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coûts élevés (de l'unité mobile) ➤ Besoin de coordination ➤ Besoin en ressources humaines ➤ Entreposage prolongé à domicile 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ À réorganiser à chaque année ➤ Distance à parcourir ➤ Fréquence faible ➤ Entreposage prolongé à domicile 	

¹ Les montants pour le dépôt permanent ont été évalués pour la ville de St-Bruno-de-Montarville. Celle-ci a déboursé environ 21 500 \$ en immobilisations (données de 1990 actualisées), soit le prix du conteneur, de l'aménagement, des équipements connexes (extincteurs, etc.), de l'asphaltage et de la clôture.

² Cette quantité exclut les quantités récupérées via les Éco-Centres de la ville de Montréal.

³ Ce taux de participation ne tient pas compte des citoyens de la ville de Montréal.

Source : Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles, AOMGMR, 2001 (Partie VI : Les modes de gestion)

Il existe différentes méthodes de mise en valeur des RDD. Entre autres :

- le recyclage (les bombones de propane, le plomb des batteries d'auto, le contenant des aérosols, les constituants des piles, etc.) et la vente de produit recyclé (peinture, solvants, etc.);
- la valorisation énergétique (incinération de pesticides, de médicaments, des huiles usagées, etc.);
- l'hydrolyse (incinération de réactifs).

2.4.5) Collecte des encombrants et des métaux

Seulement cinq (5) municipalités au Témiscamingue (voir tableau 9) font des collectes des encombrants et autres gros objets et ce, une fois par année. De plus, certains organismes à but non lucratif (voir tableau 14) récupèrent les petits meubles et électroménagers dans le but de les revendre à prix modique. Tous les autres se retrouvent directement dans les sites de dépôts en tranchée; les citoyens doivent aller les porter directement au DET.

En ce qui concerne la récupération des métaux, une entreprise, Récupération Témiscamingue, est mandatée pour ramasser tout le métal et les carcasses d'automobiles des dépôts en tranchée de la MRCT. Les autres métaux (assiettes d'aluminium, cannes de conserve, canettes de liqueurs, etc.) sont récupérés via les bacs de récupération et / ou la consigne publique.

2.4.6) Collecte des textiles

Tout comme les encombrants, les textiles sont récupérés par certains comptoirs communautaires (voir tableau 14). Les citoyens n'ont qu'à disposer de leurs vieux vêtements dans les points de dépôt et ceux-ci sont revendus par la suite auprès de la population.

2.4.7) Collecte des matériaux secs

Les matériaux secs se composent essentiellement de béton bitumineux, ciment, pierres, briques, métaux ferreux et non ferreux, bois, gypse, bardeaux d'asphalte, emballage de plastique, papier, carton et autres résidus. Dans la MRCT, aucun dépôt de matériaux secs (DMS) n'est présent sur le territoire. Tous les résidus se retrouvent donc dans les dépôts en tranchée (DET).

2.4.8) Collecte des boues

Les boues de fosses septiques : Dans la plupart des cas, chaque propriétaire de fosse septique est responsable de la vidange de son installation. Il fait lui-même appel à un vidangeur de fosses septiques qui récupère les boues et doit en disposer. Le propriétaire et le vidangeur d'une installation septique sont soumis au *Règlement modifiant le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (RRQ, 1981, c. Q-2, r.8), ainsi qu'à la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Leurs principales obligations légales sont les suivantes :

- le propriétaire d'une résidence saisonnière doit faire vidanger sa fosse septique tous les quatre (4) ans;
- le propriétaire d'une résidence permanente (utilisée pendant toute l'année) doit faire vidanger sa fosse septique tous les deux (2) ans;
- la vidange peut être faite à une fréquence différente si la municipalité a adopté un règlement pour pourvoir à la vidange des fosses septiques;
- les boues vidangées doivent être déposées dans un endroit autorisé en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;
- les municipalités locales ont l'obligation de s'assurer que les vidanges ont été effectuées conformément au règlement.

Cependant, de plus en plus de municipalités ou de MRC prennent en charge les vidanges de fosses septiques. Voici les avantages et inconvénients des deux (2) modes de gestion :

Tableau 20 : Avantages et inconvénients des deux (2) types de collecte

Avantage et inconvénient			
Mode de gestion	Type de collecte	Avantage	Inconvénient
Gestion par les propriétaires	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La responsabilité de la vidange des fosses septiques relève exclusivement des propriétaires et des vidangeurs. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les municipalités n'ont pas à assumer la gestion de vidange périodique et obligatoire des installations septiques réparties sur leur territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les propriétaires et les vidangeurs peuvent plus facilement contrevenir à la réglementation, soit en n'effectuant pas la vidange à la fréquence prévue, soit en disposant les boues vidangées autrement que dans un lieu autorisé. Il en résulte un risque accru pour l'environnement.
Gestion municipale	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La responsabilité de la vidange des fosses septiques est prise en charge par les instances municipales. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La fréquence des vidanges obligatoires (tous les 2 ans et les 4 ans) est respectée; ➤ Réduction des risques de rejets dans l'environnement, puisqu'on a une meilleure assurance que la vidange sera effectuée conformément à la réglementation en vigueur, la vidange étant supervisée par les instances ayant adopté une réglementation; ➤ Surveillance plus facile de l'acheminement des boues au lieu de traitement autorisé; ➤ Réalisation d'économies d'échelle de l'ordre de 25 à 30 %; ➤ Assure un apport constant de boues aux installations de traitement; ➤ Mode de gestion permettant d'aller plus facilement vers des procédés de valorisation. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La mise en place du programme de collecte requiert des ressources humaines et matérielles; ➤ Si la municipalité décide d'opérer elle-même la collecte, elle doit alors couvrir les coûts d'immobilisations, d'opération et d'entretien des équipements; ➤ Assurer la gestion et le suivi du programme (gestion du personnel, gestion de contrats, etc.); ➤ Possibilité de réduction des activités de collecte ou de traitement pour des entreprises privées de la région.

Source : Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles, AOMGMR, 2001 (Partie VI : Les modes de gestion)

En ce moment, les boues de fosses septiques sont recueillies par des entrepreneurs privés de Notre-Dame-du-Nord, de North Bay, de Rouyn-Noranda ou par des agriculteurs. Il existe quatre (4) sites au Témiscamingue pour recevoir les boues (Guérin, Lorrainville, Kipawa et Moffet) mais ces sites ne répondent plus aux normes du ministère de l'Environnement (voir figure 4). En Abitibi-Témiscamingue, trois (3) sites sont autorisés par le MENVIQ soient ceux situés à Palmarolle, à D'Alembert et à Val-d'Or. Ainsi, les boues produites au Témiscamingue sont actuellement déposées à Palmarolle et au site de Tembec à Témiscaming. De plus, quelques agriculteurs les utilisent pour l'épandage mais leur nombre est minime.

Tableau 21 : Collectes des boues de fosses septiques (résidences non raccordées au système d'égout municipal)

Municipalité	Nombre de fosses septiques (données de 1992) *	Volume annuel de boues (m ³) (approximatif)	Nom de l'entreprise	Début du contrat	Date d'échéance	Lieu d'élimination	Coût de la collecte et du transport (\$ / an)	Coût d'élimination (\$ / an)	Coût total (\$ / an)
Angliers	98	71	Chacun pour soi	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Béarn	120	87	Chacun pour soi	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Belleterre	62	45	Chacun pour soi	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Duhamel-Ouest	300	216	Chacun pour soi	N/A	Aucune	Bassin d'épuration de la ville de Ville-Marie	100 \$ la fosse (avec entente)	40 \$ la fosse (avec entente)	140 \$ la fosse
Fugèreville	163	118	Chacun pour soi	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Guérin	138	100	Chacun pour soi	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Kipawa	285	206	ONYX	N/A	N/A	Ville-Marie	N/A	N/A	N/A
Laforce	79	57	Chacun pour soi	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Latulipe-et-Gaboury	106	76	Chacun pour soi	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Laverlochère	89	64	Chacun pour soi	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Lorrainville	88	63	Chacun pour soi	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Moffet	148	107	Chacun pour soi	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Nédélec	95	69	Chacun pour soi	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Notre-Dame-du-Nord	123	89	Entreprises Sanitaires du Témiscamingue	Depuis 1 an	Aucune	Partie 1 des lots 60 et 61	Selon la compagnie	Inconnu	Inconnu
Rémigny	148	107	Fosses septiques Harrison	1982	N/A	D'Alembert	185 \$ la fosse	--	185 \$ la fosse
St-Bruno-de-Guigues	248	179	Entreprises Sanitaires du Témiscamingue	Inconnu	Aucune	--	--	--	--
St-Édouard-de-Fabre	114	82	Chacun pour soi	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
St-Eugène-de-Guigues	175	126	Chacun pour soi	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Témiscaming	246	178	ONYX	Inconnu	Aucune	Sites autorisés	--	--	--
Ville-Marie	20	14	Entrepreneur et système de traitement de la ville	Depuis 1 an	Aucune	une partie (entrepreneur), autre partie (système de traitement)	100 \$ la fosse	40 \$ la fosse	140 \$ la fosse
TNO Lanier	165	119	ONYX	Depuis 7 ans	Aucune	Responsabilité de l'entrepreneur	120 \$ la fosse	Aucun	120 \$ la fosse
TNO Les Lacs	99	71	Chacun pour soi	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	3 109	2 244							

* (Voir tableau 30).

Les boues d'usine d'épuration et les boues industrielles : Les quantités de boues générées par les usines d'épuration des eaux municipales ainsi que les boues industrielles doivent également faire l'objet, au même titre que les boues de fosses septiques, d'une gestion intégrée. Ces boues sont valorisables avec les mêmes techniques que celles des boues de fosses septiques.

Tableau 22 : Collecte des boues municipales et des boues industrielles

Municipalité	Lieu d'élimination (boues municipales)	Quantité de boues municipales traitées (m ³ / an)	Coût d'élimination des boues municipales (\$ / an)	Présence de boues industrielles	Provenance des boues industrielles	Lieu d'élimination des boues industrielles	Coût d'élimination des boues industrielles (\$ / an)
Angliers	N/A	N/A	N/A	Non	N/A	N/A	N/A
Béarn	Rivière blanche	Inconnu	N/A	Oui	Tembec	--	--
Belleterre	Bassins d'épuration	Inconnu	--	Oui	Commonwealth Plywood	--	--
Duhamel-Ouest	N/A	N/A	N/A	Non	N/A	N/A	N/A
Fugèreville	N/A	N/A	N/A	Oui	Abattoir « Viande Abitémis »	Dans une fosse privée	--
Guérin	N/A	N/A	N/A	Non	N/A	N/A	N/A
Kipawa	Témiscaming	Inconnu	Environ 2 500 \$	Non	N/A	N/A	N/A
Laforce	N/A	N/A	N/A	Non	N/A	N/A	N/A
Latulipe-et-Gaboury	N/A	N/A	N/A	Non	N/A	N/A	N/A
Laverlochère	Bassins d'épuration	Inconnu	60 050 \$ / an	Non	N/A	N/A	N/A
Lorrainville	Bassins d'épuration	Inconnu	38 995 \$ / an (estimé)	Oui	Abattoir « Les Viandes Lorraine »	Bassins de traitement (équipement mun.)	--
Moffet	N/A	N/A	N/A	Non	N/A	N/A	N/A
Nédélec	N/A	N/A	N/A	Non	N/A	N/A	N/A
Notre-Dame-du-Nord	Bassins d'épuration	Inconnu	45 000 \$ / an	Non	N/A	N/A	N/A
Rémigny	N/A	N/A	N/A	Non	N/A	N/A	N/A
St-Bruno-de-Guigues	Étang non aéré	Inconnu	--	Non	N/A	N/A	N/A
St-Edouard-de-Fabre	Étang non aéré	Inconnu	--	Non	N/A	N/A	N/A
St-Eugène-de-Guigues	N/A	N/A	N/A	Non	N/A	N/A	N/A
Témiscaming	Tembec est responsable du traitement des eaux usées municipales	Inconnu	--	Oui	Tembec	Site privé (Tembec)	--
Ville-Marie	Bassins d'épuration	55	--	Oui	Temlam	--	--
TNO Laniel	N/A	N/A	N/A	Non	N/A	N/A	N/A
Total	--	--	146 545 \$ / an	--	--	--	--

Les scénarios éventuels de gestion des boues : On divise les alternatives de gestion en deux (2) grands groupes : l'élimination et la mise en valeur. L'élimination est le dépôt ou le rejet définitif de matières résiduelles dans l'environnement. Elle comprend l'enfouissement et l'incinération. Pour les boues, la valorisation se fait sous diverses formes. La plus populaire jusqu'à présent est l'épandage en milieu agricole. Il y a également la valorisation sylvicole, le compostage, la valorisation énergétique ainsi que les autres possibilités de valorisation plus marginales.

Selon le *Groupe Conseil agricole* de Ville-Marie, les boues de papetières du Témiscamingue rencontrent les normes environnementales du ministère de l'Environnement. Le problème majeur avec les boues de papetières, entre autres celles de Témiscaming, se situe au niveau des pathogènes étant donné qu'elles sont mélangées aux boues municipales qui elles, contiennent des coliformes et d'autres bactéries. Actuellement, l'industrie manufacturière de Témiscaming, *Tembec*, brûle 80 % à 85 % de ses boues (dépendamment de la saison, du coût du gaz naturel, etc.) et le reste est enfoui sur leur site.

Un projet d'essai de compostage a été réalisé chez deux (2) agriculteurs et les résultats se sont avérés intéressants. Par contre, afin de pouvoir l'épandre, les producteurs sont obligés d'obtenir un certificat d'autorisation émis par le ministère de l'Environnement et les critères d'application sont assez complexes (nécessite un plan agronomique, etc.) et dispendieux (jusqu'à 1 500 \$ pour les coûts administratifs, etc.) ce qui décourage les intéressés.

En fait, certains modes de valorisation peuvent présenter plus de risques que l'élimination des résidus à valoriser. À titre d'exemple, l'épandage de boues sur un sol agricole déjà adéquatement fertilisé aurait pour effet d'accroître les risques de pollution. Il s'agit donc d'analyser les risques en fonction des caractéristiques du territoire de planification et de choisir en considérant le moindre risque pour l'environnement.

2.4.9) Collecte des pneus hors d'usage

Depuis le 1^{er} octobre 1999, les automobilistes paient une taxe environnementale de 3 \$ à l'achat de pneus neufs pour financer le *Programme de vidage des lieux d'entreposage de pneus hors d'usage*. Ce programme permet à un transporteur accrédité de récupérer tous les pneus qui se retrouvent dans les lieux d'entreposage (voir tableau 23) et les coûts sont défrayés par Recyc-Québec.

Pour le Témiscamingue, c'est le transporteur *Transport Labrecque* qui récupère tous les pneus se trouvant sur le territoire de la MRC de Témiscamingue. La fréquence de cueillette est d'environ une fois par mois dans tous les points de récupération ci-bas mentionnés. Par la suite, les pneus sont acheminés vers Joliette (*Ciment St-Laurent*) afin d'être mis en valeur à des fins énergétiques (combustion).

Tableau 23 : Points de récupération de pneus

Municipalité	Entreprise ou lieu
Angliers	Village d'Angliers
Béarn	Recyclage d'Auto Ten enr.
Fugèreville	Garage Falardeau Itée
Guérin	Canton de Guérin
Kipawa (Tee Lake)	Magasin Labranche et Frère inc. Municipalité de Kipawa
Laverlochère	Transport Beulé inc. Proulx et Roy Grains Weseas Canada inc.
Lorrainville	Chrysler Dodge Clément Itée Municipalité de Lorrainville Alignement Plante enr.
Nédélec	Canton de Nédélec
Notre-Dame-du-Nord	Garage Honoré Fraser Municipalité de Notre-Dame-du-Nord Foresheew Mobile Transport Kamsie inc. O.K. Tire Stores
St-Bruno-de-Guigues	Garage Pétrin Garage Marc Côté enr. Automobiles Paquin Machineries M. Larose Itée
St-Édouard-de-Fabre	Station-Service Larochelle
St-Eugène-de-Guigues	Garage Barette enr. Municipalité de St-Eugène-de-Guigues
Témiscaming	Ville de Témiscaming
Ville-Marie	Transport L.R.L. inc. Transport Jolatem inc. Service d'Autos Jolam inc. Centre A.T.C. inc. Centre de l'Auto V-M Itée Municipalité de Duhamel-Ouest Garage Les P'tits Roberge/Esso Luc Leblanc enr. Pneus Vision 2000 inc. Garage A.&L. Pinard inc.

2.5) COÛTS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ASSUMÉS PAR LE SECTEUR MUNICIPAL

Tableau 24 : Coûts totaux assumés par le secteur municipal

Gestion des matières résiduelles	Coût (\$ / an)
Collecte des matières résiduelles domestiques	561 018,00 \$
Collecte sélective des matières recyclables	111 584,90 \$
Collecte des boues municipales *	146 545,00 \$
Total	819 147,90 \$

* Il est à noter que les coûts de collecte des boues municipales ne comprennent que les coûts pour quatre (4) municipalités qui possédaient ces chiffres. Il aurait été possible d'estimer le coût total pour toutes les municipalités pourvu d'un lieu d'élimination de boues municipales en faisant une moyenne du coût par personne et l'extrapoler par la suite, à la population globale par municipalité. Ceci nous aurait donné une moyenne de 38,09 \$ par personne donc, un total de 413 022,60 \$ pour les huit (8) municipalités ayant un lieu d'élimination de boues municipales. Notre coût total assumé par le secteur municipal pour la gestion des matières résiduelles aurait donc été de l'ordre de 1 085 625,50 \$ au lieu de 819 147,90 \$.

2.6) MATIÈRES RÉSIDUELLES EXCLUES DU PLAN DE GESTION

La LQE exclut certaines matières du Plan de gestion. Ainsi, les matières gazeuses, les résidus miniers, les sols qui contiennent des contaminants en quantité ou concentration supérieure à celle fixée par règlement en vertu du paragraphe a de l'article 31.52 ainsi que les déchets biomédicaux, les matières dangereuses autres que celles d'origine domestique sont exclus du Plan de gestion et en conséquence les activités qui y sont reliées n'ont pas à être recensées dans le cadre du Plan de gestion.

Toutefois, la MRC de Témiscamingue a décidé de faire une mise au point sur l'ensemble des matières résiduelles qui sont générées sur son territoire et / ou qui sont considérées comme « problématiques », peu importe le fait qu'elles soient exclues du PGMR par la *Loi sur la qualité de l'environnement* ou qu'aucun objectif de récupération n'a été établi.

Déchets biomédicaux :

En ce qui concerne les déchets biomédicaux, ceux-ci sont gérés de deux (2) façons. Tout d'abord, les déchets **anatomiques** doivent être incinérés tandis que les déchets **non anatomiques** doivent être incinérés ou désinfectés. En vertu du *Règlement sur les déchets solides*, ces déchets désinfectés (stérilisés) peuvent être ajoutés aux déchets domestiques.

Dans la MRC de Témiscamingue, les déchets biomédicaux devant être incinérés sont récupérés dans tous les centres de santé, les pharmacies, les cliniques médicales, les cliniques vétérinaires, etc. Les déchets biomédicaux sont entreposés dans un congélateur et, environ deux (2) fois par année, le récupérateur, *Services médicaux MedTech* de Ville Ste-Catherine, les recueille pour incinération. Il n'y a donc aucune autre disposition ou intervention qui s'impose.

Pneus surdimensionnés :

Étant donné que le *Programme de vidage des lieux d'entreposage de pneus hors d'usage* ne s'applique qu'aux pneus dont le diamètre n'excède pas quarante-huit (48) pouces, nous devons trouver une solution aux pneus dits « surdimensionnés ».

En effet, une entreprise de Plessisville, *Recyclage Granutech inc.*, se spécialise dans la récupération et le recyclage de pneus hors-route dont le diamètre minimum est de quatre (4) pieds pouvant aller jusqu'à treize (13) pieds. Les coûts reliés à ce type de collecte varient entre 6 \$ à 40 \$ par pneu agricole, transport exclu et entre 38,50 \$ à 72,50 \$ par pneu agricole, transport inclus. En ce qui concerne les autres types de pneus (loader industriel), les coûts varient entre 15 \$ à 550 \$, transport exclu et entre 37,50 \$ à 582,50 \$ par pneu industriel, transport inclus.

L'entreprise *Recyclage Granutech inc.*, offre la location de conteneur maritime fermé de quarante (40) pieds par huit (8) pieds pour l'entreposage des pneus hors-route que nous pourrions disposer à un ou plusieurs endroits sur le territoire de la MRCT (par exemple : chez les vendeurs de ces types de pneus). De cette façon, la cueillette se ferait sur demande (lorsque plein). Les frais de location pour ces conteneurs sont de 125 \$ par mois ou selon un prix annuel fixe.

Plastiques de ferme :

Pour leur part, les plastiques de ferme font l'objet de nombreux problèmes dans plusieurs MRC. En fait, il n'existe aucune solution de récupération des plastiques de ferme en ce moment, au Québec. Ils sont tous éliminés dans les dépôts en tranchée (DET) ou dans les lieux d'enfouissement sanitaire (LES). Certains projets-pilotes ont été expérimentés avec Recyc-Québec, en Estrie, mais les résultats n'ont pas été concluants. Par contre, il est à noter qu'un récupérateur s'est manifesté du côté ontarien récemment (mai 2003).

Selon Recyc-Québec, la seule alternative en ce moment, serait de regrouper les volumes de plastique, de les compacter et de les entreposer en attendant une solution future. Le problème majeur pour la récupération de ce type de plastique est la contamination de ceux-ci. En fait, pour être récupérés, les plastiques de ferme devraient être nettoyés et granulés par la suite.

Une autre option est que les agriculteurs auraient avantage à sensibiliser les producteurs et les vendeurs de ces plastiques pour qu'ils les récupèrent. Recyc-Québec a déjà vérifié avec la *Coopérative fédérée du Québec* (les COOP) mais aucune entente n'a encore été prévue.

Déchets informatiques :

Un projet d'économie sociale pour la récupération des déchets informatiques (écran, imprimante, clavier, photocopieur, en fait, tous les systèmes périphériques en informatique) est présentement en cours à Rouyn-Noranda. Il n'y a aucun coût rattaché à la récupération, par contre, il faut assurer le transport des systèmes informatiques vers Rouyn-Noranda. Une fois sur place, les systèmes sont démantelés et les matériaux (aluminium, cuivre, plastique, etc.) sont revendus à des récupérateurs.

De plus, la Mine Noranda (Fonderie Horne) récupère aussi tous les systèmes informatiques, les lecteurs de disques ainsi que tous les petits électroménagers (de la télévision en descendant). Les résidus sont brûlés, à une température allant jusqu'à 1 200°C. Un bac de récupération est installé à l'extérieur de l'usine et la population locale peut aller directement porter leurs résidus dans ces bacs (aucuns frais rattachés).

Résidus d'abattage et animaux morts :

En ce qui concerne les résidus d'abattage et les animaux morts à la ferme, différentes solutions de gestion sont à la portée des producteurs. Tout d'abord, ces résidus peuvent être envoyés dans le composteur afin d'être valorisés.

Ensuite, ils peuvent être acheminés vers l'incinérateur de New Liskeard en Ontario. En effet, des démarches ont déjà été entreprises en ce sens afin de disposer de carcasses d'agneaux. Le propriétaire de l'incinérateur VCS (Veterinary Crematorium Services), monsieur Frank Manton, nous chargerait 0,37 \$ la livre plus taxe, plus 28,50 \$ pour le transport et 3 \$ d'essence pour chaque déplacement. Il est à noter que cet incinérateur a été conçu principalement pour éliminer les animaux morts des cliniques vétérinaires donc, la capacité n'est pas très élevée. Nous ne pouvons donc pas retenir cette alternative pour éliminer tous les résidus d'abattage et tous les animaux morts (vaches, etc.) de la MRCT.

Une troisième (3^e) alternative aux animaux morts et aux résidus d'abattage est la méthode actuelle, c'est-à-dire la récupération par le transporteur « Paul et Eddie ». La dernière alternative est l'élimination au LES de Rouyn-Noranda.

Production porcine :

De façon globale, la gestion du lisier animal fait partie des préoccupations environnementales soulevées par la population, surtout au niveau des odeurs.

1) Les mesures gouvernementales

Dans le cadre du PGMR, l'UPA Abitibi-Témiscamingue a transmis à la MRC, le 30 mai 2003, un mémoire sur le sujet dont voici des extraits :

↳ Introduction

Dans le cadre d'une tournée de consultations publiques sur son projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), la MRC de Témiscamingue a invité la population à lui transmettre ses préoccupations relativement au plan proposé. La Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue, de concert avec ces quatre (4) syndicats de base du secteur, à savoir : nord Témiscamingue, centre Témiscamingue, lac Témiscamingue et est Témiscamingue, est heureuse de participer à cette consultation et profite de l'occasion qui lui est offerte pour transmettre ces préoccupations face au PGMR de la MRC de Témiscamingue et ce, dans un souci de développement de l'agriculture durable sur son territoire.

↪ Le PGMR de la MRC de Témiscamingue

Le PGMR de la MRC de Témiscamingue contient des implications relatives au secteur agricole. En effet, on peut y découvrir que la MRC considère que le lisier de porc est une problématique qu'il y a lieu de traiter à l'intérieur de son plan.

↪ Préoccupations de l'UPA

Dans un premier temps, l'UPA questionne la pertinence de considérer le lisier de porc en tant que matières résiduelles à valoriser. En effet, le lisier n'apparaît pas dans les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008, déterminée par le ministère de l'Environnement. Lors de la rencontre d'information tenue à Laverlochère, un responsable de la MRC a mentionné que le lisier de porc avait été inclus à titre de problématique, car il faisait partie de l'inventaire des matières produites au Témiscamingue. Si tel était la volonté, pourquoi les autres types de lisier et fumier, de même que les boues de papetières n'apparaissent pas, alors qu'ils sont produits en plus grande quantité que le lisier de porc? De toute évidence, la mauvaise presse entourant la production porcine n'est pas étrangère à l'ajout du lisier de porc dans les problématiques. À l'heure actuelle, une commission du Bureau des audiences publiques sur l'environnement se penche sur toutes les questions entourant la production porcine au Québec. N'y aurait-il pas lieu de laisser cette commission, qui a développé une compétence en matière de production porcine, analyser et déterminer les règles qui devront régir ce type de production animale, l'UPA croit que oui et que la MRC a outrepassé ses compétences.

Par ailleurs, le lisier de porc constitue-t-il vraiment une problématique? Aux yeux de l'UPA, il est clair que c'est une goutte dans un verre d'eau. En effet, il n'y a que six (6) producteurs sur l'ensemble du territoire du Témiscamingue. Aussi, la densité animale se situe à 0,44 u.a. / ha, alors que la moyenne québécoise se situe à 0,80 u.a. / ha; il n'y a pas de concentration des élevages. Quant au bilan de phosphore de la MRC, ce dernier est négatif, correspondant à -5,68 kg de phosphore à l'hectare. Globalement, nos sols sont à 75 % pauvres en phosphore. Les producteurs agricoles du Témiscamingue produisent la moitié des quantités de fumier et lisier nécessaire à la fertilisation des sols, en conséquence, l'autre moitié est comblée par l'apport d'engrais minéraux. Il est donc faux de prétendre que le lisier de porc est un problème au Témiscamingue et illogique de penser que les producteurs vont déboursier des frais pour le faire composter alors qu'ils en ont besoin pour fertiliser leurs terres.

Extrait de la lettre de l'Union des producteurs agricoles (UPA) en date du 27 juin 2003

Les producteurs et productrices gèrent de façon autonome et sécuritaire l'épandage du lisier sur le sol. Aussi, nous tenons à vous rappeler que l'épandage est régi de manière très stricte par la réglementation provinciale, qu'il suffise de mentionner :

- les distances à respecter;
- les quantités qui peuvent être épandues;
- les modes d'épandages;
- l'obligation de détenir un PAEF;
- les journées où l'épandage peut être interdit;
- la protection des bandes riveraines;
- etc.

Les normes sont déjà suffisamment sévères et assurent la protection de l'environnement. En ce sens, il n'y a pas lieu d'inclure le lisier au PGMR. De plus, à l'heure actuelle, le compostage n'est pas reconnu par le ministère de l'Environnement comme étant un traitement complet au sein du Règlement sur les exploitations agricoles (REA). En conséquence, le compostage ne peut, pour l'instant, être une alternative pour l'implantation de nouvelles porcheries durant la période du moratoire.

Enfin, nous vous rappelons qu'advenant qu'un producteur serait en surplus de lisier à l'échelle de son entreprise, des alternatives s'offrent à lui telles que des ententes d'épandage avec des voisins. Dans la perspective où les producteurs du Témiscamingue produisent seulement la moitié des quantités de fumier et de lisier nécessaires à la fertilisation des sols et du prix élevé des fertilisants minéraux, il est fort probable que des producteurs fassent une utilisation efficiente et optimale des fertilisants naturels.

2) La réglementation municipale

Au niveau des activités agricoles, les municipalités ont juridiction en matière de gestion des odeurs et de cohabitation harmonieuse; la protection de l'eau et du sol relèvent du ministère de l'Environnement. En résumé, les municipalités peuvent zoner les productions agricoles et encadrer les conditions d'exercice des activités agricoles (construction des bâtiments, aménagement du terrain). Elles ne peuvent pas réglementer sur des éléments qui concernent la gestion de la ferme au jour le jour ou sur le volume d'épandage sur chaque lot.

Les municipalités peuvent réglementer l'épandage sans restriction à l'extérieur de la zone agricole. Cependant, à l'intérieur de la zone agricole, elles peuvent réglementer que sur des aspects non réglementés par le ministère de l'Environnement comme par exemple :

- ⇒ l'équipement utilisé pour l'épandage;
- ⇒ certains jours dans l'été où l'épandage serait interdit.

3) Le composteur – une alternative

Le composteur (*Groupe Canexfor*) peut être une alternative en matière de traitement des lisiers et fumier, dans le cadre d'une relation d'affaires entre les parties concernées, le cas échéant.

2.7) PROGRAMMES DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION

Très peu de programmes de sensibilisation sont mis de l'avant dans la MRC du Témiscamingue. En fait, seulement quelques municipalités font de la publicité dans leur journal du village pour informer leurs citoyens de certaines règles spécifiques comme par exemple, des nouvelles méthodes de récupération, etc. Toutefois, depuis septembre 2002, des chroniques radiophoniques sont diffusées chaque semaine dans le but de sensibiliser la population sur diverses statistiques et sujets environnementaux tels que l'efficacité énergétique, la conservation de l'eau, la pollution, la réduction des déchets, la récupération, le compostage, etc.

Il est important qu'un plan de communication soit mis en place afin de planifier la réalisation d'outils de communication selon une stratégie définie pour l'atteinte d'objectifs précis. Il existe différents moyens d'action afin d'y parvenir.

Moyens écrits et imprimés :

- Le bulletin d'information : périodique destiné à faire connaître les décisions des élus, les programmes, les changements d'horaire, les activités, etc.
- Le calendrier : sert principalement de rappel aux citoyens concernant le début de certains programmes et les dates de certaines activités ponctuelles.
- Le dépliant : sert à fournir de l'information sur un programme, un projet, une activité ou un service en particulier (ne traite que d'un seul sujet à la fois).
- La lettre personnalisée : sert principalement pour sensibiliser le citoyen à un programme précis, lui rafraîchir la mémoire sur une information déjà connue ou pour corriger une lacune dans sa participation au programme.
- La lettre circulaire : moyen de communication ponctuel qui sert principalement à informer le citoyen d'un changement ponctuel ou pour lui rafraîchir la mémoire sur une information déjà publiée.

Ces moyens de communication écrits et imprimés peuvent être distribués soit par envoi postal de masse ou personnalisé, envoi par « publi-sac », envoi de porte-à-porte ou distribué dans un présentoir de commerce, de ville, etc.

Médias :

- L'annonce publicitaire (publicité payée) : sert principalement à promouvoir une activité, un programme ou à sensibiliser sur des attitudes à adopter.
- Le communiqué de presse : communication écrite transmise au média pour que ce dernier la diffuse.
- La conférence de presse et le point de presse : permet de rencontrer la presse pour annoncer un nouveau programme, des améliorations, des changements ou pour faire le point sur quelque chose.
- Autres moyens médias : émissions d'affaires publiques et rencontre de l'équipe éditoriale.

Assemblée publique de consultation :

Permet de sonder l'opinion des divers groupes ou couches de citoyens de la région sur des sujets précis et permet souvent d'expliquer directement les visions de l'organisation, de tester la pénétration de celle-ci et de planifier certains ajustements.

Autres outils de communication :

- Sortie dans des foires, centres commerciaux;
- Journée portes ouvertes;
- Tournée de sensibilisation de porte-à-porte;
- Tournée des écoles;
- Objets promotionnels;
- Semaines thématiques;
- Formations (compostage, etc.).

PARTIE 3

***(Inventaire des matières résiduelles produites
sur le territoire de la MRCT)***

3) INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PRODUITES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRCT

3.1) MATIÈRES RÉSIDUELLES DU SECTEUR MUNICIPAL

3.1.1) Matières résiduelles domestiques

Tableau 25 : **Portrait de la production des matières résiduelles du secteur municipal (tonne / jour / ensemble de la municipalité)**

Municipalité	Production journalière (à partir de la population)	Production journalière (à partir du nombre de ménages)
Angliers	0,25	0,32
Béarn	0,71	0,76
Belleterre	0,31	0,32
Duhamel-Ouest	0,54	0,60
Fugèreville	0,27	0,27
Guérin	0,23	0,24
Kipawa	0,44	0,45
Laniel et Rivière-Kipawa	0,07	0,11
Laforce	0,36	0,22
Latulipe-et-Gaboury	0,26	0,32
Laverlochère	0,59	0,59
Lorrainville	1,08	1,18
Moffet	0,18	0,20
Nédélec	0,34	0,36
Notre-Dame-du-Nord	0,93	1,03
Rémigny	0,27	0,30
St-Bruno-de-Guigues	0,87	0,87
St-Édouard-de-Fabre	0,53	0,57
St-Eugène-de-Guigues	0,32	0,36
Témiscaming	2,29	2,43
Ville-Marie	2,14	2,52
Timiskaming (NDDN)	1,13	0,34
Kebaowek (Kipawa)	0,47	0,17
Winneway (Laforce)	0,48	0,11
Hunter's Point (TNO Les Lacs)	0,18	0,01
Total de la MRC	15,24	14,65

La production journalière a été calculée à partir de l'étude de *Caractérisation des matières résiduelles au Québec*.¹ Selon cette étude, la production moyenne de matières résiduelles produites en milieu rural a été évaluée à 0,75 kg / jour par personne et à 2,11 kg / jour par ménage et a été multipliée à la population et au nombre de ménages du tableau 3.

¹ CHAMARD-CRIQ-ROCHE. *Caractérisation des matières résiduelles au Québec*, Cap-Rouge, 2000. 213 pages.

Tableau 26 : Portrait des matières résiduelles générées du secteur municipal (tonne / an)

Municipalité	Papier	Carton	Verre	Métaux	Plastique	Textile	Matières putrescibles	Fibres sanitaires	Autres	Total
Angliers	10,3	4,4	4,4	5,8	8,9	3,8	36,7	6,0	10,0	90,3
Béarn	29,4	12,6	12,4	16,5	25,3	10,8	104,6	17,1	28,5	257,2
Belleterre	11,9	5,1	5,0	6,7	10,2	4,4	42,3	6,9	11,5	104,0
Duhamel-Ouest	23,9	10,3	10,1	13,4	20,6	8,8	85,0	13,9	23,2	209,2
Fugèreville	10,8	4,6	4,6	6,0	9,3	4,0	38,3	6,2	10,5	94,3
Guérin	9,4	4,0	4,0	5,3	8,1	3,5	33,3	5,4	9,1	82,1
Kipawa	16,3	7,0	6,9	9,1	14,0	6,0	57,8	9,4	15,8	142,3
Laniel et Rivière-Kipawa	2,7	1,1	1,1	1,5	2,3	1,0	9,4	1,5	2,6	23,2
Laforce	9,5	4,1	4,0	5,3	8,2	3,5	33,6	5,5	9,2	82,9
Latulipe-et-Gaboury	11,1	4,8	4,7	6,2	9,6	4,1	39,6	6,5	10,8	97,4
Laverlochère	23,6	10,1	10,0	13,2	20,4	8,7	84,0	13,7	22,9	206,6
Lorrainville	44,0	18,9	18,6	24,7	38,0	16,2	156,6	25,5	42,8	385,3
Moffet	7,3	3,1	3,1	4,1	6,3	2,7	26,0	4,2	7,1	63,9
Nédélec	13,4	5,7	5,7	7,5	11,5	4,9	47,6	7,8	13,0	117,1
Notre-Dame-du-Nord	34,6	14,9	14,6	19,4	29,8	12,8	123,1	20,1	33,6	302,9
Rémigny	11,5	4,9	4,8	6,4	9,9	4,2	40,7	6,6	11,1	100,1
St-Bruno-de-Guigues	35,2	15,1	14,9	19,8	30,4	13,0	125,3	20,4	34,2	308,3
St-Édouard-de-Fabre	21,1	9,0	8,9	11,8	18,2	7,8	74,9	12,2	20,5	184,4
St-Eugène-de-Guigues	13,7	5,9	5,8	7,7	11,8	5,0	48,7	7,9	13,3	119,8
Témiscaming	90,6	38,9	38,3	50,8	78,1	33,4	322,2	52,5	88,0	792,8
Ville-Marie	86,4	37,1	36,6	48,5	74,5	31,9	307,5	50,1	83,9	756,5
Timiskaming (NDDN)	17,1	7,4	7,2	9,6	14,8	6,3	60,9	9,9	16,6	149,8
Kebaowek (Kipawa)	7,6	3,2	3,2	4,2	6,5	2,8	26,9	4,4	7,3	66,1
Winneway (Laforce)	4,8	2,1	2,0	2,7	4,1	1,8	17,1	2,8	4,7	42,1
Hunter's Point (TNO Les Lacs)	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,6	0,1	0,2	1,6
Total de la MRC	546,4	234,4	231,0	306,3	470,9	201,5	1 942,7	316,6	530,4	4 780,2

Le portrait des matières résiduelles générées par catégorie a été obtenu par extrapolation à partir de l'étude de *Caractérisation des matières résiduelles au Québec* (voir tableau B-1).

(Population multipliée par la quantité en tonne par personne)

En ce qui concerne les résidus domestiques dangereux (RDD), Recyc-Québec évalue la quantité de RDD générés à environ 0,6 % des résidus municipaux, soit $4\,780,2 \times 0,6\% = 28,7$ tonnes / an (inclus dans la catégorie « autres »).

Tableau 27 : Potentiel de mise en valeur des matières résiduelles du secteur municipal (par municipalité) (tonne / an)

Municipalité	Production totale	Potentiel de mise en valeur
Angliers	90,3	70,1
Béarn	257,2	199,6
Belleterre	104,0	80,7
Duhamel-Ouest	209,2	162,3
Fugèreville	94,3	73,2
Guérin	82,1	63,7
Kipawa	142,3	110,4
Laniel et Rivière-Kipawa	23,2	18,0
Laforce	82,9	64,3
Latulipe-et-Gaboury	97,4	75,6
Laverlochère	206,6	160,3
Lorrainville	385,3	299,0
Moffet	63,9	49,6
Nédélec	117,1	90,9
Notre-Dame-du-Nord	302,9	235,1
Rémigny	100,1	77,7
St-Bruno-de-Guigues	308,3	239,2
St-Édouard-de-Fabre	184,4	143,1
St-Eugène-de-Guigues	119,8	93,0
Témiscaming	792,8	615,2
Ville-Marie	756,5	587,0
Timiskaming (NDDN)	149,8	116,2
Kebaowek (Kipawa)	66,1	51,3
Winneway (Laforce)	42,1	32,7
Hunter's Point (TNO Les Lacs)	1,6	1,2
Total de la MRC	4 780,2	3 709,4

La production totale annuelle est le total de tous les types de matières résiduelles par municipalité du tableau 26. Ce total a été multiplié par le taux de récupération potentiel global de l'étude de *Caractérisation des matières résiduelles au Québec* qui est évalué à 77,6 % pour le secteur rural. Il est à noter que ce chiffre a été évalué pour une collecte de porte-à-porte.

Tableau 28 : Potentiel de mise en valeur des matières résiduelles du secteur municipal (par matière) (tonne / an)

	Papier	Carton	Verre	Métaux	Plastique	Textile	Matières putrescibles	Fibres sanitaires	Autres	Total
Total	424,0	181,9	179,2	237,7	365,4	156,4	1 507,5	245,7	411,6	3 709,4

Pour ce qui est des résidus domestiques dangereux, le potentiel de mise en valeur serait de l'ordre de 22,3 tonnes / an (28,7 x 77,6 %). Ce tonnage est inclus dans la catégorie « autres ».

3.1.2) Matières recyclables

Tableau 29 : Portrait des matières récupérées par la collecte sélective des matières recyclables (tonne / an)

Municipalité	Cumulatif selon le Centre de récupération Perron de Rouyn-Noranda (2000)
Angliers	N/A
Béarn	34,4
Belleterre	11,5
Duhamel-Ouest	7,8
Fugèreville	7,8
Guérin	N/A
Kipawa	8,5
Laniel et Rivière-Kipawa	N/A
Laforce	N/A
Latulipe-et-Gaboury	11,5
Laverlochère	33,2
Lorrainville	28,5
Moffet	5,0
Nédélec	6,1
Notre-Dame-du-Nord	26,6
Rémigny	N/A
St-Bruno-de-Guigues	33,8
St-Édouard-de-Fabre	13,2
St-Eugène-de-Guigues	7,9
Témiscaming	103,6
Ville-Marie	111,7
Timiskaming (NDDN)	N/A
Kebaowek (Kipawa)	N/A
Winneway (Laforce)	N/A
Hunter's Point (TNO Les Lacs)	N/A
Total de la MRC	451,1

Note : N/A = pas de contenants dans la municipalité (en 2000).

Dans la MRC de Témiscamingue, la collecte sélective des matières recyclables se fait uniquement par apport volontaire et en vrac, c'est-à-dire que toutes les matières sont déposées pêle-mêle dans les contenants. Pour cette raison, la compilation n'a pu se faire par matière. De plus, plusieurs entreprises du secteur industriel, commercial et institutionnel déposent leurs matières recyclables dans les bacs de la municipalité donc, il est difficile de séparer ces deux (2) secteurs. Le total récupéré vise donc toutes les matières du territoire de la MRC de Témiscamingue autant le secteur municipal que le secteur des ICI.

3.1.3) Boues de fosses septiques

Tableau 30 : Portrait des boues de fosses septiques générées par le secteur municipal (tonne / an)

Municipalité	Nombre de fosses septiques (données de 1992)	Quantité de boues (approximatif)
Angliers	98	71
Béarn	120	87
Belleterre	62	45
Duhamel-Ouest	300	216
Fugèreville	163	118
Guérin	138	100
Kipawa	285	206
Laforce	79	57
Latulipe-et-Gaboury	106	76
Laverlochère	89	64
Lorrainville	88	63
Moffet	148	107
Nédélec	95	69
Notre-Dame-du-Nord	123	89
Rémigny	148	107
St-Bruno-de-Guigues	248	179
St-Édouard-de-Fabre	114	82
St-Eugène-de-Guigues	175	126
Témiscaming	246	178
Ville-Marie	20	14
TNO Laniel	165	119
TNO Les Lacs	99	71
Total	3 109	2 244

Les données sur les volumes des boues de fosses septiques datent de 1992 et incluent les résidences ou maisons mobiles, les fermes avec résidence ainsi que les chalets (concentrés et accessibles par la route), mais ne comprennent pas les activités comme les pourvoiries ou les habitations intégrées à un commerce ou à une industrie. Il est à noter qu'un mètre cube de boues de fosses septiques équivaut à environ à une tonne métrique (soit 5 % de matières solides et 95 % de matières liquides).

3.1.4) Matières consignées

**Tableau 31 : Portrait des matières consignées récupérées et valorisées
(tonne / an 2000)**

Matière consignée	Vendue	Récupérée
Aluminium	33,32	25,17
Plastique	29,85	21,65
Verre	48,93	36,64
Total	112,10	83,46

Les données concernant les matières consignées ont été obtenues auprès du service de la consigne de Recyc-Québec (voir tableau B-2). La quantité totale pour l'ensemble du Québec a été ramenée à l'échelle des MRC à partir du poids démographique de chacune des MRC. Cette quantité en tonnes a été multipliée par la population totale de la MRC de Témiscamingue (17 504) et a été divisée par la population du Québec (évalué à 7 372 448 pour l'année 2000). Le total des matières consignées permet de connaître la quantité approximative qui n'est pas retournée aux commerçants pour être récupérée et valorisée (112,10 – 83,46 = 28,64 tonnes / an).

3.2) MATIÈRES RÉSIDUELLES DU SECTEUR DES ICI (INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS)

3.2.1) Secteur de l'éducation

Tableau 32 : Portrait des matières résiduelles générées dans le secteur de l'éducation (tonne / an)

Institution	Papier	Carton	Verre	Métaux	Plastique	Textile	Matières putrescibles	Fibres sanitaires	Autres résidus	Total
Centrest	0,15	0,09	0,07	0,02	0,13	0,00	0,27	0,11	0,09	0,93
L'Horizon	0,19	0,12	0,08	0,03	0,17	0,00	0,35	0,14	0,12	1,20
L'Envol	1,29	0,82	0,57	0,20	1,15	0,01	2,37	0,93	0,79	8,13
Centre Frère Moffette	1,33	0,84	0,59	0,20	1,18	0,01	2,43	0,95	0,81	8,34
École St-Viateur	0,52	0,19	0,00	0,03	0,13	0,09	0,38	0,30	0,14	1,78
École Notre-Dame	2,14	0,76	0,00	0,14	0,54	0,36	1,53	1,22	0,57	7,25
École St-André	0,37	0,13	0,00	0,24	0,09	0,06	0,27	0,21	0,10	1,26
École Notre-Dame de l'Assomption	0,52	0,19	0,00	0,03	0,13	0,09	0,38	0,30	0,14	1,78
École St-Gabriel	0,70	0,25	0,00	0,05	0,18	0,12	0,50	0,40	0,19	2,39
École Centrale	0,54	0,19	0,00	0,04	0,14	0,09	0,39	0,31	0,14	1,83
École Du Carrefour	1,11	0,70	0,49	0,17	0,99	0,01	2,04	0,80	0,68	6,99
École St-Isidore	2,65	0,94	0,00	0,17	0,67	0,44	1,90	1,52	0,71	8,99
École Marcel-Raymond	5,30	3,35	2,35	0,80	4,70	0,05	9,70	3,80	3,25	33,30
École Ste-Anne	0,52	0,19	0,00	0,03	0,13	0,09	0,38	0,30	0,14	1,78
École St-Louis	0,69	0,25	0,00	0,05	0,18	0,12	0,50	0,40	0,19	2,34
École St-Joseph	0,94	0,33	0,00	0,06	0,24	0,16	0,67	0,54	0,25	3,18
École Rivière-des-Quinze	3,53	2,23	1,57	0,53	3,13	0,03	6,46	2,53	2,16	22,18
École Ste-Bernadette	0,55	0,20	0,00	0,04	0,14	0,09	0,40	0,32	0,15	1,87
École Marie-Assomption	2,24	0,79	0,00	0,15	0,57	0,37	1,60	1,28	0,60	7,58
École de l'Assomption	1,37	0,49	0,00	0,09	0,35	0,23	0,98	0,78	0,37	4,63
École Notre-Dame-de-Liesse	1,09	0,39	0,00	0,07	0,28	0,18	0,78	0,62	0,29	3,70
École G. Théberge	3,89	1,38	0,00	0,25	0,99	0,65	2,79	2,23	1,04	13,20
École G. Théberge	1,58	1,00	0,70	0,24	1,40	0,01	2,89	1,13	0,97	9,92
École St-Gabriel	4,35	1,54	0,00	0,28	1,10	0,72	3,12	2,49	1,17	14,74
Total	37,56	17,36	6,42	3,91	18,71	3,98	43,08	23,61	15,06	169,69

La quantité de matières résiduelles générées pour le secteur de l'éducation a été obtenue par extrapolation à partir du nombre d'étudiants par institution (voir tableau B-3) et a été multiplié par la quantité par étudiant, selon le type d'établissement de l'étude de *Caractérisation des matières résiduelles au Québec* (voir tableau B-4).

3.2.2) Secteur de la santé

Tableau 33 : Portrait des matières résiduelles générées dans le secteur de la santé (tonne / an)

Établissement	Papier	Carton	Verre	Métaux	Plastique	Textile	Matières putrescibles	Fibres sanitaires	Autres résidus	Total
Résidence Bel-Humeur (CHSLD)	0,83	0,51	0,51	0,27	2,05	0,05	0,70	4,35	1,24	10,51
Clinique dentaire Serge Dessureault	0,19	1,35	0,00	0,00	0,05	0,00	0,01	0,08	0,13	1,81
Clinique médicale du Nord	0,09	0,63	0,00	0,00	0,02	0,00	0,00	0,04	0,06	0,84
Pavillon Tête du lac (CHSLD)	0,95	0,59	0,59	0,31	2,35	0,06	0,80	4,97	1,42	12,04
Maison de Jérémie (CHSLD)	1,19	0,73	0,73	0,39	2,93	0,07	1,01	6,21	1,77	15,03
Centre de santé de Témiscaming (CHSGS)	3,97	1,09	0,44	0,57	4,53	0,04	0,78	25,54	6,62	43,58
Pavillon La Tourelle (CHSLD)	0,71	0,44	0,44	0,23	1,76	0,04	0,60	3,72	1,06	9,00
Clinique dentaire Beauvais	0,20	1,45	0,00	0,01	0,05	0,01	0,01	0,08	0,14	1,95
Clinique médicale de Ville-Marie	0,13	0,97	0,00	0,00	0,03	0,00	0,00	0,06	0,09	1,28
Centre d'accueil Duhamel (CHSLD)	4,10	2,53	2,53	1,34	10,12	0,26	3,47	21,42	6,12	51,89
Centre de santé Ste-Famille (CHSGS)	5,16	1,42	0,57	0,74	5,89	0,06	1,02	33,20	8,61	56,67
Résidence Lucien Gaudet (CHSLD)	1,01	0,62	0,62	0,33	2,49	0,06	0,86	5,28	1,51	12,78
Résidence Marguerite d'Youville (CHSLD)	2,02	1,25	1,25	0,66	4,98	0,13	1,71	10,55	3,02	25,57
Total	20,55	13,58	7,68	4,85	37,25	0,78	10,97	115,50	31,79	242,95

La quantité de matières résiduelles générées a été calculée à partir de l'étude de *Caractérisation des matières résiduelles au Québec* (voir tableau B-5). Afin de déterminer cette quantité, le taux de production a été évalué à partir du nombre de lits (voir tableau B-7) pour les centres hospitaliers de soins généraux et spécialisés (CHSGS) et les centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD). Il est à noter que les résidences et les foyers ont été considérés au même titre que les CHSLD, et les CHSGS regroupent tous les hôpitaux (centres de santé). En ce qui concerne les cliniques privées, la quantité de matières résiduelles a été calculée à partir de la superficie (en m²) (voir tableau B-6).

Pour ce qui est des centres locaux de services communautaires (CLSC), ceux-ci n'ont pu être compilés, étant donné que nous ne connaissons pas leur superficie (en m²). En effet, les CLSC sont intégrés aux centres de santé (de Ville-Marie et de Témiscaming) et leurs locaux sont dispersés dans ces édifices.

3.2.3) Secteur des institutions financières

Tableau 34 : Portrait des matières résiduelles générées dans le secteur des institutions financières (tonne / an)

Institution	Papier	Carton	Verre	Métaux	Plastique	Textile	Matières putrescibles	Fibres sanitaires	Autres résidus	Total
Banque nationale de Lorrainville	0,48	0,04	0,00	0,00	0,06	0,00	0,09	0,02	0,07	0,76
Banque nationale de Témiscaming	0,85	0,08	0,00	0,01	0,11	0,00	0,16	0,03	0,12	1,36
Banque nationale de Ville-Marie	1,09	0,10	0,00	0,01	0,14	0,00	0,21	0,04	0,15	1,74
Caisse populaire Desjardins Béarn-Fabre-Lorrainville	2,90	0,26	0,00	0,04	0,37	0,00	0,56	0,10	0,40	4,63
Caisse populaire Desjardins Centre-Est du Témiscamingue	1,81	0,17	0,00	0,02	0,23	0,00	0,35	0,06	0,25	2,89
Caisse populaire Desjardins de la Forêt Enchantée	4,23	0,39	0,00	0,05	0,54	0,00	0,82	0,15	0,58	6,76
Caisse populaire Desjardins Nord-Ouest du Témiscamingue	2,18	0,20	0,00	0,03	0,28	0,00	0,42	0,08	0,30	3,49
Caisse populaire Desjardins Témiscaming	1,69	0,15	0,00	0,02	0,22	0,00	0,33	0,06	0,23	2,70
Total	15,23	1,39	0,00	0,18	1,95	0,00	2,94	0,54	2,10	24,33

Tout comme pour le secteur de la santé, la quantité de matières résiduelles générées pour le secteur des institutions financières a été obtenue à l'aide de l'étude de *Caractérisation des matières résiduelles au Québec* (voir tableau B-8). De plus, étant donné que ces quantités sont calculées à partir du nombre d'employé par institution, il faut se référer au tableau B-9.

3.2.4) Secteur des édifices à bureaux

Tableau 35 : Portrait des matières résiduelles générées dans le secteur des édifices à bureaux (tonne / an)

Institution	Papier	Carton	Verre	Métaux	Plastique	Textile	Matières putrescibles	Fibres sanitaires	Autres résidus	Total
Bureau municipal d'Angliers	0,46	0,14	0,00	0,01	0,03	0,00	0,04	0,02	0,00	0,70
Bureau de poste de Béam	0,31	0,09	0,00	0,00	0,02	0,00	0,03	0,02	0,00	0,47
Bureau municipal de Béam	0,15	0,05	0,00	0,00	0,01	0,00	0,01	0,01	0,00	0,23
Bureau de poste de Belleterre	0,31	0,09	0,00	0,00	0,02	0,00	0,03	0,02	0,00	0,47
Bureau municipal de Belleterre	0,15	0,05	0,00	0,00	0,01	0,00	0,01	0,01	0,00	0,23
Bureau municipal de Duhamel-Ouest	0,46	0,14	0,00	0,01	0,03	0,00	0,04	0,02	0,00	0,70
Bureau municipal de Fugèreville	0,15	0,05	0,00	0,00	0,01	0,00	0,01	0,01	0,00	0,23
Bureau municipal de Guérin	0,15	0,05	0,00	0,00	0,01	0,00	0,01	0,01	0,00	0,23
Bureau de poste de Kipawa	0,15	0,05	0,00	0,00	0,01	0,00	0,01	0,01	0,00	0,23
Bureau municipal de Kipawa	0,15	0,05	0,00	0,00	0,01	0,00	0,01	0,01	0,00	0,23
Bureau municipal de Laforce	0,15	0,05	0,00	0,00	0,01	0,00	0,01	0,01	0,00	0,23
Bureau municipal de Latulipe-et-Gaboury	0,31	0,09	0,00	0,00	0,02	0,00	0,03	0,02	0,00	0,47
Bureau de poste de Laverlochère	0,15	0,05	0,00	0,00	0,01	0,00	0,01	0,01	0,00	0,23
Bureau municipal de Laverlochère	0,15	0,05	0,00	0,00	0,01	0,00	0,01	0,01	0,00	0,23
Bureau de poste de Lorrainville	0,46	0,14	0,00	0,01	0,03	0,00	0,04	0,02	0,00	0,70
Bureau municipal de Lorrainville	0,77	0,23	0,01	0,01	0,05	0,00	0,07	0,04	0,01	1,19
Courtiers d'assurances Bastien et Associés inc.	0,61	0,19	0,01	0,01	0,04	0,00	0,06	0,03	0,00	0,95
Fonds d'aide à la PME	0,31	0,09	0,00	0,00	0,02	0,00	0,03	0,02	0,00	0,47
Société d'exploitation sylvicole du Témiscamingue	0,31	0,09	0,00	0,00	0,02	0,00	0,03	0,02	0,00	0,47
Bureau municipal de Moffet	0,15	0,05	0,00	0,00	0,01	0,00	0,01	0,01	0,00	0,23
Bureau de poste de Nédélec	0,15	0,05	0,00	0,00	0,01	0,00	0,01	0,01	0,00	0,23
Bureau municipal de Nédélec	0,31	0,09	0,00	0,00	0,02	0,00	0,03	0,02	0,00	0,47
Lettra Josée enr.	0,31	0,09	0,00	0,00	0,02	0,00	0,03	0,02	0,00	0,47
Bureau de poste de Notre-Dame-du-Nord	0,92	0,28	0,01	0,01	0,06	0,00	0,09	0,05	0,01	1,43
Bureau municipal de Notre-Dame-du-Nord	0,31	0,09	0,00	0,00	0,02	0,00	0,03	0,02	0,00	0,47
Bureau de poste de Rémigny	0,15	0,05	0,00	0,00	0,01	0,00	0,01	0,01	0,00	0,23
Bureau municipal de Rémigny	0,15	0,05	0,00	0,00	0,01	0,00	0,01	0,01	0,00	0,23
Bureau de poste de St-Bruno-de-Guigues	0,31	0,09	0,00	0,00	0,02	0,00	0,03	0,02	0,00	0,47
Bureau municipal de St-Bruno-de-Guigues	0,31	0,09	0,00	0,00	0,02	0,00	0,03	0,02	0,00	0,47
Bureau de poste de St-Édouard-de-Fabre	0,15	0,05	0,00	0,00	0,01	0,00	0,01	0,01	0,00	0,23
Bureau municipal de St-Édouard-de-Fabre	0,31	0,09	0,00	0,00	0,02	0,00	0,03	0,02	0,00	0,47
Bureau municipal de St-Eugène-de-Guigues	0,31	0,09	0,00	0,00	0,02	0,00	0,03	0,02	0,00	0,47
Assurances Côté, Guimond, Lafond et Associés inc. (Témiscaming)	0,46	0,14	0,00	0,01	0,03	0,00	0,04	0,02	0,00	0,70
Bureau de poste de Témiscaming	0,61	0,19	0,01	0,01	0,04	0,00	0,06	0,03	0,00	0,95
Bureau municipal de Témiscaming	2,15	0,65	0,02	0,03	0,14	0,00	0,20	0,11	0,01	3,31
Dallaire et Lapointe, Associés (Témiscaming)	0,15	0,05	0,00	0,00	0,01	0,00	0,01	0,01	0,00	0,23
Journal Le Contact	0,61	0,19	0,01	0,01	0,04	0,00	0,06	0,03	0,00	0,95
Société de la faune et des parcs (Témiscaming)	1,23	0,37	0,01	0,02	0,08	0,00	0,12	0,06	0,01	1,90
Sûreté du Québec (SQ) (Témiscaming)	1,69	0,51	0,02	0,02	0,11	0,00	0,16	0,09	0,01	2,61
Bureau municipal de TNO Laniel	0,15	0,05	0,00	0,00	0,01	0,00	0,01	0,01	0,00	0,23
Assurances Côté, Guimond, Lafond et Associés inc. (Ville-Marie)	0,77	0,23	0,01	0,01	0,05	0,00	0,07	0,04	0,01	1,19
Assurances Ghislain Marseille	0,15	0,05	0,00	0,00	0,01	0,00	0,01	0,01	0,00	0,23
Assurances Promutuel	3,23	0,98	0,03	0,05	0,21	0,00	0,30	0,16	0,02	4,98
Bureau de poste de Ville-Marie	0,77	0,23	0,01	0,01	0,05	0,00	0,07	0,04	0,01	1,19
Bureau municipal de Ville-Marie	0,46	0,14	0,00	0,01	0,03	0,00	0,04	0,02	0,00	0,70
Carrefour Jeunesse-Emploi (CJET)	2,15	0,65	0,02	0,03	0,14	0,00	0,20	0,11	0,01	3,31
Centre local d'emploi (CLE)	2,77	0,84	0,03	0,04	0,18	0,00	0,26	0,14	0,02	4,28
Centre technologique des résidus industriels (CTRI)	0,61	0,19	0,01	0,01	0,04	0,00	0,06	0,03	0,00	0,95
Champagne-Bellehumeur-Lavallée, Associés	4,00	1,21	0,04	0,06	0,27	0,00	0,38	0,20	0,03	6,19
Comaxtem	0,61	0,19	0,01	0,01	0,04	0,00	0,06	0,03	0,00	0,95
Courtier immobilier RE-MAX Énergie inc.	0,15	0,05	0,00	0,00	0,01	0,00	0,01	0,01	0,00	0,23

Institution	Papier	Carton	Verre	Métaux	Plastique	Textile	Matières putrescibles	Fibres sanitaires	Autres résidus	Total
Courtier immobilier Roger Thérien	0,15	0,05	0,00	0,00	0,01	0,00	0,01	0,01	0,00	0,23
Dallaire et Lapointe, Associés (Ville-Marie)	0,92	0,28	0,01	0,01	0,06	0,00	0,09	0,05	0,01	1,43
Développement des ressources humaines du Canada (DRHC)	0,46	0,14	0,00	0,01	0,03	0,00	0,04	0,02	0,00	0,70
Dion et Dostie inc.	0,77	0,23	0,01	0,01	0,05	0,00	0,07	0,04	0,01	1,19
Drolet et Gagnon Notaires	0,77	0,23	0,01	0,01	0,05	0,00	0,07	0,04	0,01	1,19
Jolette et Drolet Notaires	0,92	0,28	0,01	0,01	0,06	0,00	0,09	0,05	0,01	1,43
Journal Le Reflet	0,61	0,19	0,01	0,01	0,04	0,00	0,06	0,03	0,00	0,95
Journal Le Témiscamien	0,15	0,05	0,00	0,00	0,01	0,00	0,01	0,01	0,00	0,23
Lemire et Lemire	1,08	0,33	0,01	0,02	0,07	0,00	0,10	0,05	0,01	1,67
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)	1,69	0,51	0,02	0,02	0,11	0,00	0,16	0,09	0,01	2,61
Ministère des Ressources naturelles (secteur Forêts) (MRN)	5,38	1,63	0,05	0,08	0,36	0,00	0,51	0,27	0,04	8,32
Ministère des Ressources naturelles (secteur Terres) (MRN)	0,46	0,14	0,00	0,01	0,03	0,00	0,04	0,02	0,00	0,70
Ministère des Transports (MTQ)	5,38	1,63	0,05	0,08	0,36	0,00	0,51	0,27	0,04	8,32
Municipalité régionale de comté de Témiscamingue (MRCT)	1,84	0,56	0,02	0,03	0,12	0,00	0,17	0,09	0,01	2,84
Palais de justice	1,54	0,47	0,02	0,02	0,10	0,00	0,15	0,08	0,01	2,39
Radio-Témiscamingue (CKVM)	1,23	0,37	0,01	0,02	0,08	0,00	0,12	0,06	0,01	1,90
Société de développement du Témiscamingue (SDT)	2,92	0,89	0,03	0,04	0,19	0,00	0,28	0,15	0,02	4,52
Société de la faune et des parcs (Ville-Marie)	1,23	0,37	0,01	0,02	0,08	0,00	0,12	0,06	0,01	1,90
Société de l'assurance automobile (SAAQ)	0,31	0,09	0,00	0,00	0,02	0,00	0,03	0,02	0,00	0,47
Sûreté du Québec (SQ) (Ville-Marie)	4,00	1,21	0,04	0,06	0,27	0,00	0,38	0,20	0,03	6,19
Télévision communautaire (Télé V-M)	0,46	0,14	0,00	0,01	0,03	0,00	0,04	0,02	0,00	0,70
Total	64,49	19,60	0,57	0,86	4,24	0,00	6,01	3,34	0,38	99,49

La quantité de matières résiduelles générées pour le secteur des édifices à bureaux a été obtenue à l'aide du tableau B-8 de l'étude de *Caractérisation des matières résiduelles au Québec*. De plus, ces quantités sont calculées à partir du nombre d'employé par édifice, il faut donc se référer au tableau B-10.

3.2.5) Secteur des centres commerciaux

Tableau 36 : Portrait des matières résiduelles générées dans le secteur des centres commerciaux (tonne / an)

Nom	Papier	Carton	Verre	Métaux	Plastique	Textile	Matières putrescibles	Fibres sanitaires	Autres résidus	Total
Galeries Ville-Marie	3,21	5,57	1,07	0,64	5,78	0,02	10,27	3,85	0,86	31,27

Dans la MRC de Témiscamingue, il n'y a qu'un centre commercial (Les Galeries de Ville-Marie). Les données ont été tirées de l'étude de *Caractérisation des matières résiduelles au Québec* (voir tableau B-11) et ont été multipliées à la superficie totale du centre commercial local du tableau B-12. Il est à noter que les différents commerces ont tout de même été inscrits dans cette annexe afin de démontrer les superficies détaillées pour chacun d'entre eux.

3.2.6) Secteur des magasins d'alimentation

Tableau 37 : Portrait des matières résiduelles générées dans le secteur des magasins d'alimentation (tonne / an)

Nom	Papier	Carton	Verre	Métaux	Plastique	Textile	Matières putrescibles	Fibres sanitaires	Autres résidus	Total
Dépanneur Pétrocoin Général inc.	0,30	2,16	0,00	0,17	1,24	0,04	8,97	0,30	0,09	13,27
Marché Léane	0,47	3,40	0,00	0,27	1,95	0,07	14,15	0,47	0,13	20,91
Dépanneur Chez Maurice (1994) enr.	0,34	2,45	0,00	0,19	1,41	0,05	10,18	0,34	0,10	15,06
Dépanneur du Bout	0,24	1,75	0,00	0,14	1,00	0,03	7,26	0,24	0,07	10,73
Marché L.L. enr.	0,43	3,09	0,00	0,25	1,78	0,06	12,87	0,43	0,12	19,03
Magasin Hein inc.	0,14	1,01	0,00	0,08	0,58	0,02	4,20	0,14	0,04	6,21
Marché Phillips enr.	0,33	2,35	0,00	0,19	1,35	0,05	9,76	0,33	0,09	14,45
Dépanneur Vieux Fort	0,45	3,22	0,00	0,26	1,85	0,06	13,40	0,45	0,13	19,82
Dépanneur-Resto Shell	0,21	1,53	0,00	0,12	0,88	0,03	6,35	0,21	0,06	9,39
Dépanneur Kip-Waki	0,25	1,81	0,00	0,14	1,04	0,04	7,53	0,25	0,07	11,13
Dépanneur du Lac Simard	0,28	1,99	0,00	0,16	1,15	0,04	8,30	0,28	0,08	12,28
Marché Devlin enr.	0,36	2,63	0,00	0,21	1,51	0,05	10,95	0,36	0,10	16,17
Dépanneur Latulipe	0,17	1,20	0,00	0,09	0,69	0,02	4,98	0,17	0,05	7,37
Supermarché Ca-Ro	0,40	2,85	0,00	0,23	1,64	0,06	11,86	0,40	0,11	17,55
Dépanneur Brassard	0,09	0,64	0,00	0,05	0,36	0,01	2,64	0,09	0,03	3,91
Épicerie Bergeron enr.	0,26	1,90	0,00	0,15	1,09	0,04	7,90	0,26	0,08	11,68
Intermarché Neveu	0,34	2,49	0,00	0,20	1,43	0,05	10,35	0,34	0,10	15,30
Dépanneur Béco Ultramar enr.	0,22	1,58	0,00	0,13	0,91	0,03	6,56	0,22	0,06	9,71
Dépanneur Tabagie Lorrainville inc.	0,32	2,30	0,00	0,18	1,32	0,05	9,57	0,32	0,09	14,15
Intermarché Boutin	0,61	4,41	0,00	0,35	2,53	0,09	18,34	0,61	0,17	27,11
Méto Grenier	1,06	7,63	0,00	0,60	4,38	0,15	31,72	1,06	0,30	46,90
Épicerie Allen enr.	0,27	1,93	0,00	0,15	1,11	0,04	8,01	0,27	0,08	11,86
Pourvoirie du Nord-Est	0,17	1,20	0,00	0,10	0,69	0,02	5,00	0,17	0,05	7,40
Dépanneur Chez Ti-Bert enr.	0,29	2,09	0,00	0,17	1,20	0,04	8,69	0,29	0,08	12,85
Dépanneur 101	0,23	1,69	0,00	0,13	0,97	0,03	7,03	0,23	0,07	10,38
Dépanneur du Nord enr.	0,31	2,23	0,00	0,18	1,28	0,04	9,26	0,31	0,09	13,70
Dépanneur La Pierretterie	0,20	1,45	0,00	0,12	0,83	0,03	6,04	0,20	0,06	8,93
Marché Richelieu	0,99	7,13	0,00	0,56	4,09	0,14	29,64	0,99	0,28	43,82
Centre d'Économie Guigues inc.	0,23	1,68	0,00	0,13	0,97	0,03	6,99	0,23	0,07	10,33
Épicerie du Coin 777 enr.	0,11	0,76	0,00	0,06	0,44	0,02	3,15	0,11	0,03	4,68
Épicerie Micheline enr.	0,24	1,70	0,00	0,13	0,98	0,03	7,07	0,24	0,07	10,46
Magasin général G.L. inc.	0,35	2,53	0,00	0,20	1,45	0,05	10,50	0,35	0,10	15,53
Épicerie M. Melançon	0,17	1,24	0,00	0,10	0,71	0,02	5,17	0,17	0,05	7,63
Magasin Labranche & Frères inc.	0,15	1,05	0,00	0,08	0,60	0,02	4,37	0,15	0,04	6,46
Dépanneur Dandy enr.	0,69	4,95	0,00	0,39	2,84	0,10	20,59	0,69	0,20	30,45
Dépanneur KLR	0,11	0,82	0,00	0,07	0,47	0,02	3,42	0,11	0,03	5,05
Provigo Témiscaming inc.	1,06	7,65	0,00	0,61	4,39	0,15	31,82	1,06	0,30	47,04
Stop 102 S.E.N.C.	0,42	3,00	0,00	0,24	1,72	0,06	12,49	0,42	0,12	18,47
Service CLE G.G. inc.	0,15	1,05	0,00	0,08	0,60	0,02	4,37	0,15	0,04	6,46
Cagibi ltée	0,41	2,99	0,00	0,24	1,72	0,06	12,42	0,41	0,12	18,37
Dépanneur Bob-Hé enr.	0,35	2,52	0,00	0,20	1,45	0,05	10,47	0,35	0,10	15,49
Dépanneur Ultramar	0,52	3,77	0,00	0,30	2,16	0,07	15,66	0,52	0,15	23,15
Épicerie Laneuville ltée	0,31	2,26	0,00	0,18	1,30	0,04	9,38	0,31	0,09	13,87
Le Vrac à Mon Oncle	0,30	2,15	0,00	0,17	1,23	0,04	8,94	0,30	0,09	13,22
Marché Richelieu Ville-Marie enr.	0,43	3,07	0,00	0,24	1,76	0,06	12,77	0,43	0,12	18,88
Provigo Ville-Marie	0,85	6,13	0,00	0,49	3,52	0,12	25,47	0,85	0,24	37,67
Total	16,58	119,43	0,00	9,48	68,57	2,34	496,56	16,31	4,74	734,01

Les matières résiduelles générées pour les magasins d'alimentation ont été tirées de l'étude de *Caractérisation des matières résiduelles au Québec* (voir tableau B-11) ainsi que des superficies de chacun d'eux du tableau B-13.

3.2.7) Secteur de la restauration

Tableau 38 : Portrait des matières résiduelles générées dans le secteur de la restauration (tonne / an)

Nom	Papier	Carton	Verre	Métaux	Plastique	Textile	Matières putrescibles	Fibres sanitaires	Autres résidus	Total
Hôtel des Quinze	5,70	2,57	0,00	0,87	8,21	0,05	30,62	2,57	0,72	51,31
Restaurant Rose Café	10,71	4,82	0,00	1,64	15,43	0,09	57,56	4,82	1,35	96,42
Restaurant Paquin	5,70	2,57	0,00	0,87	8,21	0,05	30,62	2,57	0,72	51,31
Club de Golf Ville-Marie	18,22	8,21	0,00	2,78	26,26	0,16	97,97	8,21	2,30	164,11
Restaurant Bar La Bannik	15,12	9,60	27,60	0,92	9,60	0,66	59,66	6,98	1,18	131,32
Restaurant Chez Line	3,87	1,74	0,00	0,59	5,58	0,03	20,82	1,74	0,49	34,86
Bar-Salon 382 inc.	17,65	7,95	0,00	2,70	25,44	0,16	94,91	7,95	2,23	158,99
Dépanneur-Resto Shell	2,05	0,92	0,00	0,31	2,95	0,02	11,02	0,92	0,26	18,45
Le Zénith	5,24	2,36	0,00	0,80	7,55	0,05	28,17	2,36	0,66	47,19
Bar Restaurant La Joranie	8,31	3,74	0,00	1,27	11,98	0,07	44,70	3,74	1,05	74,86
Motel Laverlochère	5,13	2,31	0,00	0,78	7,38	0,05	27,55	2,31	0,65	46,16
Casse-croûte Bournival	5,51	9,72	0,03	0,16	2,98	0,00	3,46	2,80	1,94	26,60
Resto-Bar 2000	9,34	4,21	0,00	1,43	13,46	0,08	50,21	4,21	1,18	84,12
Domaine Driftwood	5,90	3,74	10,76	0,36	3,74	0,26	23,27	2,72	0,46	51,21
L'étoile de l'Est enr.	8,66	3,90	0,00	1,32	12,47	0,08	46,53	3,90	1,09	77,95
Framboisière de Roulier	3,02	1,92	5,52	0,18	1,92	0,13	11,93	1,40	0,24	26,26
La Fritobec 1997	2,30	4,05	0,01	0,07	1,24	0,00	1,44	1,17	0,81	11,09
Pizza Mario	1,48	0,67	0,00	0,23	2,13	0,01	7,96	0,67	0,19	13,34
Rendez-vous des Quinze	8,54	3,85	0,00	1,31	12,31	0,08	45,92	3,85	1,08	76,94
Restaurant Maxime Nord inc.	4,56	2,05	0,00	0,70	6,56	0,04	24,49	2,05	0,58	41,03
Resto-auto Leblanc	5,70	2,57	0,00	0,87	8,21	0,05	30,62	2,57	0,72	51,31
Domaine de l'Érablière	14,24	6,41	0,00	2,18	20,51	0,13	76,54	6,41	1,80	128,22
Bar Marie-Lou inc.	11,39	5,13	0,00	1,74	16,41	0,10	61,23	5,13	1,44	102,57
Resto-Bar chez 100teux	5,70	2,57	0,00	0,87	8,21	0,05	30,62	2,57	0,72	51,31
Le Goûti-Yum	7,29	3,28	0,00	1,11	10,50	0,06	39,19	0,06	0,92	62,41
Auberge Canadienne inc.	7,63	3,44	0,00	1,17	10,99	0,07	41,02	3,44	0,96	68,72
Auberge Témiscaming	5,29	3,36	9,66	0,32	3,36	0,23	20,88	2,44	0,41	45,95
Brassette Tern-Rose	21,30	9,59	0,00	3,25	30,69	0,19	114,50	9,59	2,69	191,80
Restaurant Hong Kong	9,45	4,26	0,00	1,44	13,62	0,08	50,82	4,26	1,20	85,13
Subway (Témiscaming)	3,90	6,89	0,02	0,11	2,11	0,00	2,45	1,98	1,38	18,84
Camp de la Lucarne	3,42	1,54	0,00	0,52	4,92	0,03	18,37	1,54	0,43	30,77
Érablière L. Lapierre	13,67	6,16	0,00	2,09	19,69	0,12	73,48	6,16	1,73	123,10
Auberge Centre-ville	10,25	4,62	0,00	1,57	14,77	0,09	55,11	4,62	1,30	92,33
Brassette 101 enr.	12,53	5,64	0,00	1,91	18,05	0,11	67,35	5,64	1,58	112,81
Hôtel-Motel Caroline Itée	10,25	4,62	0,00	1,57	14,77	0,09	55,11	4,62	1,30	92,33
La Gaufrrière	3,87	1,74	0,00	0,59	5,58	0,03	20,82	1,74	0,49	34,86
Poulet frit Chester	7,46	13,16	0,04	0,21	4,04	0,00	4,69	3,79	2,63	36,02
Restaurant Chez Eugène	3,40	2,16	6,21	0,21	2,16	0,15	13,42	1,57	0,27	29,55
Restaurant la Gauloise	4,59	8,10	0,02	0,13	2,48	0,00	2,88	2,33	1,62	22,15
Restaurant le 6 ^e Continent	6,05	3,84	11,04	0,37	3,84	0,26	23,86	2,79	0,47	52,52
Rôtisserie l'Arc-en-ciel	3,42	1,54	0,00	0,52	4,92	0,03	18,37	1,54	0,43	30,77
Salle à manger Le Manoir	9,07	5,76	16,56	0,55	5,76	0,40	35,80	4,19	0,71	78,80
Subway (Ville-Marie)	5,51	9,72	0,03	0,16	2,98	0,00	3,46	2,80	1,94	26,60
Total	332,39	197,00	87,50	42,75	413,97	4,34	1 579,40	148,72	46,32	2 852,39

De même, pour le secteur de la restauration, les données ont été tirées de l'étude de *Caractérisation des matières résiduelles au Québec* (voir tableau B-15) et du tableau B-14 pour le nombre de places et le type de cuisine (rapide, familiale ou haut de gamme).

3.2.8) Secteur des grandes industries

Tableau 39 : Portrait des matières résiduelles générées dans le secteur des grandes industries (tonne / an)

Nom	Municipalité	Nombre d'employés	Quantité totale
Temlam	Ville-Marie	163	274,0
Tembec	Béarn	150	214,3
Tembec	Témiscaming	1 100	875,7
Total	--	1 413	1 364,0

Afin de déterminer les quantités de matières résiduelles générées pour ces grandes industries, nous nous sommes fiés à des données recueillies par les compagnies Tembec (Usine Béarn), Tembec (Témiscaming) ainsi que Temlam (Ville-Marie).

Toutefois, les matières n'ont pu être divisées en catégories distinctes. En fait, le total des matières (pour Temlam et Tembec (Usine Béarn) comprend les matières résiduelles domestiques, industrielles (boues, etc.) et dans certains cas les matières dangereuses et le bois (copeaux, etc.). Par contre, la quantité totale pour Tembec (Témiscaming) comprend uniquement les matières résiduelles domestiques et les matières résiduelles dangereuses; elle exclut les matières résiduelles des pâtes et papiers (cendres, boues de station d'épuration des eaux, écorces, résidus de bois et pâtes) qui sont, soit disposés sur le site d'enfouissement privé de Tembec ou qui sont valorisés de façon énergétique.

3.2.9) Secteur des petites et moyennes industries

Tableau 40 : Portrait des matières résiduelles générées dans le secteur des petites et moyennes industries (tonne / an)

Nom	Nombre d'employés	Évalué à x kg / jour / employé	Composition principale des matières résiduelles générées	Quantité totale
Armoires Distinction Plus	6	13,9	➤ Carton ➤ Bran de scie	21,68
Armoires Nova-Style	6	13,9	➤ Carton ➤ Restants de mélamine	21,68
Hydraulique J. Beaudoin	9	17,0	➤ Métaux	39,78
Témisko	54	17,0	➤ Métaux ➤ Bois / carton	238,68
Poissonnerie Témis	2	9,9	➤ Déchets de poisson	5,15
Chocolat Martine	13	9,9	➤ Papier / carton ➤ Sac de plastique	33,46
Fromagerie La Ferme au Village	5	9,9	➤ Textile	12,87
Gestion Bio-Plex	12	9,9	➤ Carton ➤ Plastique	30,89
Parmalat	45	9,9	➤ Carton	115,83
Total	--	--	--	520,02

En ce qui concerne les petites et moyennes industries, nous nous sommes fiés à l'étude de *Caractérisation des matières résiduelles au Québec*, secteur industriel. Nous avons choisi les types d'industries dont les matières générées par ces dernières ressemblaient le plus aux industries sur notre territoire (voir tableau B-16).

Toutefois, nous n'avons pas évalué la quantité par type de matières résiduelles générées étant donné que chaque industrie génère une ou deux (2) matières principalement (selon un questionnaire distribué à celles-ci). Nous avons donc seulement évalué le taux de production global par industrie et non par catégorie. Il est à noter que les quantités ont été évaluées pour une semaine de cinq (5) jours de travail.

3.2.10) Pneus hors d'usage

Tableau 41 : Portrait des pneus récupérés et valorisés (année 2000)

En unité ÉPA	En tonne
18 689	157

Les données relatives aux pneus récupérés et valorisés ont été obtenues auprès du service des pneus de Recyc-Québec. Celui-ci distingue trois (3) types de pneus : petits pneus, pneus automobiles et pneus de camions. La mesure ÉPA est un équivalent en pneus automobiles de tous les types de pneus. Cette mesure facilite la conversion des pneus en tonnage. Le poids d'un pneu ÉPA est de 8,4 kg ou 0,0084 tonne.

La génération de pneus au Québec :

On estime à environ un pneu par personne, la génération annuelle de pneus au Québec. De plus, le taux de récupération des pneus pour l'ensemble du Québec est de 83 % donc, 17 % des pneus ne sont ni récupérés ni valorisés. Toutefois, cette moyenne peut varier quelque peu d'une région à l'autre.

3.2.11) Bilan du secteur des ICI

Tableau 42 : Portrait des matières résiduelles générées dans tout le secteur des ICI (tonne / an)

Secteur	Papier	Carton	Verre	Métaux	Plastique	Textile	Matières putrescibles	Fibres sanitaires	Autres résidus	Total
Éducation	37,56	17,36	6,42	3,91	18,71	3,98	43,08	23,61	15,06	169,69
Santé	20,55	13,58	7,68	4,85	37,25	0,78	10,97	115,50	31,79	242,95
Institutions financières	15,23	1,39	0,00	0,18	1,95	0,00	2,94	0,54	2,10	24,33
Édifices à bureaux	64,49	19,60	0,57	0,86	4,24	0,00	6,01	3,34	0,38	99,49
Centre commercial	3,21	5,57	1,07	0,64	5,78	0,02	10,27	3,85	0,86	31,27
Magasins d'alimentation	16,58	119,43	0,00	9,48	68,57	2,34	496,56	16,31	4,74	734,01
Restauration	332,39	197,00	87,50	42,75	413,97	4,34	1 579,40	148,72	46,32	2 852,39
Grandes industries	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	1 364,00	1 364,00
Petites et moyennes industries	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	520,02	520,02
Autres ICI	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	2 227,70	2 227,70
Total	490,01	373,93	103,24	62,67	550,47	11,46	2 149,23	311,87	4 212,97	8 265,85

Nous avons inclus un secteur « Autres ICI » étant donné que nous n'avons pu déterminer les quantités de matières résiduelles générées pour plusieurs secteurs (seulement 200 entreprises sur 700 existantes). Ce chiffre a été évalué selon la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* à partir des quantités pouvant être mises en valeur pour le secteur ICI. Le montant inclut entre autres, les autres grandes industries (exemple : Commonwealth Plywood), les autres petites et moyennes industries, ainsi que tous les autres ICI dont nous n'avons pas de données précises.

De plus, étant donné que nous ne connaissons pas les matières générées par catégorie, nous les avons mis dans « Autres résidus ». Les pneus hors d'usage (157 tonnes) font partie de cette catégorie.

3.3) MATIÈRES RÉSIDUELLES DU SECTEUR CRD (CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION)

Tableau 43 : Portrait des matières résiduelles générées dans le secteur CRD (tonne / an)

Matière	Total
Résidus valorisables	
Papier et emballage	236,98
Acier	255,94
Granulas	6 028,78
Bois	1 244,94
Total	7 766,64

Les quantités de matières résiduelles générées pour le secteur CRD ont été obtenues à l'aide de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* à partir des quantités pouvant être mises en valeur pour le secteur CRD (voir tableau B-17).

3.4) **BILAN SYNTHÈSE DES MATIÈRES GÉNÉRÉES POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE**

Tableau 44 : Tableau synthèse des quantités de matières résiduelles générées pour l'ensemble du territoire de planification (tonne / an)

Type de résidus	Total
Mise en valeur	
Matières recyclables	451,10
Matières consignées	83,46
Pneus hors d'usage	157,00
Sous-total (A) : matières mises en valeur	691,56
Élimination	
Déchets du secteur municipal (générées – (recyclage + consigne))	4 245,64
Boues de fosses septiques	2 244,00
Déchets du secteur des ICI (générées – pneus récupérés)	8 108,85
Déchets du secteur CRD	7 766,64
Sous-total (B) : matières éliminées	22 365,13
Matières générées totales (A+B)	23 056,69

PARTIE 4

(Orientations et objectifs du Plan de gestion régional)

4) ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION RÉGIONAL

4.1) DÉFINITION, RÔLE ET OBJET DES ORIENTATIONS

En 1989, le Québec adoptait une Politique de gestion intégrée des déchets solides suite à différents problèmes observés au fil des années (pollution des eaux, réchauffement climatique sous l'accumulation de gaz à effet de serre, contamination et érosions des sols, dégradation des écosystèmes, diminution de la biodiversité, etc.).

Cette politique fixait un objectif de réduction de 50 % des déchets envoyés à l'élimination en l'an 2000. Toutefois, cet objectif n'a pas été atteint et la quantité de matières résiduelles générées ne cesse d'augmenter.

Le *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008* propose donc une gestion plus respectueuse de l'environnement, tout en contribuant au développement social et économique.

Le gouvernement a établi diverses orientations afin de réduire les matières résiduelles. Ces orientations (selon l'article 53.3 de la LQE) doivent avoir pour objet :

- de prévenir ou réduire la production de matières résiduelles, notamment en agissant sur la fabrication et la mise en marché des produits;
- de promouvoir la récupération et la valorisation des matières résiduelles;
- de réduire la quantité de matières résiduelles à éliminer et d'assurer une gestion sécuritaire des installations d'élimination;
- d'obliger la prise en compte par les fabricants et importateurs de produits des effets qu'ont ces produits sur l'environnement et des coûts afférents à la récupération, à la valorisation et à l'élimination des matières résiduelles générées par ces produits.

4.1.1) Orientations de la MRC de Témiscamingue

Par la suite, il est important de définir les orientations que notre MRC privilégiera. Ces orientations pourraient se traduire par ceci :

Tableau 45 : Orientations et moyens privilégiés par la MRC de Témiscamingue pour la gestion des matières résiduelles

Type de matières résiduelles	Orientations	Moyens
Général	Améliorer la qualité de l'environnement pour les générations présentes et futures.	➤ Assurer, par la protection de l'environnement et une utilisation rationnelle des potentiels, la survie et le développement d'une économie basée sur l'exploitation des ressources naturelles. ¹
Déchets domestiques	Régler les contraintes concernant le nouveau <i>Règlement sur l'élimination des matières résiduelles</i> qui aura pour conséquence la fermeture de cinq (5) DET sur le territoire.	➤ Développer de nouvelles technologies nous permettant d'explorer d'autres modes d'élimination (exemple : composteur); ➤ Conserver nos dépôts en tranchée.
Matières putrescibles	Valoriser davantage les matières putrescibles par le compostage domestique ou municipal.	➤ Développer de nouvelles technologies nous permettant d'explorer d'autres modes d'élimination (exemple : composteur); ➤ Privilégier la collecte à trois (3) voies (déchets domestiques, recyclage et compostage); ➤ Favoriser le compostage domestique à l'aide de formations adaptées.
Matières recyclables	Augmenter la récupération des matières déjà récupérées (verre, plastique, métal, papier, carton).	➤ Privilégier la collecte sélective de porte-à-porte plutôt que par apport volontaire dans les municipalités de plus de 500 habitants; ➤ Privilégier les 3RV-E dans l'ordre (réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination).
Résidus domestiques dangereux	S'assurer de la récupération des résidus domestiques dangereux (RDD) sur tout le territoire (huiles usées, batteries, peinture, piles alcalines, etc.).	➤ Mettre en place un système de récupération des RDD.
Encombrants, textile et objets divers	S'assurer de la récupération de ces objets sur tout le territoire.	➤ Privilégier le développement de l'économie sociale; ➤ Implanter une ressourcerie pour le Témiscamingue.
Matériaux de construction	S'assurer de la récupération des matériaux de construction sur tout le territoire.	➤ Privilégier le développement de l'économie sociale.
Boues municipales et de fosses septiques	Production de compost.	➤ Composter les boues au même titre que les matières putrescibles (composteur ou plate-forme de compostage).

Type de matières résiduelles	Orientation	Moyen
Résidus d'abattage et animaux morts	S'assurer de la disposition conforme des résidus d'abattage et des animaux morts.	➤ Responsabilité des producteurs (composteur OU incinérateur de New Liskeard OU récupération par « Paul et Eddie » OU élimination au LES de Rouyn-Noranda).
Lisiers	S'assurer de la disposition conforme des lisiers.	➤ Responsabilité des producteurs (épandage OU valorisation).
Pneus hors d'usage	S'assurer de la récupération des pneus hors d'usage sur tout le territoire.	➤ Consigne avec point de dépôt pour récupération (déjà en place).
Pneus hors-route	S'assurer de la récupération des pneus surdimensionnés sur tout le territoire.	➤ Récupération par <i>Recyclage Granutech</i> de Plessisville (sur demande).
Déchets biomédicaux	S'assurer de la récupération des déchets biomédicaux sur tout le territoire.	➤ Récupération par <i>Services médicaux MedTech</i> de Ville Ste-Catherine (déjà en place).
Déchets informatiques	S'assurer de la récupération des déchets informatiques sur tout le territoire.	➤ Récupération par la <i>Fonderie Horne</i> de Rouyn-Noranda (responsabilité des citoyens).
Plastique de ferme	S'assurer de la récupération des plastiques de ferme sur tout le territoire.	➤ Récupération à venir par un récupérateur de North Cobalt (Ontario).

¹ **Source :** Quatrième (4^e) des quatre (4) parties du Schéma d'aménagement de la MRC de Témiscamingue – Document d'appoint sur le développement socio-économique, 18 mars 1987.

4.1.1.1) Droit de limitation ou d'interdiction de déchets éliminés sur le territoire

La MRC de Témiscamingue fait partie de la région de l'Abitibi-Témiscamingue; elle est également une « région limitrophe ». Elle souhaite maintenir et développer un lien économique, social et culturel, favoriser la collaboration et le bon voisinage. Pour ces raisons, la MRC de Témiscamingue ne prévoit pas limiter ou interdire la mise en décharge ou l'incinération sur son territoire de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire, tel que mentionné à l'article 53.9 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Par contre, cet accès ne sera permis que pour dépannage seulement (en cas d'urgence) et sur une base temporaire seulement, avec entente écrite entre les parties. Les demandes ou projets devront être analysés « cas par cas » afin d'éviter toutes problématiques indésirables.

4.2) DÉTERMINATION DES OBJECTIFS

4.2.1) Objectifs de récupération

La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* a pour objectifs :

1) Mettre en valeur 65 % des matières résiduelles pouvant être mises en valeur annuellement.

Des objectifs de valorisation par matière ont également été fixés pour chaque secteur et ce, pour l'année 2008.

Dans les municipalités :

- 60 % du verre, du plastique, du métal, des fibres, des encombrants et de la matière putrescible;
- 75 % des huiles, de peinture et des pesticides (RDD);
- 60 % des autres RDD;
- 50 % du textile;
- 80 % des contenants consignés à remplissage unique de bière et de boisson gazeuse;
- 20 % de l'aluminium non consignés.

Dans les ICI :

- 85 % des pneus;
- 95 % des métaux et du verre;
- 70 % du plastique et des fibres, incluant le bois, les papiers et les textiles;
- 65 % des résidus putrescibles (60 % résidus putrescibles et 70 % bois).

Dans l'industrie de la construction, de la rénovation et de la démolition :

- 60 % de toutes les matières pouvant être mises en valeur, soit papier et emballage, acier, granulats, bois, autres métaux.

2) S'assurer de la sécurité des activités d'élimination tant pour les personnes que pour l'environnement.

En ce qui concerne la MRCT, les objectifs de récupération des matières résiduelles ainsi que les taux de récupération atteints sont les suivants :

Tableau 46 : Objectifs de récupération des matières résiduelles pour la MRC de Témiscamingue (à atteindre d'ici 2008) pour le secteur municipal

Matière	Quantité pouvant être mise en valeur (tonne / an) ¹		Résidu à récupérer		Résidu récupéré en 2000		Écart (%)	
			Objectif (%)	Tonnage (tonne / an)	Tonnage (tonne / an)	Taux atteint (%)		
Matières recyclables								
Fibres :- Papier	1 388,2	424,0	60 %	832,9	254,4	451,1 ² (total des fibres)	33 %	27 %
- Carton		181,9			109,1			
- Verre		179,2			107,5			
- Métaux		237,7			142,6			
- Plastique		365,4			219,2			
Contenants consignés	112,1	80 %	89,7	83,5 ³	74 %	6 %		
Contenants non consignés	Inclus avec les fibres		60 %	N.D.	Inclus avec les fibres		--	
Aluminium non consigné			20 %	N.D.				
Sous-total	1 500,3	--	922,5	534,6	--	--		
Produits réemployables								
Textile	156,4	50 %	78,2	N.D.	N.D.	--		
Encombrants	277,2	60 %	166,3	N.D.	N.D.	--		
Sous-total	433,6	--	244,5	N.D.	N.D.	--		
Matières putrescibles (incluant les résidus putrescibles, les herbes et les feuilles)	1 507,5	60 %	904,5	N.D.	N.D.	--		
Résidus domestiques dangereux	22,3	60 %	13,4	N.D.	N.D.	--		
Fibres sanitaires	245,7	--	--	--	--	--		
Total du secteur municipal	3 709,4	--	2 084,9	534,6	--	--		

¹ Se référer au tableau 28 : Potentiel de mise en valeur des matières résiduelles du secteur municipal (par matière) (tonne / an). Les contenants consignés, les encombrants et les résidus domestiques dangereux font partie de la catégorie « autres » du tableau 28. De plus, les contenants non consignés et l'aluminium non consigné sont inclus dans les fibres (matières recyclables).

² Se référer au tableau 29 : Portrait des matières récupérées par la collecte sélective des matières recyclables (Cumulatif selon le centre de récupération Perron de Rouyn-Noranda).

³ Se référer au tableau 31 : Portrait des matières consignées récupérées et valorisées.

Tableau 47 : Objectifs de récupération des matières résiduelles pour la MRC de Témiscamingue (à atteindre d'ici 2008) pour le secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI)

Matière	Quantité pouvant être mise en valeur (tonne / an)	Résidu à récupérer		Résidu récupéré en 2000		Écart (%)
		Objectif (%)	Tonnage (tonne / an)	Tonnage (tonne / an)	Taux atteint (%)	
Matières recyclables						
Papier et emballage	2 162,6	70 %	1 513,8	Avec fibres municipales	Avec fibres municipales	--
Verre	93,2	95 %	88,5			
Plastique	397,2	70 %	278,1			
Métaux	2 650,6	95 %	2 518,0	N.D.	N.D.	--
Textile	N.D.	70 %	N.D.	N.D.	N.D.	--
Sous-total	5 303,6	83 %	4 398,4	N.D.	N.D.	--
Matières putrescibles						
Bois	495,3	70 %	346,7	N.D.	N.D.	--
Résidus putrescibles	460,9	60 %	276,6	N.D.	N.D.	--
Sous-total	956,2	65 %	623,3	N.D.	N.D.	--
Pneus	154,5	85 %	131,3	157,0	102 %	(17%)
Total des ICI	6 414,3	80 %	5 153,0	157,0	2 %	78 %

Les quantités pouvant être mises en valeur pour le secteur des ICI (tableau 47) ainsi que pour le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) (tableau 48), ont été obtenues à l'aide des *Objectifs de récupération par provenance et par matière* pour l'ensemble du Québec d'après la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* (voir tableaux B-17 et B-18). Nous avons multiplié ces quantités par la population totale de la MRCT (17 504) et divisé par la population du Québec de 1996 (7 138 795).

Tableau 48 : Objectifs de récupération des matières résiduelles pour la MRC de Témiscamingue (à atteindre d'ici 2008) pour le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)

Matière	Quantité pouvant être mise en valeur (tonne / an)	Résidu à récupérer		Résidu récupéré en 2000		Écart (%)
		Objectif (%)	Tonnage (tonne / an)	Tonnage (tonne / an)	Taux atteint (%)	
Résidus valorisables						
Papier et emballage	183,9	60 %	110,3	N.D.	N.D.	--
Acier	198,6	60 %	119,2	N.D.	N.D.	
Granulats	4 678,3	60 %	2 807,0	N.D.	N.D.	
Bois	966,1	60 %	579,6	N.D.	N.D.	
Total du C et D	6 026,9	60 %	3 616,1	N.D.	N.D.	--

Tableau 49 : Objectifs de récupération des matières résiduelles pour la MRC de Témiscamingue (à atteindre d'ici 2008) pour tous les secteurs

Quantité générée (tonne / an) (municipal, ICI + C et D) ¹	Quantité pouvant être mise en valeur (tonne / an) (municipal, ICI + C et D))	Résidus à récupérer		Résidus récupérés en 2000		Écart (%)
		Objectif (%)	Tonnage (tonne / an)	Tonnage (tonne / an)	Taux atteint (%)	
20 812,7	16 150,6	67 %	10 854,0	691,6	4 %	63 %

¹ Le total exclut les boues de fosses septiques.

Tableau 50 : Déchets à éliminer avant l'application des objectifs de récupération des matières résiduelles pour la MRC de Témiscamingue (tonne / an)

	Secteur				
	Municipal		ICI	C et D	Total
	Déchets domestiques	Boues de fosses septiques			
Matières résiduelles générées	4 780,2	2244,0	8 265,9	7 766,6	23 056,7
Matières mises en valeur (en ce moment)	534,6		157,0	N.D.	691,6
Déchets à éliminer	6 489,6		8 108,9	7 766,6	22 365,1

Tableau 51 : Déchets à éliminer après l'application des objectifs de récupération des matières résiduelles pour la MRC de Témiscamingue (tonne / an)

	Secteur				
	Municipal		ICI	C et D	Total
	Déchets domestiques	Boues de fosses septiques			
Matières résiduelles générées	4 780,2	2244,0	8 265,9	7 766,6	23 056,7
Matières mises en valeur (objectifs atteints)	2 084,9		5 153,0	3 616,1	10 854,0
Matières mises en valeur (boues de fosses septiques)	1 346,4 ¹		--	--	1 346,4
Déchets à éliminer	3 592,9		3 112,9	4 150,5	10 856,3

¹ Aucun objectif de récupération n'est prévu pour les boues de fosses septiques. Toutefois, la MRC de Témiscamingue a considéré que 60 % de ses boues pourraient être valorisées, soit 1 346,4 tonnes par année (2 244,0 x 60 %).

4.3) SCÉNARIOS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Afin d'élaborer des scénarios de gestion des matières résiduelles, il faut tenir compte des caractéristiques propres à notre MRC, notamment, l'étendue et la répartition du territoire, les activités économiques, les installations en place, les ressources et les équipements disponibles en région.

De plus, l'élaboration du Plan de gestion des matières résiduelles doit viser à trouver le meilleur scénario possible en tenant compte des contraintes politiques, techniques, économiques et sociales de la région pour atteindre les objectifs du gouvernement.

4.3.1) SENSIBILISATION ET INFORMATION

Afin d'atteindre les objectifs de récupération prévus par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, il sera très important d'inclure un volet de sensibilisation afin de faire valoir le principe des « 3RV-E » dans l'ordre :

- | | |
|---------------------------|------------------|
| 1) Réduction à la source; | 4) Valorisation; |
| 2) Réemploi; | 5) Élimination. |
| 3) Recyclage; | |

En effet, les programmes d'information et de sensibilisation revêtent une importance capitale car c'est sur eux que repose, en grande partie, la performance des programmes qui seront mis en place.

Réduction à la source et réemploi

Plus spécifiquement, il faut inciter la population à réduire à la source et à réemployer.

La réduction à la source consiste principalement à :

- choisir des produits à emballage minimal;
- acheter des produits durables et non des biens jetables après un seul usage;
- acheter des produits recyclables ou dont les emballages sont recyclables;
- acheter des produits en vrac;
- remplacer les petits formats et les portions individuelles par un format familial;
- se procurer des produits offerts sous forme concentrée;
- n'acheter que ce qui est nécessaire.

Pour sa part, le réemploi (ou réutilisation) consiste à :

- réemployer à d'autres fins plusieurs types d'emballage (contenants en plastique, bocaux en verre, boîtes de métal, sacs de plastique et en papier, etc.);
- choisir des bouteilles de boisson gazeuse et de bière réutilisables;
- faire réparer les produits usagés (meubles, électroménagers, etc.).

1) Les organismes municipaux :

Ces deux (2) procédés (réduction à la source et réemploi) doivent bien entendu être priorisés dans les organismes municipaux afin de donner l'exemple et ainsi indiquer à la population l'orientation qu'entend prendre la municipalité en matière de gestion des matières résiduelles. Cela permettra de donner une crédibilité accrue lors des campagnes de sensibilisation ultérieures.

Afin de promouvoir la réduction et le réemploi auprès des employés, les organismes municipaux disposent de plusieurs façons :

- imprimer les feuilles recto verso;
- réutiliser le papier pour en faire des blocs-notes;
- favoriser l'utilisation du courrier électronique (ne pas imprimer tous les messages);
- favoriser l'achat de produits et contenants réutilisables.

2) Les citoyens :

Même si les organismes municipaux se doivent de promouvoir la réduction à la source et le réemploi, il revient toutefois aux citoyens de mettre tout cela en application. Afin de contribuer aux efforts de réduction et de réemploi, plusieurs objectifs existent. En voici quelques-uns :

- favoriser la remise en circulation des meubles et électroménagers;
- promouvoir les organismes de réemploi (marché aux puces, comptoir familial);
- promouvoir et / ou implanter des Éco-Centres, déchetteries, etc.;
- promouvoir le réemploi d'items tels que les sacs d'épicerie, contenants consignés, boîtes de carton, etc.;
- inciter les citoyens à laisser leurs résidus de pelouse sur place (valorisation sur place);
- inciter les citoyens à faire du compostage domestique, donner de l'information et de la formation, instaurer un site de démonstration de compostage domestique, etc.

3) Les industries, commerces et institutions :

Finalement, les ICI ont leur part à jouer dans la réduction et le réemploi. En fait, plusieurs industries et commerces ont déjà mis en place des programmes de ce type dans leur entreprise. Les principes qui prévalent pour les programmes municipaux peuvent facilement s'appliquer aux ICI. De même, les institutions jouent un rôle prépondérant dans l'acquisition de nouveaux comportements. En fait, depuis quelques années, plusieurs organismes se sont donnés comme mandat de promouvoir l'environnement par la sensibilisation en milieu scolaire.

Plan de communication

Dans le but de faire valoir le principe des « 3RV-E » dans l'ordre et afin que les citoyens soient mis au courant des nouvelles exigences en matière d'environnement, des différents projets, des modes de fonctionnement, des coûts rattachés, de la fréquence de cueillette des matières, etc., plusieurs activités de communication seront mises de l'avant. Les informations véhiculées serviront surtout à informer les citoyens des nouvelles mesures concernant les matières putrescibles, les matières recyclables, les résidus domestiques dangereux, les encombrants, les boues de fosses septiques, etc.

Le plan de communication permet de planifier la réalisation d'outils de communication selon une stratégie définie pour l'atteinte d'objectifs précis. L'objectif général de ce plan de communication est de sensibiliser les citoyens aux différents moyens mis à leur disposition afin d'augmenter la récupération et de diminuer la quantité de déchets à enfouir. Pour atteindre cet objectif, il faudra informer et expliquer aux citoyens l'importance environnementale et économique de faire sa part tous et chacun en les responsabilisant.

Tableau 52 : Plan de communication

Activité de communication (étape)	Message véhiculé	Moment et fréquence de diffusion	Médium utilisé	Coût
Semaine de réduction des déchets	Sensibilisation à la réduction à la source en distribuant des sacs en tissus pour les commerçants	Semaine du 20 au 26 octobre 2003	Commerces du Témiscamingue	Projet subventionné
Conférence de presse	Informations des changements à venir en matière de récupération, de valorisation, d'élimination, etc. (nouvel horaire, programmes en vigueur, coûts, etc.)	Printemps 2004	Médias locaux	N/A
Communiqué de presse	Idem	Idem	Médias locaux	N/A
Entrevue radio	Idem	Printemps 2004, à raison d'une entrevue par semaine durant quatre (4) semaines consécutives	Radio	250 \$ ²
Articles journaux	Idem	Printemps 2004, à raison d'un article par semaine durant quatre (4) semaines consécutives	Journaux	920 \$ ³
Bulletin d'informations ¹	Idem	Distribution (par courrier, ex. : avec les comptes de taxes) et diffusion (sur Internet) de façon périodique (ex. : mensuellement) à partir du printemps 2004	Bureau de poste et site Internet de la MRCT	7 775 \$ ⁴
Calendrier ¹	Rappeler aux citoyens les dates importantes des divers programmes	Idem	Idem	7 775 \$ ⁴
Chronique radiophonique	Sensibilisation de la population aux problèmes environnementaux et aux nouvelles exigences à venir sur le territoire de la MRCT	Débutée depuis septembre 2002 à raison d'une chronique à chaque semaine (d'une durée de 6-8 minutes)	Radio	2 990 \$ ⁵
Animation dans les écoles	Sensibilisation des jeunes sur le recyclage, le compostage et d'autres sujets environnementaux	À déterminer en 2004	Aucun	N/A
Total	--	--	--	19 710 \$

¹ Facultatif

² Une entrevue = 50 \$ (plus taxes)

³ Une parution = 200 \$ (plus taxes)

⁴ Distribution dans casier postal = 0,094 \$ du casier. Il y a 7 194 casiers sur tout le territoire de la MRCT, donc, 676 \$ (plus taxes) par mois, pendant dix (10) mois

⁵ Une chronique = 50 \$ (plus taxes) pendant un an (subventionnée)

Il est à noter que la clientèle ciblée pour toutes ces activités de communication concerne l'ensemble de la population sur le territoire de la MRC de Témiscamingue et que, concernant les coûts, des programmes de subventions peuvent être envisageables.

4.3.2) CONSERVER LES DÉPÔTS EN TRANCHÉE (DET)

Mise en situation

La MRC de Témiscamingue ne possède que des dépôts en tranchée (DET) sur son territoire en ce moment et étant donné que la plupart de ces dépôts en tranchée ne seront pas soumis à une fermeture éventuelle, la majorité des municipalités aspirent à les maintenir. Toutefois, deux (2) villes et trois (3) municipalités sont touchées par le futur *Règlement sur l'élimination des matières résiduelles* (l'entrée en vigueur est prévue d'ici la fin de l'année 2003). En effet, dans son *projet de règlement*, le MENVIQ propose retirer Ville-Marie et Témiscaming d'une dérogation qui leur avait été accordée car les DET ne sont autorisés que lorsque la population desservie ne dépasse pas 2 000 habitants. Néanmoins, les villes de Ville-Marie et de Témiscaming, ayant respectivement 2 854 et 3 056 de population, étaient admissibles à la règle à cause d'une dérogation au règlement.

Cette modification au règlement actuel aurait comme conséquence d'obliger ces villes à fermer leur site et à diriger leurs matières résiduelles vers un LES. Il est aussi à noter que les municipalités qui sont jumelées pour disposer de leurs déchets dans le même DET et que la population totale dépasse 2 000 habitants, elles devront, aussi, se conformer au règlement. C'est le cas de Laverlochère et de St-Bruno-de-Guigues qui sont jumelés avec St-Eugène-de-Guigues et de Béarn qui est jumelé avec Lorrainville.

De plus, dans son *projet de règlement*, le MENVIQ propose que les dépôts en tranchée (DET) situés à moins de 100 km par voie routière carrossable à l'année, d'un LES ne soient plus autorisés. Cette norme imposerait à trois (3) de nos municipalités du nord de notre MRC (Rémigny, Nédélec et Guérin) de fermer leur site.

Nouveau dépôt en tranchée

Selon le MENVIQ, les DET devront être modifiés afin de devenir conformes aux nouvelles normes d'implantation et de gestion et deviendront des DET de deuxième (2^e) génération. Il s'agit de dépôts en tranchée pourvus de piézomètres dans le but de contrôler les lixiviats. Les exigences concernant ces DET de deuxième (2^e) génération devraient être connues lors de l'entrée en vigueur du nouveau règlement. De plus, sur le territoire de la MRCT, certains DET arrivent à pleine capacité ce qui signifie l'implantation à neuf de DET de deuxième (2^e) génération, c'est-à-dire l'aménagement de nouveaux sites (sur de nouveaux terrains). Ce phénomène risque d'entraîner certains problèmes, étant donné la difficulté de trouver un terrain libre, rencontrant toutes les exigences environnementales et surtout l'approbation des résidents avoisinants (problèmes observés pour la ville de Ville-Marie récemment).

Coûts

Les coûts pour modifier les DET actuels en DET de deuxième (2^e) génération ont été évalués par le MENVIQ à environ 10 000 \$ pour l'installation des piézomètres (minimum quatre (4) par DET), etc., plus les coûts de base pour l'implantation d'un DET, soit de 20 000 \$ (voir tableau 61). Il faut toutefois multiplier ces chiffres par le nombre de DET sur le territoire. Pour ce qui est des coûts d'opération, ceux-ci ont été estimés à environ 3 500 \$ et comprennent la lecture des piézomètres, les analyses des échantillons, la production d'un rapport annuel, etc.

Avantages

Les avantages de conserver les DET sur le territoire sont principalement le fait que les habitudes sont déjà créées chez les citoyens donc les changements en matière de gestion seront moins draconiens. De plus, les coûts de transport risquent d'être moins élevés car les distances à parcourir sont moindres pour se rendre à un DET dans chaque municipalité que d'aller porter ses déchets dans une seule municipalité centrale, étant donné l'étendue du territoire.

Dérogations nécessaires afin de conserver les DET

Pour conserver tous les dépôts en tranchée sur le territoire du Témiscamingue, il faut donc obtenir une dérogation à la norme du 2 000 habitants desservis par DET (exemple : augmenter le nombre à 5 000) et que la norme du 100 km d'un LES situé dans une MRC ne s'applique que pour les dépôts en tranchée situés dans cette même MRC (exemple : les DET situés dans la MRC de Rouyn-Noranda). Des demandes de modifications au règlement auprès du ministre de l'Environnement sont actuellement sur la table.

Cette dérogation permettrait aux villes ayant une population de plus de 2 000 habitants de conserver leur DET et aux regroupements de municipalités jumelés actuellement, de le demeurer. Les municipalités à moins de 100 km du LES de Rouyn-Noranda pourraient, elles aussi, continuer d'exploiter leur DET.

Recommandations pour chaque municipalité

Suite aux commentaires de la population lors des consultations publiques, voici les recommandations par secteur :

Secteur est :

Étant donné que les DET du secteur est ne seront pas soumis à une fermeture éventuelle suite au *projet de Règlement sur l'élimination des matières résiduelles*, il est recommandé aux municipalités de ce secteur (Belleterre, Fugèreville, Laforce, Latulipe-et-Gaboury et Moffet) de maintenir leurs DET en les modifiant selon les nouvelles normes d'implantation et de gestion proposées par le *projet de règlement*.

Toutefois, il y aurait possibilité que l'ensemble des municipalités de ce secteur se jumellent dans un même DET afin de diminuer les coûts de gestion et d'implantation que proposerait le nouveau *Règlement sur l'élimination des matières résiduelles*.

Secteur nord :

Il est recommandé aux municipalités du secteur nord (Notre-Dame-du-Nord et Angliers) de conserver leur DET en les modifiant selon la nouvelle réglementation. En ce qui concerne les municipalités de Rémigny, Nédélec et de Guérin, deux (2) possibilités s'offrent à elles.

1) Dérogation au règlement :

Tout d'abord, étant donné que ces trois (3) municipalités sont situées à moins de 100 km du LES de Rouyn-Noranda, la réglementation prévoit que l'aménagement et l'exploitation d'un DET ne sont possibles que lorsque celui-ci est situé à plus de 100 km par voie routière carrossable à l'année, d'un LES. Il serait donc de l'intérêt de ces municipalités d'obtenir des dérogations auprès du ministère de l'Environnement afin de pouvoir conserver leurs DET. Des demandes de modification du *projet de Règlement sur l'élimination des matières résiduelles* concernant les dépôts en tranchée sont actuellement sur la table afin que la norme de 100 km d'un LES situé dans une MRC ne s'applique que pour les DET situés dans cette même MRC.

2) Refus de la dérogation :

En deuxième (2^e) lieu, nous devons envisager des solutions en considérant que la nouvelle réglementation entre en vigueur et que nos demandes de dérogation soient refusées. En conséquence, les trois (3) municipalités touchées par la réglementation pourraient se joindre au DET d'Angliers, dont la population totale qui y serait desservie ne dépasserait pas 2 000 habitants, ou elles pourraient implanter un nouveau DET plus central pour ce secteur (à plus de 100 km du LES de Rouyn-Noranda) tout en excluant Notre-Dame-du-Nord. Ces solutions éviteraient des coûts supplémentaires de traitement et de transport vers le LES de Rouyn-Noranda, mais aussi des coûts additionnels de gestion et d'implantation des nouveaux DET (de deuxième (2^e) génération).

Secteur sud :

Deux (2) options peuvent être considérées pour le secteur sud.

1) Dérogation au règlement :

La première (1^{re}) option consiste à continuer les démarches afin de conserver la dérogation qui avait été accordée à Témiscaming pour poursuivre ses activités d'élimination dans son DET (étant donné que la population totale dépasse 2 000 habitants). De plus, en supposant que le secteur sud adhère au projet de composteur, la quantité de matières résiduelles à enfouir serait minime. Il y aurait donc possibilité qu'un seul DET soit conservé pour le secteur sud (Témiscaming et Kipawa).

2) Transport des déchets vers l'Ontario :

Deuxièmement, étant donné l'éloignement du reste du Témiscamingue, il y aurait lieu de vérifier auprès de North Bay en Ontario, la possibilité de diriger les matières sans potentiel de mise en valeur vers leur lieu d'enfouissement, ce qui réduirait les coûts de transport. Cette option touche particulièrement la ville de Témiscaming qui risque de devoir fermer son DET suivant la proposition du *projet de Règlement sur l'élimination des matières résiduelles* de retirer Témiscaming des dérogations.

Secteur centre :

Pour ce qui est du secteur centre, trois (3) solutions ressortent.

1) Nouvelle réglementation :

Tout d'abord, en supposant que la réglementation entre en vigueur, certaines municipalités devront se dissocier afin de se conformer à la norme du 2 000 habitants maximum par DET. Il en est ainsi pour St-Eugène-de-Guigues, Laverlochère et St-Bruno-de-Guigues; une municipalité devra se dissocier et implanter son propre DET. Même disposition pour Béarn et Lorrainville, ces deux (2) municipalités devront se dissocier et implanter elles aussi leur propre DET. Cependant, il y aurait possibilité que Béarn et Laverlochère se jumellent ensemble par exemple, ce qui porterait la population totale à moins de 2 000. En ce qui concerne Ville-Marie et Duhamel-Ouest, la nouvelle réglementation prévoirait retirer Ville-Marie d'une dérogation qui lui était accordée afin de pouvoir exploiter un DET même si la population desservie dépasse 2 000 habitants. Toutefois, en supposant que la partie à éliminer sera minime avec l'utilisation d'un composteur, Ville-Marie devra faire des pressions auprès du ministère de l'Environnement afin de conserver cette dérogation. Une fois accordée, Ville-Marie et Duhamel-Ouest pourrait continuer à exploiter un DET (de deuxième (2^e) génération) dans une tranchée prévue sur le site du DET de Lorrainville.

2) Utilisation du composteur par un ensemble de municipalités :

En deuxième (2^e) lieu, en supposant que la majorité des municipalités du secteur centre (exemples : Béarn, Lorrainville, Laverlochère, Duhamel-Ouest et Ville-Marie) adhèrent au projet de composteur, logiquement, la partie non valorisable (et non compostable) diminuerait grandement, ce qui aurait comme conséquence d'augmenter la durée de vie des DET restants. Nous pourrions donc jumeler ces cinq (5) municipalités dans un même DET. Toutefois, cette alternative devra être proposée au ministère de l'Environnement afin de pouvoir se prévaloir d'une telle dérogation à la norme du 2 000 habitants desservis par DET.

3) Dérogation au règlement :

La dernière solution consiste à obtenir une dérogation auprès du ministère de l'Environnement pour la norme du 2 000 de population par DET. En effet, des demandes de modification du *projet de Règlement sur l'élimination des matières résiduelles* concernant les dépôts en tranchée sont actuellement sur la table afin de porter le nombre d'habitants par DET à 5 000 au lieu de 2 000. Cette modification permettrait aux regroupements de municipalités ainsi jumelées actuellement, de le demeurer.

En ce qui concerne, la municipalité de St-Édouard-de-Fabre, celle-ci pourra conserver son DET en le modifiant selon la nouvelle réglementation. Le TNO Laniel, pour sa part, possède deux (2) DET sur son territoire; canton Mazonod et canton Tabaret (Baie Dorval). Les coûts d'immobilisation et de gestion risquent d'être énormes même si un seul DET est conservé étant donné la faible population. Il est donc proposé d'implanter des fosses à déchets pour chaque secteur de Laniel (secteur de la Baie McAdam, secteur de la Baie Dorval et secteur village) ou d'installer des bacs en bord des routes pour ensuite aller porter les déchets vers le DET de St-Édouard-de-Fabre.

Tableau 53 : Synthèse des recommandations par municipalité

MUNICIPALITÉS	SOLUTIONS POSSIBLES		
SECTEUR EST			
Belleterre	Conserver leur DET	Se jumeler ensemble dans un seul DET	
Fugèreville	Conserver leur DET		
Laforce	Conserver leur DET		
Latulipe-et-Gaboury	Conserver leur DET		
Moffet	Conserver leur DET		
SECTEUR NORD			
Notre-Dame-du-Nord	Conserver leur DET		
Angliers	Conserver leur DET	Se jumeler ensemble dans un seul DET	
Guérin	Conserver leur DET		
Nédélec	Conserver leur DET		
Rémigny	Conserver leur DET		
SECTEUR SUD			
Kipawa	Se jumeler ensemble dans un seul DET	Conserver leur DET	
Témiscaming		Transporter les déchets vers le site d'enfouissement de North Bay (Ont.)	
SECTEUR CENTRE			
St-Édouard-de-Fabre	Conserver leur DET		
TNO Laniel	Installer des fosses à déchets par secteur	Installer des bacs pour envoyer au DET de St-Édouard-de-Fabre	
St-Eugène-de-Guigues	Rester jumelé ensemble		Rester jumelé ensemble (statu quo)
St-Bruno-de-Guigues			Se jumeler ensemble dans un seul DET
Laverlochère			
Béarn			
Lorrainville			
Duhamel-Ouest			
Ville-Marie	Conserver le DET de Lorrainville avec une tranchée adjacente pour Ville-Marie et Duhamel-Ouest		

4.3.3) COMPOSTEUR

Description du projet

Un projet de traitement intégré des matières résiduelles par compostage est actuellement à l'étude. Le projet consiste à faire l'achat d'un composteur (biodigesteur), manufacturé par le *Groupe Canexfor* à Ville-Marie, de l'aménager selon les besoins, en collaboration avec les utilisateurs concernés. Pour débiter, il y aurait deux (2) composteurs sur le territoire :

- ⇒ un composteur pour Kipawa et Témiscaming en collaboration avec Tembec s'il y a lieu (secteur sud);
- ⇒ un composteur pour Ville-Marie et Duhamel-Ouest (secteur centre).

Les composteurs seront fait « sur mesure » aux besoins de chacun des utilisateurs. Toutefois, le composteur du secteur centre aurait une capacité suffisante pour pouvoir accepter les matières résiduelles des autres municipalités des secteurs centre, nord et si le besoin se fait sentir, du secteur est. Dans ce dernier cas, l'acheminement des matières pourrait s'effectuer avec un pool de transport afin d'en diminuer les coûts. Le projet tiendra compte du tri et de la valorisation.

Le procédé consiste à déposer les matières résiduelles dans un cylindre qui tourne en continu et qui produit une matière stabilisée en soixante-seize (76) heures environ. Les matières passent en fait par trois (3) stades de décomposition. Le premier (1^{er}) stade est la phase psychrophile, où les micro-organismes qui vivent et se reproduisent à des températures inférieures à 20°C débutent la décomposition. Par la suite, c'est la phase thermophile où les micro-organismes qui vivent et se reproduisent à des températures élevées, pouvant atteindre les 65°C décomposent et éliminent les pathogènes. Finalement, les micro-organismes qui vivent à des températures modérées, entre 25°C et 40°C, de la phase mésophile, complètent la décomposition. La matière ainsi décomposée (stabilisée) est par la suite tamisée et entreposée à l'extérieur pour maturation, environ 3 à 4 mois et elle devient du compost (matière valorisée).

Ce projet est innovateur en ce qu'il permet l'expérimentation d'un traitement intégré d'un ensemble de matières résiduelles de natures différentes et issues de milieux différents. En fait, le composteur pourrait valoriser, en plus de certains déchets municipaux (fibres sanitaires, emballages, etc.), les matières putrescibles (restants de table, herbe, feuilles, branches, etc.), certaines matières recyclables (papier, carton), les boues municipales et de fosses septiques, les résidus d'abattage, les carcasses d'animaux morts, certains matériaux de construction (bois, gypse, etc.) et éventuellement, les boues de papetières, les résidus industriels, etc. Notons que les résidus d'abattage et les animaux morts, bien qu'aucun objectif de récupération ne soit fixé par le gouvernement, ce sont des problématiques laissées pour compte qu'il faut solutionner dans la MRC de Témiscamingue. De plus, la multitude de matières à gérer sur le territoire occasionne de nombreux sites et d'interventions différentes qui doivent être pris en considération.

Tri et collecte des matières

Un tri à la source, fait par le citoyen, permettra de séparer les matières putrescibles, des matières recyclables, des autres déchets domestiques. Nous avons donc prévu une collecte à trois (3) voies.

Le projet de composteur prévoit aussi procéder à un tri « grossier », dans le but de retirer certaines matières qui n'iront pas dans le composteur (pneus, encombrants, certains matériaux de construction, RDD). Ces matériaux seront entreposés dans un bâtiment relié au composteur (genre ressourcerie), afin de donner l'opportunité aux citoyens de se procurer certains biens à moindre coût.

Le papier et le carton, pour leur part, seront valorisés dans le composteur étant donné que le processus nécessite une grande quantité de carbone pour atteindre un équilibre carbone / azote optimal. Ces matières recyclables seront donc incluses aux matières putrescibles vouées au composteur.

Il faudra aussi prévoir un tri à la sortie pour certaines matières qui nécessiteront une deuxième (2^e) étape de compostage. Pour se faire, le compost sera tamisé et par le fait même, permettra d'obtenir un engrais uniforme pour l'épandage. Le projet comprend deux (2) cylindres, afin d'assurer le traitement régulier, de même que la recherche et le développement qui s'imposent la première (1^{re}) année.

Création d'emplois

Le projet pourrait comprendre l'embauche de quelques personnes, entre autres :

- un opérateur pour l'alimentation du composteur à l'aide d'un tracteur-chargeur mobile, pour le contrôle même du composteur et pour la gestion des arrivages, du lavage et de l'expédition des matières résiduelles non valorisables;
- un superviseur du site pour gérer l'ensemble des opérations;
- deux (2) ou trois (3) personnes pour le triage des matières recyclables, pour la vente du produit fini, etc.

Contrôle

Le processus est assez simple mais il demande tout de même une surveillance continue. De plus, c'est avec l'expérience que le contrôleur du composteur sera en mesure de bien établir ses procédés.

Fiabilité

En évaluant différents critères de ce projet (au niveau environnemental, social, économique et pratique), nous pouvons donc s'assurer qu'il s'agit d'un projet fiable à long terme, d'une durée de vie sans limite (sauf réparations d'usure normale). En fait, un tel projet se distingue par sa fiabilité à long terme comparativement à un site d'enfouissement (LES) qui, à un moment ou l'autre, doit être réaménagé parce qu'il a atteint sa pleine capacité ou modifié à cause des lois et règlements changeants dans le domaine de l'environnement. Pour sa part, le composteur, en plus d'éliminer les matières résiduelles sur le territoire, les valorise en produisant un compost de qualité.

De plus, ce projet est étudié depuis l'année 2000 à tous les niveaux par une compagnie privée de Ville-Marie (*Groupe Canexfor*). De plus, les personnes responsables du projet sont allées visiter un modèle en fonction, en Floride, afin de vérifier l'efficacité du produit donc, selon eux, le projet est approuvé et s'avère être réalisable. *Canexfor*, qui est une compagnie spécialisée en soudure, vont fabriquer eux-mêmes le composteur et en assurer le fonctionnement durant la période de démarrage et d'expérimentation. Un tel projet pourrait donc servir d'exemple pour d'autres régions.

Avantages environnementaux

Côté environnemental, le projet permettra de réduire presque entièrement le volume de matières résiduelles à enfouir. En fait, les seules matières qui ne pourront être dirigées vers le composteur sont les pneus (qui sont actuellement récupérés), certains matériaux de construction, les encombrants (électroménagers, meubles, etc.), certains textiles et les RDD. Aussi, un tri à la source et à la sortie du composteur sera réalisé afin de retirer les matières difficilement compostables mais récupérables, telles que les plastiques rigides, les métaux, le verre, etc. Ces matières seront donc déposées dans les bacs de récupération à cet effet pour être, par la suite, dirigées vers Rouyn-Noranda au Centre de récupération Perron.

4.3.4) COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Description du projet

Étant donné les objectifs de valorisation que le gouvernement a émis, les citoyens devront eux aussi faire leur part afin de diminuer la quantité de matières à enfouir. Pour se faire, le compostage domestique sera privilégié pour toutes les municipalités non desservies par le composteur soit les municipalités des secteurs est et nord ainsi que certaines municipalités du secteur centre. Des formations seront donc dispenser dans ces municipalités afin que la plupart des familles aient son propre bac à compost afin de valoriser leurs matières putrescibles par compostage. En effet, depuis le printemps 2002, des formations adaptées et efficaces sur le compostage domestique sont dispenser aux citoyens afin de les encourager à poser un geste concret et significatif pour réduire de 40 % le volume des déchets domestiques. À ce jour, 175 composteurs ont été distribués sur le territoire de la MRC de Témiscamingue. L'implantation du compostage domestique dans nos municipalités permet de retirer plusieurs avantages :

1) Avantages environnementaux :

- ✓ Réduction des déchets à la source (chaque personne génère environ 111 kg de matières organiques par année);
- ✓ Diminution de la pollution de l'eau (eaux de lixiviation) et de la pollution de l'air (biogaz) par le détournement de l'enfouissement de quantités importantes de matières organiques;
- ✓ Fabrication d'engrais organique de qualité;
- ✓ Régénération des sols et protection de la biodiversité.

2) Avantages économiques :

- ✓ Économies à la municipalité pour l'enfouissement des déchets qui ont été détournés;
- ✓ Augmentation de la longévité des dépôts en tranchée (évite d'en instaurer de nouveaux, construction de routes et d'infrastructures);
- ✓ Diminution des coûts de gestion de fermeture des sites d'enfouissement (moins de biogaz).

Certaines mesures devront donc être prises afin de s'assurer que les objectifs de valorisation soient atteints d'ici l'année 2008, par exemple, établir un règlement limitant la quantité de sacs à ordures par semaine, etc.

Objectifs à atteindre au niveau des matières putrescibles (voir tableau 46)

Matières putrescibles générées du secteur municipal pour l'ensemble des municipalités : 1 943 tonnes par année.

Quantité de matières putrescibles pouvant être mise en valeur : 1 508 tonnes (1 943 x 77,6 %).

Objectifs de valorisation à atteindre d'ici 2008 : 905 tonnes (60 % de la matière putrescible pouvant être mise en valeur, soit 1 508 x 60 %).

En considérant que Ville-Marie, Duhamel-Ouest et Témiscaming utilisent un composteur et que la totalité de leurs matières putrescibles va dans celui-ci pour un total de 715 tonnes (Ville-Marie : 308 tonnes, Duhamel-Ouest : 85 tonnes, Témiscaming : 322 tonnes), il reste 190 tonnes à valoriser pour atteindre l'objectif de 60 %.

Nombre de bacs nécessaires

Un bac à compost permet de valoriser environ 0,37 tonnes de matières par année (111 kg par personne par année x 3,3 personnes par ménage ou par bac). Il faudrait donc qu'au moins 514 ménages possèdent un bac à compost à la maison pour réussir à atteindre nos objectifs, soit 514 bacs. Il faut noter que les citoyens possédant déjà un bac à compostage domestique (commercial ou artisanal), ce dernier sera aussi acceptable.

Répartition des bacs par municipalité

Afin d'atteindre notre objectif de vendre un minimum de 514 bacs pour l'ensemble des municipalités qui ne bénéficieront pas du composteur, nous avons établi que 14 % des ménages devaient se procurer un bac (514 bacs x 100 % divisé par 3 795 ménages = 14 %) selon la répartition suivante :

Tableau 54 : Répartition des bacs à compostage

MUNICIPALITÉ	NOMBRE DE MÉNAGES	NOMBRE DE BACS À VENDRE
Angliers	150	21
Béarn	360	50
Belleterre	150	21
Fugèreville	130	18
Guérin	115	16
Laforce	105	15
Latulipe-et-Gaboury	150	21
Laverlochère	280	39
Lorrainville	560	78
Moffet	95	13
Nédélec	170	24
Notre-Dame-du-Nord	490	69
Rémigny	140	20
St-Bruno-de-Guigues	410	57
St-Édouard-de-Fabre	270	38
St-Eugène-de-Guigues	170	24
TNO Laniel	50	7
Total	3795	531

Coûts des bacs / aide financière

Depuis quelques années, la firme NOVA Envirocom distribue des bacs à compostage domestique à travers le Québec. Des subventions sont disponibles par l'entremise de cette firme et selon madame Josée Duplessis, directrice générale, les projets devraient être encore admissibles au programme l'an prochain. Les subventions permettent au citoyen de recevoir une formation adaptée sur le compostage domestique et par la même occasion, de pouvoir se procurer un bac à moindre coût, c'est-à-dire à moins de 50 \$ (taxes incluses) au lieu de 80 \$ (sans subvention).

Conclusion

Avec beaucoup de sensibilisation, une contribution de la municipalité à l'achat d'un bac, des incitatifs (responsabilisation des citoyens, etc.), des formations par municipalité (ou par secteur) et des dispositifs de non-conformité (exemples : maximum de deux (2) sacs à vidange par semaine ou coûts supplémentaires, etc.), le compostage domestique pourrait être envisagé de façon réaliste et conforme à la réglementation (atteinte des objectifs) pour les secteurs nord, est et la majorité du secteur centre.

4.3.5) COLLECTE DE PORTE-À-PORTE

Une collecte de porte-à-porte à deux (2) et / ou à trois (3) voies sera instaurée sur le territoire du Témiscamingue. Pour ce qui est des matières recyclables, la collecte de porte-à-porte visera les municipalités de plus de 500 habitants.

Tableau 55 : Municipalités visées par la collecte de porte-à-porte des matières recyclables

MUNICIPALITÉ	POPULATION	NOMBRE DE MÉNAGES
SECTEUR NORD		
Notre-Dame-du-Nord	1 238	490
SECTEUR SUD		
Kipawa	591	215
Témiscaming	3 056	1 150
SECTEUR CENTRE		
Béarn	950	360
Duhamel-Ouest	723	285
Laverlochère	780	280
Lorrainville	1 444	560
St-Bruno-de-Guigues	1 164	410
St-Édouard-de-Fabre	711	270
Ville-Marie	2 854	1 195
Total	13 511	5 215

Pour le territoire de la MRC de Témiscamingue, nous aurions donc plus de 5 000 portes à desservir. Toutefois, il est à noter que les secteurs de villégiature (par exemple, le secteur de Kipawa et de Témiscaming), ne seront pas soumis au porte-à-porte.

Les matières putrescibles, pour leur part, feront aussi l'objet d'une collecte de porte-à-porte (à trois (3) voies) pour les villes et les municipalités qui opteront pour le projet de composteur.

Méthodes de collecte

Afin d'évaluer les méthodes de collecte à privilégier, il faut tenir compte de plusieurs facteurs qui représentent des sommes considérables. Entre autres :

- l'amortissement ou l'achat de la flotte de camions;
- le prix de l'essence;
- les distances à parcourir pour couvrir le territoire;
- le nombre d'entreprises aptes à fournir le service de collecte;
- les distances jusqu'au centre de tri ou au centre de transbordement;
- les conditions de travail de l'entreprise ou de l'organisme municipal;
- le type de camions;
- etc.

Certains de ces paramètres peuvent être contrôlés par les municipalités, par exemple, en rationalisant les routes de collecte, alors qu'elles n'ont aucun contrôle sur d'autres paramètres, tels que le prix de l'essence. Il est donc important de prévoir les coûts fixes et les coûts variables pour chaque type de collecte.

Pour le Témiscamingue, deux (2) procédés peuvent être mis en œuvre pour la cueillette des matières recyclables et ces deux (2) façons de faire auraient comme avantage de diminuer les frais de transport et ainsi améliorer la performance et la productivité des activités de collecte :

1) Collecte avec une remorque :

La collecte se fera par la municipalité elle-même et les matières seront déposées dans des contenants de récupération déterminés au préalable (bacs ou sacs) afin d'être facilement identifiables. Le principe est le suivant : le camion de vidange de la municipalité serait équipé d'une remorque à l'arrière afin de recueillir les articles pêle-mêle tout en ramassant les sacs à ordures ménagères dans le camion. Par la suite, le responsable de la collecte se dirigera vers le poste de transbordement (entrepôt pour déposer les matières recyclables) pour vider son contenu dans une section déterminée. Une fois qu'un tonnage important sera recueilli, un camion aura la responsabilité d'aller porter les matières recyclables au Centre de récupération Perron à Rouyn-Noranda.

2) Collecte avec un camion cocollecte :

Dans le cas d'une collecte à trois (3) voies, il serait intéressant de regarder la possibilité d'avoir un camion cocollecte qui permettrait de ramasser, en plus des matières vouées à l'enfouissement, les matières putrescibles (vers le composteur) et les matières recyclables (vers le poste de transbordement) et ce, dans le même camion. De plus, dans l'éventualité où des municipalités éloignées du composteur proposé pour Ville-Marie et Duhamel-Ouest seraient intéressées à adhérer à ce projet, la collecte pourrait s'effectuer avec une pool de transport afin d'être équitable pour chaque municipalité.

Fréquence de collecte

La fréquence de collecte sera la même pour tous les types de matières résiduelles, c'est-à-dire une fois par semaine, étant donné qu'elles seront collectées dans un seul voyage. Ceci aura pour but d'éviter des confusions d'horaire, de diminuer les périodes de transport de matières et de faciliter la participation des citoyens.

Type de contenants

Il faut regarder l'option du type de bac pour le citoyen ou l'utilisation de sacs transparents de couleur pour chaque type de collecte (matières recyclables, matières putrescibles, matières résiduelles non compostables ni récupérables, vouées à l'enfouissement). En effet, dans certaines régions, la collecte s'effectue à l'aide de bacs ou de sacs de couleurs différentes. Par exemple, à l'Île du Prince Édouard, un bac vert sert à la collecte des matières putrescibles, un bac noir, pour les matières sans potentiel de mise en valeur et deux (2) sacs bleus pour les matières recyclables (le premier (1^{er}) pour les papiers et cartons et le deuxième (2^e) pour les plastiques, métaux et verres). D'autres villes, comme celle de Guelph en Ontario, a instauré la collecte dans des sacs transparents bleus, pour les matières recyclables, des sacs transparents verts, pour les matières putrescibles et les autres résidus, dans des sacs transparents incolores. Reste à vérifier pour le Témiscamingue, l'intérêt et les avantages de chaque scénario possible.

1) Limite maximale de sacs à ordure :

De plus, dans certaines régions, les municipalités permettent un nombre maximal de sacs à poubelle au chemin par ménage, pour les matières vouées à l'enfouissement (exemple : maximum d'un à deux (2) sacs par semaine). Ce procédé oblige les citoyens à diminuer leurs rejets donc à faire plus de compostage et de recyclage sinon, des coûts supplémentaires leur sont imposés. Nous proposons donc que ce mode de gestion soit instauré pour le territoire du Témiscamingue.

Coût des bacs

Les coûts pour un bac de récupération (bac roulant de 360 litres de couleur bleue) sont à 116 \$ plus taxes (133,43 \$ taxes incluses) par bac (vendu à l'unité). Toutefois, si l'on achète une grande quantité de ces bacs, les coûts seraient portés à environ 90 \$ taxes incluses par bac.

Pour la ville de Rouyn-Noranda par exemple, les citoyens défrayerent eux-mêmes le coût de leur bac. Ceci peut être fait sur réception du bac (payable dans les trente (30) jours, par exemple), ou mis sur les comptes de taxes. Le bac (roulant) doit être bleu, muni d'un couvercle et d'une capacité de 360 litres, de marque IPL ou Schaefer.

Coût des sacs transparents

Le coût approximatif pour un sac de plastique transparent est de plus ou moins 0,25 \$ l'unité. Donc, dépendamment s'il s'agit d'une collecte à deux (2) ou trois (3) voies, les coûts peuvent varier entre 13 \$ et 26 \$ par année. Par exemple, l'utilisation de deux (2) sacs transparents par semaine (un pour les matières recyclables et un pour les matières putrescibles) coûterait 0,50 \$ par semaine soit 26 \$ par année.

4.3.6) COLLECTE PAR APPORT VOLONTAIRE

Étant donné que certaines municipalités ne participent pas encore à la récupération des matières recyclables et que d'autres viennent à peine d'instaurer le système des bacs verts sur leur territoire, la continuité et / ou l'implantation de la collecte par apport volontaire sera privilégiée pour les municipalités de moins de 500 habitants et pour les secteurs de villégiature, avec des bacs en bord des routes (par exemple : le secteur de Kipawa et de Témiscaming).

Tableau 56 : Municipalités visées par la collecte par apport volontaire des matières recyclables

MUNICIPALITÉ	POPULATION	NOMBRE DE MÉNAGES
SECTEUR EST		
Belleterre	412	150
Fugèreville	361	130
Laforce	476	105
Latulipe-et-Gaboury	352	150
Moffet	235	95
SECTEUR NORD		
Angliers	332	150
Guérin	303	115
Nédélec	449	170
Rémigny	362	140
SECTEUR CENTRE		
St-Eugène-de-Guigues	430	170
TNO Laniel	94	50
Total	3 806	1 425

Les citoyens doivent donc aller par eux-mêmes déposer leurs matières recyclables dans les bacs de récupération prévus à cet effet dans chaque municipalité.

4.3.7) DÉPÔTS PERMANENTS POUR LES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

La récupération des peintures sera instaurée au Témiscamingue dès le printemps 2004 par l'entreprise Éco-Peinture de Victoriaville. Celle-ci nous fournira gratuitement des bacs de récupération de 1,2 m³ de volume, dont la cueillette se fera deux (2) fois par année ou selon les besoins. Ils seront disposés de façon à couvrir tout le territoire de la MRCT, c'est-à-dire environ un bac pour chaque tranche de 2 000 habitants :

- ⇒ trois (3) ou quatre (4) bacs pour le secteur centre;
- ⇒ un ou deux (2) bacs pour le secteur sud;
- ⇒ un bac pour le secteur nord;
- ⇒ un bac pour le secteur est.

Aucun coût n'est relié à ce type de récupération. Les frais de transport et de collecte seront défrayés par Éco-Peinture.

Ensuite, l'entreprise prévoit recevoir, d'ici quelques années, une approbation pour effectuer la récupération des autres RDD. Selon Recyc-Québec, le Témiscamingue générerait environ 28,7 tonnes de RDD (voir tableau 26) et 33 % serait des peintures (soit environ 9,5 tonnes). Les coûts pour récupérer les 19,2 tonnes de RDD excédants ne sont pas encore définis.

Les points de dépôts seront probablement les mêmes que pour la récupération des peintures. Cependant, certains modes de fonctionnement devront être appliqués comme par exemple, avoir une personne présente lors des réceptions de ces RDD, placer le bac dans un lieu sécuritaire et fermer à clé en dehors des heures d'ouverture, etc. Le processus consisterait à ce que chaque dépôt compterait deux (2) bacs soit un pour les peintures et un deuxième (2^e) pour les autres résidus domestiques dangereux (RDD) générés sur notre territoire (huiles usées, bombes aérosols, etc.).

4.3.8) RESSOURCERIE ET COMPTOIRS FAMILIAUX

Les problématiques de gestion des encombrants, des matériaux de construction, des textiles et autres objets divers (avec un potentiel de mise en valeur) devront également être davantage pris en considération. Par exemple, l'implantation d'une ressourcerie (possiblement sur le site du composteur), l'agrandissement et / ou l'élargissement des matières acceptées des comptoirs familiaux existants, la mise sur pied de collecte annuelle pour les encombrants, l'accessibilité à des points de dépôts pour différents matériaux, etc., sont toutes des solutions dont les municipalités sont invitées à prendre en considération afin de gérer les matières résiduelles produites dans leur municipalité.

4.3.9) TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES ET DES BOUES MUNICIPALES

D'autres modes de gestion, entre autres pour les boues de fosses septiques et les boues municipales devront aussi être regardées de plus près afin de trouver des solutions tant économiques qu'environnementales. La solution du composteur demeure une alternative, toutefois, il y aurait lieu de regarder la possibilité d'instaurer une plate-forme de compostage exclusivement pour les boues.

De plus, la présence des boues provenant des bateaux-maisons (house boat), plus particulièrement sur le lac Kipawa, est aussi une problématique qui doit être résolue. En fait, le lac Kipawa est très achalandé et la présence de bateaux-maisons y est très considérable. Aucun système de vidange des eaux usées pour embarcations n'est disponible à l'heure actuelle; le rejet des eaux usées se fait directement dans le lac et par le fait même, contribue au dépérissement de la qualité de l'eau. Un projet de « Station de vidange pour les embarcations de plaisance du lac Kipawa » est donc à l'étude en ce moment.

4.3.10) DÉPÔTS POUR LES PNEUS HORS D'USAGE

Les pneus sont présentement récupérés par un transporteur accrédité qui les ramasse directement sur les sites de dépôts en tranchée et dans les points de récupération établis (voir tableau 23).

4.4) SYNTHÈSE DES SCÉNARIOS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Tableau 57 : Synthèse des scénarios de gestion pour les matières sans potentiel de mise en valeur, les matières putrescibles et les matières recyclables

MUNICIPALITÉ	MATIÈRE SANS POTENTIEL DE MISE EN VALEUR		MATIÈRE PUTRESCIBLE		MATIÈRE RECYCLABLE		
	CONSERVER LES DET EN LES MODIFIANT		COMPOSTAGE DOMESTIQUE	COMPOSTEUR	COLLECTE DE PORTE-À-PORTE	APPORT VOLONTAIRE	
SECTEUR EST							
Belleterre	X	ou X	X			X	
Fugèreville	X		X			X	
Laforce	X		X			X	
Latulipe-et-Gaboury	X		X			X	
Moffet	X		X			X	
SECTEUR NORD							
Notre-Dame-du-Nord		X	X		X		
Angliers	X	ou X	X			X	
Guérin	X		X			X	
Nédélec	X		X			X	
Rémigny	X		X			X	
SECTEUR SUD							
Kipawa		X			X		
Témiscaming	X	ou transport vers North Bay		X	X	X (chalets)	
SECTEUR CENTRE							
St-Édouard-de-Fabre		X	X		X		
TNO Laniel	Fosses à déchets	ou bacs vers DET de St-Édouard-de-Fabre	X			X	
St-Eugène-de-Guigues		X	X			X	
St-Bruno-de-Guigues			ou X	X		X	
Laverlochère		ou X	X	ou X (celui de Duhamel-Ouest et Ville-Marie)	X		
Béarn	X		ou X		X	X	
Lorrainville			ou X		X	X	
Duhamel-Ouest	X			X	X		
Ville-Marie				X	X		

Tableau 58 : Synthèse des scénarios de gestion pour les autres problématiques

MUNICIPALITÉ	RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX	TEXTILE, ENCOMBRANTS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION	BOUES MUNICIPALES ET BOUES DE FOSSES SEPTIQUES	PNEUS HORS D'USAGE	PNEUS SURDIMENSIONNÉS	DÉCHETS BIOMÉDICAUX	DÉCHETS INFORMATIQUES	PLASTIQUE DE FERME	RÉSIDUS D'ABATTAGE ET ANIMAUX MORTS	LISIERS
SECTEUR EST	Un dépôt pour le secteur est	Avoir une ressourcerie pour desservir l'ensemble du territoire et / ou des comptoirs familiaux par secteur	Valorisation avec le composteur ou sur une plate-forme de compostage ou élimination au LES de Rouyn-Noranda	Consigne (récupération par un transporteur accrédité) avec points de services dans chaque municipalité	Récupération par « Recyclage Granutech » de Plessisville	Récupération par « Services médicaux MedTech » de Ville Ste-Catherine	Récupération par la « Fonderie Horne » de Rouyn-Noranda	Récupération à venir par un récupérateur de North Cobalt (Ontario)	Responsabilité des producteurs (composteur, incinérateur de New Liskeard, récupération par « Paul et Eddie » ou élimination au LES de Rouyn-Noranda)	Responsabilité des producteurs (épandage ou valorisation)
Belleterre Fugèreville Laforce Latulipe-et-Gaboury Moffet										
SECTEUR NORD	Un dépôt pour le secteur nord									
Notre-Dame-du-Nord Angliers Guéin Nédélec Rémigny										
SECTEUR SUD	Un ou deux (2) dépôts pour le secteur sud									
Kipawa Témiscaming										
SECTEUR CENTRE	Trois (3) ou quatre (4) dépôts pour le secteur centre									
Béarn										
Laverlochère										
Lorrainville										
St-Bruno-de-Guigues										
St-Eugène-de-Guigues										
St-Édouard-de-Fabre										
TNO Lanial										
Duhamel-Ouest										
Ville-Marie										

4.5) PERSPECTIVES À LONG TERME POUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Nous devons prévoir à longue échéance, quels seront les scénarios à envisager de façon à améliorer nos systèmes en place. En effet, étant donné les nouveaux modes de gestion et d'implantation que le nouveau *Règlement sur l'élimination des matières résiduelles* proposerait, il serait avantageux, autant du côté économique que du côté environnemental, de diminuer le nombre de DET sur le territoire pour ne conserver que le minimum requis.

De plus, en considérant que toutes les municipalités des secteurs sud, centre et nord utilisent le composteur, la partie sans potentiel de mise en valeur (non compostable ni récupérable) serait diminuée à environ 12-15 % des matières résiduelles générées au Témiscamingue. Les municipalités de ces trois (3) secteurs pourraient donc se jumeler en partie afin de diminuer le nombre de DET sur le territoire. Par exemple, nous pourrions conserver qu'un seul DET pour le secteur nord, un pour le secteur sud et deux (2) pour le secteur centre. Pour ce qui est des municipalités du secteur est, il y aurait possibilité que celles-ci puissent aussi bénéficier du composteur pour leurs matières putrescibles en considérant l'utilisation d'un camion cocollecte et d'un pool de transport. Cette solution permettrait une durée de vie accrue au DET restant (un seul pour le secteur est) en diminuant la quantité de matières à enfouir.

En résumé, au lieu d'exploiter vingt et un (21) dépôts en tranchée en ce moment, il n'y en aurait que cinq (5), pour tout le territoire du Témiscamingue.

Tableau 59 : Perspectives à long terme pour la gestion des matières résiduelles

MUNICIPALITÉ	DÉPÔT EN TRANCHÉE AVEC LIMITE MAXIMALE DE SACS À ORDURE	COMPOSTEUR	COLLECTE À TROIS (3) VOIES	CAMION COCOLLECTE	
SECTEUR EST					
Belleterre	X	X (celui du secteur centre) ou compostage domestique	X	Si utilisation du composteur	Idem aux secteurs sud, nord et centre si utilisation du composteur
Fugèreville			X		
Laforce			X		
Latulipe-et-Gaboury			X		
Moffet			X		
SECTEUR SUD					
Kipawa	X	X	X	Avoir un camion cocollecte pour ramasser en plus des matières vouées à l'enfouissement, les matières putrescibles (vers le composteur) et les matières recyclables (vers un poste de transbordement) et ce, avec un pool de transport.	
Témiscaming			X		
SECTEUR NORD					
Notre-Dame-du-Nord	X	X (celui du secteur centre)	X		
Angliers			X		
Guérin			X		
Nédélec			X		
Rémigny			X		
SECTEUR CENTRE					
Béarn	X	X	X		
Laverlochère			X		
Lorrainville			X		
St-Bruno-de-Guigues			X		
St-Eugène-de-Guigues			X		
St-Édouard-de-Fabre	X	X	X		
TNO Laniel			X		
Duhamel-Ouest			X		
Ville-Marie			X		

PARTIE 5

(Budget et échéancier)

5) BUDGET ET ÉCHÉANCIER

5.1) BUDGET ACTUEL POUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Tableau 60 : Coûts actuels pour la collecte, le transport et le traitement des déchets domestiques et des matières recyclables

Municipalité	Dépôt en tranchée (DET)		Matière recyclable (apport volontaire)		Total
	Collecte et transport	Traitement actuel	Collecte et transport	Traitement actuel	
SECTEUR EST					
Belleterre	8 300	2 220	2 980	750	14 250
Fugèreville	11 000	540	2 680	480	14 700
Laforce *	--	2 900	2 980	420	6 300
Latulipe-et-Gaboury	4 450	--	2 980	720	8 150
Moffet	--	2 650	2 980	400	6 030
SECTEUR NORD					
Notre-Dame-du-Nord	39 240	6 040	4 170	1 710	51 160
Angliers	5 810	410	2 940	420	9 580
Guérin *	530	--	2 940	420	3 890
Nédélec	5 190	1 170	2 940	360	9 660
Rémigny *	--	3 870	2 940	420	7 230
SECTEUR SUD					
Kipawa	27 080	3 400	3 240	560	34 280
Témiscaming	147 700	21 290	13 730	5 940	188 660
SECTEUR CENTRE					
Béarn	13 382	--	5 070	2 310	20 762
Laverlochère	19 864	--	4 770	2 150	26 784
Lorrainville	38 613	3 902	4 470	1 860	48 845
St-Bruno-de-Guigues	27 828	--	5 070	2 020	34 918
St-Eugène-de-Guigues	7 660	2 240	2 680	450	13 030
St-Édouard-de-Fabre	4 340	1 800	3 280	740	10 160
TNO Laniel *	2 000	--	2 940	300	5 240
Duhamel-Ouest	15 494	8 742	2 980	350	27 566
Ville-Marie	86 142	35 233	16 720	6 700	144 795
TOTAL	462 610	98 400	95 480	29 480	685 970

* Les coûts de collecte et de transport pour les matières recyclables pour ces quatre (4) municipalités ont été estimés en supposant qu'elles auraient amorcé le système des bacs verts (par apport volontaire) depuis quelques années.

5.2) BUDGET À VENIR POUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

5.2.1) Sensibilisation et information

Les coûts de sensibilisation et d'information ont été évalués à environ 19 710 \$ par année (voir tableau 52). Toutefois, les coûts devraient s'atténuer dès la deuxième (2^e) année étant donné que certaines activités de communication (étapes) seront davantage priorisées la première (1^e) année. De plus, il est possible que des programmes de subventions puissent s'appliquer à certaines activités.

5.2.2) Dépôts en tranchée (DET)

Tableau 61 : Coûts à venir concernant les dépôts en tranchée (DET)

Dépôt en tranchée	Coût fixe
Implanter un nouveau DET (sur un nouveau terrain) (coûts d'implantation) ¹	30 000 \$ / DET
Modifier un DET existant en DET de deuxième (2 ^e) génération (coûts d'implantation) ²	10 000 \$ / DET
Traitement éventuel pour les DET de deuxième (2 ^e) génération (coûts de gestion) ³	3 500 \$ / DET / année

¹ Les coûts d'implantation de 30 000 \$ comprennent les frais suivants :

- ⇒ défrichage;
- ⇒ nivellement;
- ⇒ clôtures / barrières;
- ⇒ chemin d'accès;
- ⇒ mur coupe-feu (banc de sable de 5 à 6 pieds de haut en partie du DET ou au complet);
- ⇒ identification des différentes zones de dépôt (délimitées avec des clôtures à neige, etc.);
- ⇒ installation de piézomètres (réseau de puits de surveillance de la qualité des eaux souterraines à proximité du lieu);
- ⇒ autres mesures exigées selon le *projet de Règlement sur l'élimination des matières résiduelles*.

² Les coûts d'implantation de 10 000 \$ comprennent les frais suivants :

- ⇒ installation de piézomètres (réseau de puits de surveillance de la qualité des eaux souterraines à proximité du lieu);
- ⇒ autres mesures exigées selon le *projet de Règlement sur l'élimination des matières résiduelles*.

³ Les coûts de gestion de 3 500 \$ comprennent les frais suivants :

- ⇒ lecture des piézomètres;
- ⇒ analyse des échantillons;
- ⇒ production d'un rapport annuel;
- ⇒ formation d'un employé municipal.

Il est à noter que les coûts de collecte et de transport pour les nouveaux DET pourront également être modifiés dans l'éventualité où certaines municipalités se jumèleront dans un même DET (la distance à parcourir pourrait augmenter, augmentant ainsi les coûts de transport).

Malgré cela, il faut aussi tenir compte du fait que plus de DET seront conservés sur le territoire et plus les coûts seront élevés. En effet, à titre informatif, en ce moment, il en coûte près de 24 000 \$ de frais de collecte et de transport pour l'ensemble du secteur est et environ 8 000 \$ pour l'élimination dans les DET, pour un total d'environ 32 000 \$ par année pour l'ensemble de ce secteur. Cependant, les nouveaux DET (de deuxième (2^e) génération) que proposerait la nouvelle réglementation, prévoirait des coûts d'implantation d'environ 10 000 \$ par DET (installation de piézomètres, etc.), ce qui porterait à plus de 50 000 \$ les coûts d'immobilisation pour les cinq (5) DET du secteur est, en plus des coûts actuels de collecte, de transport et d'élimination (32 000 \$) et des coûts éventuels de gestion (3 500 \$ par DET, soit 17 500 \$ pour les cinq (5) DET) qui devront être appliqués afin de se conformer à la réglementation. Il en est de même pour tous les DET des autres secteurs.

5.2.3) Composteur

Concernant le composteur, les coûts de collecte et de transport seront répartis entre les municipalités concernées selon un pool de transport, tandis que les coûts de traitement seront négociés entre les parties.

De plus, pour les citoyens qui opteront pour le composteur, étant donné les coûts supplémentaires de traitement comparativement au compostage domestique, les citoyens pourront se prévaloir gratuitement d'une certaine quantité du compost produit par le composteur.

5.2.4) Compostage domestique

Tableau 62 : Coûts à venir concernant le compostage domestique

Compostage domestique	Coût fixe
Achat de bacs à compost (pour le citoyen)	50 \$ le bac

Il est à noter que le coût des bacs est redistribué sur le compte de taxes des citoyens ou payés directement à la municipalité, sur réception de celui-ci. Une formation adaptée devra toutefois être dispensée afin que les citoyens fassent bon usage de leur bac. Néanmoins, les citoyens possédant déjà un bac à compostage domestique (commercial ou artisanal), ce dernier sera aussi acceptable.

5.2.5) Collecte de porte-à-porte

Tableau 63 : Coûts à venir concernant la collecte de porte-à-porte pour les matières recyclables et pour les matières putrescibles (vers le composteur)

Collecte de porte-à-porte	Coût fixe
Achat de bacs roulants (pour le citoyen)	90 \$ le bac
Achat de sacs de plastique transparent	0,25 \$ l'unité

Il faut multiplier par deux (2) ou par trois (3) le nombre de bacs roulants et / ou de sacs de plastique transparent dépendamment s'il s'agit d'une collecte à deux (2) ou trois (3) voies (déchets domestiques, matières recyclables, matières putrescibles). Cependant, tout comme pour les bacs à compostage domestique, les coûts seront déboursés par le citoyen sur son compte de taxes ou payés sur réception du bac et / ou des sacs.

5.2.6) Collecte par apport volontaire

Les coûts attribués à la collecte par apport volontaire sont les coûts actuels pour la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables (voir tableau 60).

5.2.7) Résidus domestiques dangereux (RDD)

L'entreprise *Éco-Peinture* de Victoriaville, qui devrait venir instaurer la récupération des peintures et autres RDD, nous fournirait gratuitement les bacs de récupération. De plus, selon les dernières informations, les frais de collecte et de transport seraient aussi défrayés par l'entreprise. Aucun coût ne serait donc relié à la récupération des RDD.

5.2.8) Ressourcerie

Les coûts rattachés à une ressourcerie, afin de récupérer les encombrants, les textiles, les matériaux de construction et autres objets, devront être évalués par l'entreprise ou l'organisme qui la prendra en charge éventuellement.

5.2.9) Plate-forme de compostage des boues

Les coûts pour ce type de plate-forme devront également être évalués par l'entreprise ou la municipalité qui déciderait d'en prendre les responsabilités. À titre informatif, dans la MRC d'Abitibi-Ouest, une vidange totale coûte 160 \$ la fosse (taxes incluses) et le traitement (retour de la fraction liquide à la fosse) coûte 135 \$ (taxes incluses). Ces coûts de cueillette inclus le compostage des boues donc, il n'y a aucun frais supplémentaire pour le citoyen. De plus, les prix sont uniformes pour l'ensemble de la MRC.

5.2.10) Pneus hors d'usage

Aucun coût rattaché à la récupération des pneus hors d'usage (consigne).

5.3) ÉCHÉANCIER

5.3.1) Échéancier de mise en œuvre pour la gestion des matières résiduelles

Tableau 64 : Échéancier de mise en œuvre pour la gestion des matières résiduelles

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Sensibilisation et information						
Semaine de réduction des déchets						
Chronique radiophonique						
Conférence de presse, communiqué de presse, entrevue radio, articles journaux						
Bulletin d'informations, calendrier						
Animation dans les écoles						
Conserver les DET						
Modification des DET en DET de deuxième (2 ^e) génération						
Jumelage de certaines municipalités dans un même DET						
Composteur						
Aménagement et construction du composteur						
Aménagement et construction des entrepôts pour RDD, encombrants, pneus, matières recyclables						
Début des opérations						
Compostage domestique						
Formations adaptées sur le compostage domestique et vente de bacs aux citoyens						
Collecte de porte-à-porte						
Implantation de la collecte sélective à deux (2) voies (déchets domestiques et matières recyclables)						
Implantation de la collecte sélective à trois (3) voies (déchets domestiques, matières recyclables et matières putrescibles)						
Collecte par apport volontaire						
Implantation des bacs verts dans les municipalités n'ayant pas débuté le processus						
Dépôts permanents pour les résidus domestiques dangereux (RDD)						
Implantation des dépôts permanents dans chaque secteur						
Ressorcerie						
Implantation d'une ressource						
Plate-forme de compostage des boues						
Implantation d'une plate-forme de compostage pour les boues de fosses septiques et les boues municipales						

PARTIE 6

(Programme de suivi et atteinte des objectifs)

6) **PROGRAMME DE SUIVI ET ATTEINTE DES OBJECTIFS**

Afin que nos scénarios de gestion des matières résiduelles respectent les objectifs de récupération prévus par le gouvernement, il est nécessaire qu'un programme de suivi et d'atteinte des objectifs soit inclus dans le Plan de gestion, tel qu'exigé en vertu de l'article 53.9 de la LQE. Ce programme a pour objectif de vérifier périodiquement :

- l'application du Plan de gestion;
- l'atteinte des objectifs;
- l'efficacité des actions privilégiées dans le Plan de gestion des matières résiduelles.

Il est à noter qu'un comité d'environnement sera mis de l'avant pour l'ensemble du territoire du Témiscamingue afin de s'assurer d'un suivi environnemental à tous les niveaux (récupération, valorisation, élimination, etc.), plus particulièrement pour aider les municipalités dans l'application du PGMR. Ce comité pourra se rencontrer selon les besoins exprimés.

En fait, le programme de suivi et d'atteinte des objectifs permet aux MRC de connaître précisément l'évolution des matières résiduelles sur son territoire. Il est alors possible de mesurer le niveau d'avancement, de cibler exactement les points forts et les points faibles du Plan de gestion et, le cas échéant, de prendre les mesures adéquates pour améliorer la situation.

Différents calculs favorisent les comparaisons d'une année à l'autre et d'une MRC à l'autre. Les résultats, reflets de la performance, évoquent l'atteinte ou non des objectifs fixés dans le Plan de gestion. De plus, pour le programme de suivi et d'atteinte des objectifs, il est particulièrement important que l'ensemble des MRC utilise les mêmes méthodes de calcul dans le but de faciliter les comparaisons entre les différents territoires de planification. Or, pour atteindre ce but, il faut respecter quatre (4) principes généraux :

1. **Les tonnes** : utilisés comme unité de mesure du système métrique.
2. **Les kg / capita / année** : utilisés à la place du kg / porte / année parce que les mesures ainsi obtenues s'avèrent plus précises que le calcul par résidence, en raison de la variation du nombre d'occupants d'une résidence à l'autre.
3. **Les caractéristiques régionales** : considérées lors des comparaisons entre les divers territoires. On prendra donc des territoires présentant des caractéristiques semblables (par exemple : la longueur de la saison végétative influence les quantités de résidus verts à disposer; les municipalités ayant des arbres matures doivent gérer plus de feuilles que les municipalités ayant peu d'arbres, etc.).
4. **Les événements inhabituels** : les quantités de matières résiduelles générées lors de ces événements (tempête, inondation, etc.) doivent être comptabilisées, mais les chiffres obtenus ne devront pas être utilisés dans le bilan annuel où l'on compare les quantités de résidus générés pour l'année en cours avec les quantités d'années précédentes ou lors de comparaison avec d'autres MRC.

6.1) CALCULS DE PERFORMANCE

Les calculs qui suivront permettront de mesurer la performance et ainsi évaluer l'atteinte des objectifs et la réussite du Plan de gestion des matières résiduelles.

6.1.1) Calculs du rendement de la collecte sélective

Le calcul du rendement moyen annuel de la collecte sélective permet aux MRC de connaître les quantités moyennes de matières recyclables récupérées par personne, à chaque année.

Le rendement moyen annuel de la collecte sélective des matières recyclables est le rapport entre la quantité de matières recyclables annuellement collectée sur le territoire de planification et le nombre de personnes desservies.

Rendement moyen annuel = $\frac{\text{Quantité annuelle de matières recyclables collectées (excluant les rejets) (t / an)}}{\text{Nombre de personnes desservies par la collecte sélective (t / pers. / an)}}$

$$\frac{451,1}{15\ 750}$$

(municipalités ayant des bacs de récupération en l'an 2000)

LE RENDEMENT MOYEN ANNUEL DE LA MRCT EST DE 0,029 T / PERSONNE / AN

6.1.2) Taux annuel de récupération des matières recyclables

Le calcul du taux annuel de récupération des matières recyclables permet aux MRC de connaître le niveau de performance du programme de récupération des matières recyclables. Récupérer la quantité annuelle potentiellement disponible est l'objectif ultime. Or, un taux de récupération de 100 % signifierait que les occupants du territoire ont récupéré toutes les matières recyclables disponibles. Ainsi, les programmes les plus efficaces présenteront des taux de récupération plus élevés.

Le taux annuel de récupération des matières recyclables constitue le rapport entre les quantités de matières recyclables annuellement collectées et les quantités potentiellement disponibles annuellement, d'où la formule :

Taux annuel de récupération des matières recyclables (%) = $\frac{\text{Quantité annuelle de matières recyclables récupérées (t / an)} \times 100}{\text{Quantité annuelle de matières recyclables potentiellement disponible (t / an)}}$

$$\frac{451,1 \times 100}{1\ 388,3}$$

**LE TAUX ANNUEL DE RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES RECYCLABLES DE LA MRCT EST DE 33 %
(voir tableau 46)**

6.1.3) Quantité de matières recyclables récupérées

De plus, afin de vérifier si nos objectifs seront atteints concernant les matières recyclables, nous savons qu'au Témiscamingue, la quantité de matières recyclables qui peut être mise en valeur est de 1 388,2 tonnes / année et que l'objectif de récupération à atteindre d'ici 2008 est de 832,8 tonnes (voir tableau 46). En considérant que les municipalités de plus de 500 habitants amorceront la collecte de porte-à-porte, le taux annuel de récupération des matières recyclables pourra être atteint et même dépassé et ce, sans calculer la quantité de matières recyclables récupérées par le système de collecte par apport volontaire pour les municipalités de moins de 500 habitants.

Quantité de matières recyclables récupérées (t / an) = Quantité annuelle de matières recyclables générées par personne (t / an) X Taux de récupération potentiel global X Population desservie par la collecte de porte-à-porte (voir tableau 55)

(0,1022 X 77,6 % X 13 511)

**LA QUANTITÉ DE MATIÈRES RECYCLABLES RÉCUPÉRÉES ANNUELLEMENT
SERAIT DE 1 071,5 TONNES**

6.1.4) Taux de participation à la collecte sélective

Le calcul du taux de participation à la collecte sélective permet aussi de mesurer l'efficacité de la récupération des matières recyclables en relation avec la population du territoire.

Il s'agit donc de la proportion entre le nombre de ménages ou de portes ayant participé au moins une fois au programme de collecte sélective (sur une période de quatre (4) semaines, dans le cas d'une fréquence de collecte hebdomadaire, et sur une période de huit (8) semaines, pour une collecte aux deux (2) semaines) et le nombre de ménages ou portes desservis selon la formule suivante :

Taux de participation (%) = $\frac{\text{Nombre de portes qui ont participé (1 fois sur 4 semaines)} \times 100}{\text{Nombre de portes desservies}}$

**LE TAUX DE PARTICIPATION À LA COLLECTE SÉLECTIVE NE PEUT ÊTRE DÉTERMINÉ ÉTANT DONNÉ
QUE LA COLLECTE DE PORTE-À-PORTE N'EST PAS ENCORE EN VIGUEUR**

Le nombre de personnes ayant participé au moins une fois sur quatre (4) semaines peut être obtenu avec la collaboration du transporteur ou en effectuant une étude. Une étude présente l'avantage d'être plus rigoureuse et de cibler, par la même occasion, les secteurs où la participation est moindre afin d'y accentuer la sensibilisation ou d'autres aspects concernant la récupération.

6.1.5) Taux annuel de diversion

Le taux annuel de diversion constitue le pourcentage de matières détournées de l'élimination. Il représente la quantité de matières annuellement valorisées et détournées de l'élimination en relation avec la quantité totale de résidus annuellement générés sur le territoire de planification. Le calcul du taux de diversion s'effectue à l'aide de la formule suivante :

$$\text{Taux de diversion (\%)} = \frac{\text{Quantité annuelle de matières valorisées (t)} \times 100}{\text{Quantité totale annuelle de résidus générés (t)}}$$

$$\frac{691,6 \times 100}{20\,812,7}$$

**LE TAUX ANNUEL DE DIVERSION EST DE 3 %
(comparativement à 4 % pour le taux de récupération atteint par rapport
à la quantité pouvant être mise en valeur) (voir tableau 49)**

Le calcul du taux de diversion fait intervenir plusieurs données, dont certaines peuvent s'avérer peu accessibles. Il faut néanmoins les inclure dans le calcul afin d'obtenir un taux de diversion réaliste. Donc, la quantité annuelle de matières valorisées doit exclure les rejets de tri. Dans la quantité totale annuelle des résidus générés, toutes les matières résiduelles doivent être prises en compte. Cette quantité est obtenue à partir de l'addition des quantités éliminées et des quantités valorisées de l'élimination par le biais du compostage, du recyclage ou autrement par les citoyens et ICI eux-mêmes. Il est à noter que la MRC de Témiscamingue ne possède pas encore des données sur tous ces aspects.

Par conséquent, dans le calcul de la quantité totale annuelle de résidus générés sur le territoire de planification, on doit inclure tout ce qui figure au bilan. Voici la liste des matières résiduelles à considérer :

- tous les résidus qui ont été éliminés;
- les résidus qui ont été recyclés par l'intermédiaire de la collecte sélective;
- les résidus recyclés par le secteur privé (exemples : les quantités de cartons recyclés par un marché d'alimentation, etc.);
- les résidus qui ont été compostés par un programme municipal ou par les ICI;
- les résidus domestiques dangereux recueillis;
- les gros résidus (encombrants) auxquels on a donné une seconde vie;
- les textiles pris en charge par les friperies, les déchetteries, les comptoirs d'entraide, les ouvriers ou par la collecte sélective, etc.;
- les résidus de travaux de construction, rénovation ou démolition produits par les ICI, les entrepreneurs ou les individus eux-mêmes;
- les métaux ferreux et non ferreux récupérés par les brocanteurs;
- les divers articles, tels que les bibelots, la vaisselle, les meubles usagés et autres, récupérés par les marchés aux puces, les friperies, les déchetteries, etc.;
- le retour des contenants consignés;
- les résidus détournés à la maison, incluant le compostage de résidus organiques, le compostage de résidus verts, les broyeurs à la maison, le brûlage de résidus et l'évapotranspiration;
- les rejets de tri éliminés;
- bref, tous les résidus générés qui ont été soit éliminés ou valorisés d'une façon quelconque.

6.1.6) Taux d'élimination par rapport à l'année précédente

Un des objectifs de l'élaboration d'un Plan de gestion des matières résiduelles est de réduire l'élimination de celles-ci. On peut mesurer l'atteinte de cet objectif en comparant le taux d'élimination d'une année à l'autre. On calcule le taux de réduction à partir de la formule suivante :

$$\text{Taux de réduction de l'élimination (\%)} = \frac{\text{Quantité de résidus annuellement éliminés (t)} \times 100}{\text{Quantité de résidus éliminés (t) lors de l'année précédente}}$$

LE TAUX DE RÉDUCTION DE L'ÉLIMINATION NE POURRA ÊTRE DÉTERMINÉ QUE LORSQUE NOUS POSSÉDERONS DES DONNÉES SPÉCIFIQUES SUITE AUX CHANGEMENTS QUI SERONT APPORTÉS

6.1.7) Taux annuel de valorisation des matières putrescibles

Afin d'atteindre les objectifs de valorisation fixés par le gouvernement, la quantité de matières putrescibles qui sera valorisée sur le territoire pourra être estimée selon le nombre de bacs à compostage qui seront vendus aux citoyens. Se référer au point 4.3.4 (Compostage domestique).

LEXIQUE

LEXIQUE

Biogaz ⁽¹⁾

Gaz produit par la décomposition de déchets organiques dans un milieu privé d'oxygène. Le biogaz est composé à parts égales de méthane et de bioxyde de carbone, avec des traces d'autres composés organiques (anhydride sulfureux).

Boues municipales ⁽²⁾

Boues ou tous les autres résidus issus des stations municipales de traitement des eaux usées ou de l'eau potable, des fosses septiques ou des stations de traitement des boues de fosses septiques, incluant les résidus résultant du curage des égouts.

Centre de tri ⁽¹⁾

Lieu physique où l'on reçoit et trie les résidus domestiques solides, qui sont par la suite acheminés vers un centre de recyclage.

Collecte sélective ⁽³⁾

Mode de récupération qui permet de cueillir des matières résiduelles pour en favoriser la mise en valeur. La collecte sélective procède par apport volontaire à un point de dépôt (point de vente, cloche, conteneur, déchetterie ou ressourcerie) ou de porte-à-porte.

Compostage ⁽³⁾

Méthode de traitement biochimique qui consiste à utiliser l'action de micro-organismes aérobies pour décomposer sous contrôle (aération, température, humidité) et de façon accélérée les matières putrescibles, en vue d'obtenir un amendement organique, biologiquement stable, hygiénique et riche en humus, qu'on appelle compost.

Consigne ⁽³⁾

Mode de récupération utilisant la perception d'une somme d'argent à l'achat d'un produit, remboursable en totalité ou partiellement, pour en favoriser la récupération après consommation.

Déchets ⁽³⁾

Matière résiduelle destinée à l'élimination.

Dépôt en tranchée (DET) ⁽⁴⁾

Lieu de dépôt définitif des matières résiduelles pour les municipalités peu peuplées et éloignées des lieux d'enfouissement ou des incinérateurs.

Élimination ⁽³⁾

Mode de gestion des déchets par dépôt définitif ou incinération, avec ou sans récupération d'énergie.

Encombrant ⁽⁵⁾

Appelé aussi « gros morceau » ou « monstre », il s'agit de matériaux secs d'origine domestique : les résidus encombrants comprennent notamment les meubles, les appareils électroménagers, les résidus de construction, de rénovation et de démolition d'origine résidentielle.

ICI ⁽⁴⁾

Secteurs industriel, commercial et institutionnel.

Incinération ⁽⁴⁾

Élimination des matières résiduelles par combustion, dans un équipement destiné principalement à réduire celles-ci en cendres et en gaz.

Lieu d'enfouissement sanitaire (LES) ⁽⁴⁾

Lieu de dépôt définitif où l'on décharge, compacte et recouvre les matières résiduelles dans des cellules aménagées et exploitées de sorte à réduire, le plus possible, et à contrôler la contamination par le lixiviat, les odeurs et les biogaz.

Lixiviat ⁽¹⁾

Liquide obtenu par le passage de l'eau de pluie à travers les déchets en décomposition dans un lieu d'enfouissement. Le lixiviat contient souvent des contaminants toxiques.

Matériaux secs ⁽¹⁾

Résidus broyés ou déchiquetés qui ne sont pas susceptibles de fermenter et qui ne contiennent pas de déchets dangereux (bois tronçonné, gravats et plâtras, pièces de béton et de maçonnerie, morceaux de pavage, etc.).

Matière résiduelle (ou résidu) ⁽³⁾

Matière ou objet périmé, rebuté ou autrement rejeté, qui est mis en valeur ou éliminé.

Mise en valeur ⁽³⁾

Utilisation de produits issus de matières résiduelles.

Poste de transbordement ⁽³⁾

Lieu où on achemine des résidus dans le but de les transférer du véhicule qui en a fait la collecte à un véhicule qui doit les acheminer vers un lieu de traitement ou d'élimination.

Putrescible ⁽⁴⁾

Qui peut se décomposer sous l'action de bactéries.

Récupération ⁽³⁾

Ensemble des activités de tri, de collecte et de conditionnement des matières résiduelles permettant leur mise en valeur.

Recyclage ⁽³⁾

Utilisation, dans un procédé manufacturier, d'une matière secondaire en remplacement d'une matière vierge.

Réduction à la source ⁽³⁾

Action permettant d'éviter de générer des résidus lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit.

Réemploi ⁽³⁾

Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.

Résidus domestiques dangereux (RDD) ⁽³⁾

Tout résidu généré à la maison qui a les propriétés d'une matière dangereuse (lixivable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou radioactive) ou qui est contaminé par une telle matière, qu'il soit sous forme solide, liquide ou gazeuse.

Résidus verts ⁽⁴⁾

Résidu de nature végétale associé à l'entretien des terrains publics ou privés : herbe, feuilles, résidus de taille, résidus de jardin, sapins de Noël, etc.

Ressorcerie ⁽⁶⁾

Centre communautaire de récupération, réparation, revalorisation et revente de matières résiduelles de provenance domestique, industrielle, commerciale et institutionnelle. De plus, on y retrouve habituellement des activités reliées à la réintégration sociale ainsi qu'à l'adaptation et la formation de la main-d'œuvre, tout en visant la création d'emplois viables. Au Québec, le mot « Ressourcerie » est une marque de commerce déposée.

Tri à la source ⁽³⁾

Séparation des différents types de matières au point de génération (résidence, commerce, institution, industrie) aux fins de mise en valeur ou d'élimination sécuritaire.

Valorisation ⁽³⁾

Mise en valeur d'une matière résiduelle par d'autres moyens que le réemploi et le recyclage. C'est le cas du compostage.

Sources des définitions :

- (1) Guide de gestion des matières résiduelles à l'intention des dirigeants de PME, Éditions Ruffec, 2001, 209 pages.
- (2) *Projet de Règlement sur l'élimination des matières résiduelles*, ministère de l'Environnement du Québec, 2000, page 6692.
- (3) Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008, ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, 1998, 56 pages.
- (4) Service de la gestion des matières résiduelles : définition administrative interne, ministère de l'Environnement du Québec, 2001.
- (5) Caractérisation des matières résiduelles au Québec, Consortium CHAMARD-CRIQ-ROCHE, 2000, 212 pages.
- (6) Les Pages vertes – Répertoire des récupérateurs, des recycleurs et des valorisateurs, Recyc-Québec, 2000, 164 pages.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

ASSOCIATION DES ORGANISMES MUNICIPAUX DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles, Québec, 2001, 141 pages et annexes.

CHAMARD-CRIQ-ROCHE, Caractérisation des matières résiduelles au Québec, Québec, 2000, 212 pages et annexes.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, Gazette officielle du Québec – Partie 2 – *Projet de règlement* – Élimination des matières résiduelles, Les Publications du Québec, 25 octobre 2000, page 6690.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE, Guide de la collecte des résidus domestiques dangereux, Québec, 1994, 70 pages.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE, Guide de la collecte et du compostage des résidus verts, Québec, 1993, 85 pages.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE, Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008, Québec, 1998, 56 pages.

MRC DE TÉMISCAMINGUE, Dossier statistique, Ville-Marie, 1995, 37 pages.

MRC DE TÉMISCAMINGUE, Mémoire présenté à la Commission d'enquête sur la gestion des matières résiduelles, Ville-Marie, 1996, 21 pages.

MRC DE TÉMISCAMINGUE, Plan de gestion des déchets (version préliminaire), Ville-Marie, 1996, 29 pages.

MRC DE TÉMISCAMINGUE, Présentation de la MRC de Témiscamingue, Ville-Marie, 2000, 45 pages.

MRC DE TÉMISCAMINGUE, Schéma d'aménagement de la MRC de Témiscamingue, Première (1^{re}) des quatre (4) parties – Problématique d'aménagement, Ville-Marie, 18 mars 1987, 70 pages.

MRC DE TÉMISCAMINGUE, Schéma d'aménagement de la MRC de Témiscamingue, Quatrième (4^e) des quatre (4) parties – Document d'appoint sur le développement socio-économique, Ville-Marie, 18 mars 1987, 47 pages.

RECYC-QUÉBEC, Base de données sur les matières résiduelles (BDM^r) de la MRC de Témiscamingue, Québec, octobre 2001, 62 pages.

RECYC-QUÉBEC, Méthodologie de la base de données BDM^r, Québec, janvier 2002, 31 pages.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TÉMISCAMINGUE (SDT), Guide témiscamien 2002, Ville-Marie, 2002, 98 pages.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TÉMISCAMINGUE (SDT), Répertoire des entreprises du Témiscamingue, Ville-Marie, 2000, 98 pages.

ANNEXE A

(Liste des dépôts en tranchée)

LISTE DES DÉPÔTS EN TRANCHÉE

Propriétaire : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
Exploitant : Village d'Angliers
Responsable : Micheline Champoux
Adresse postale : Village d'Angliers
14, rue de la Baie Miller, C.P. 9
Angliers (Québec) J0Z 1A0
Téléphone : (819) 949-4351
Télécopieur : (819) 949-4321
Adresse physique : Lot 4, rang 13, canton Baby, Angliers
Début des opérations : Inconnu
Volume autorisé : Inconnu
Volume complété : Inconnu
Durée prévue (an) : Inconnue

Propriétaire : Ministère des Ressources naturelles, Secteur Terres
Exploitant : Ville de Belleterre
Responsable : Liliane Rochon
Adresse postale : Ville de Belleterre
265, 1^{re} Avenue, C.P. 130
Belleterre (Québec) J0Z 1L0
Téléphone : (819) 722-2122
Télécopieur : (819) 722-2527
Adresse physique : Lot non cadastré, rang 7, canton Guillet, Belleterre
Début des opérations : Inconnu
Volume autorisé : Inconnu
Volume complété : Plus de 50 %
Durée prévue (an) : Inconnue

Propriétaire : Ministère des Ressources naturelles, Secteur Terres
Exploitant : Municipalité de Fugèreville
Responsable : Marlène L'Heureux
Adresse postale : Municipalité de Fugèreville
43, rue Principale, C.P. 831
Fugèreville (Québec) J0Z 2A0
Téléphone : (819) 748-3241
Télécopieur : (819) 748-2422
Adresse physique : Partie lots 20-21, rang 7, canton Laverlochère, Fugèreville
Début des opérations : Décembre 1984
Volume autorisé : Inconnu
Volume complété : ± 50 %
Durée prévue (an) : 20 ans

LISTE DES DÉPÔTS EN TRANCHÉE (suite)

Propriétaire : Canton de Guérin
Exploitant : Canton de Guérin
Responsable : Yvon Aumond, insp. mun.
Adresse postale : Canton de Guérin
516, rue St-Gabriel Ouest, C.P. 1040
Guérin (Québec) J0Z 2E0
Téléphone : (819) 784-7011
Télécopieur : (819) 784-7011
Adresse physique : Lots 28-1, 28-2, rang 1, canton de Guérin, Guérin
Début des opérations : Inconnu
Volume autorisé : Inconnu
Volume complété : Inconnu
Durée prévue (an) : Inconnue

Propriétaire : Ministère des Ressources naturelles, Secteur Terres
Exploitant : Municipalité de Kipawa
Responsable : Monique Savard
Adresse postale : Municipalité de Kipawa
15, rue Principale
Tee Lake (Québec) J0Z 3P0
Téléphone : (819) 627-3500
Télécopieur : (819) 627-1067
Adresse physique : Partie non subdivisée, rang A, canton Gendreau, Kipawa, chemin Maniwaki
Début des opérations : Octobre 1985
Volume autorisé : Inconnu
Volume complété : Inconnu
Durée prévue (an) : Reste environ 10 ans

Propriétaire : Municipalité Régionale de Comté de Témiscamingue
Exploitant : Comité municipal de Laniel
Responsable : Laurent Kelly
Adresse postale : Comité municipal de Laniel
1982, chemin du Ski
Laniel (Québec) J0Z 2K0
Téléphone : (819) 634-3123
Télécopieur : (819) 634-2629
Adresse physique : Partie lot 31, rang 8, canton Mazonod, TNO
Début des opérations : Depuis environ 25 ans
Volume autorisé : Inconnu
Volume complété : ± 30-40 %
Durée prévue (an) : Inconnue

LISTE DES DÉPÔTS EN TRANCHÉE (suite)

Propriétaire : Municipalité Régionale de Comté de Témiscamingue
Exploitant : Comité municipal de Laniel
Responsable : Yvon Gagnon et Henri Laforest
Adresse postale : Comité municipal de Laniel
1982, chemin du Ski
Laniel (Québec) J0Z 2K0
Téléphone : (819) 634-3123
Télécopieur : (819) 634-2629
Adresse physique : Partie nord-est, non subdivisée, canton Tabaret, MRCT (Baie Dorval)
Début des opérations : Depuis environ 25 ans
Volume autorisé : Inconnu
Volume complété : $\pm 10 \%$
Durée prévue (an) : Inconnue

Propriétaire : Ministère des Ressources naturelles, Secteur Terres
Exploitant : Municipalité de Laforce
Responsable : Lise Bray
Adresse postale : Municipalité de Laforce
703, rue Principale, C.P. 25
Laforce (Québec) J0Z 2J0
Téléphone : (819) 722-2461
Télécopieur : (819) 722-2462
Adresse physique : Partie lot 9, rang 4, canton Devlin, Laforce
Début des opérations : Inconnu
Volume autorisé : Inconnu
Volume complété : $\pm 10-15 \%$
Durée prévue (an) : Inconnue

Propriétaire : Ministère des Ressources naturelles, Secteur Terres
Exploitant : Cantons-Unis de Latulipe-et-Gaboury
Responsable : Lina Morin
Adresse postale : Cantons-Unis de Latulipe-et-Gaboury
1, rue Principale Est, C.P.9
Latulipe-et-Gaboury (Québec) J0Z 2N0
Téléphone : (819) 747-4281
Télécopieur : (819) 747-2194
Adresse physique : Partie lots 44-45, rang 7, canton Latulipe, Latulipe-et-Gaboury
Début des opérations : Depuis environ 15 ans
Volume autorisé : Inconnu
Volume complété : $\pm 35 \%$
Durée prévue (an) : Reste environ 15-20 ans

LISTE DES DÉPÔTS EN TRANCHÉE (suite)

Propriétaire : Municipalité de Lorrainville
Exploitant : Municipalité de Lorrainville
Responsable : Monique Bastien
Adresse postale : Municipalité de Lorrainville
2, rue St-Jean Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Téléphone : (819) 625-2167
Télécopieur : (819) 625-2380
Adresse physique : Partie lot 19, rang 7, canton Duhamel, Lorrainville
(secteur Notre-Dame-de-Lourdes-de-Lorrainville)

Début des opérations : Juillet 1984
Volume autorisé : Inconnu (volume enfoui par année : 1 773 m³ à 3 546 m³, dépendamment du
taux de récupération)

Volume complété : zone 1 : 100 %, zone 2 : 10 % de 50 750 m³ et zone 3 : 0 % de 14 000 m³
Durée prévue (an) : zone 2 : reste entre 14 et 29 ans (dépendamment du taux de récupération)
zone 3 : reste entre 4 à 8 ans (dépendamment du taux de récupération)

Propriétaire : Municipalité de Moffet
Exploitant : Municipalité de Moffet
Responsable : Linda Roy
Adresse postale : Municipalité de Moffet
14D, rue Principale, C.P. 89
Moffet (Québec) J0Z 2W0

Téléphone : (819) 747-6116
Télécopieur : (819) 747-6116
Adresse physique : Partie lot 25, rang 2, canton Latulipe, Moffet

Début des opérations : Novembre 1984
Volume autorisé : Inconnu
Volume complété : ± 60 %
Durée prévue (an) : Inconnue

Propriétaire : Canton de Nédélec
Exploitant : Canton de Nédélec
Responsable : Martin Rioux, insp. mun.
Adresse postale : Canton de Nédélec
33, rue Principale, C.P. 70
Nédélec (Québec) J0Z 2Z0

Téléphone : (819) 784-3311
Télécopieur : (819) 784-2126
Adresse physique : Partie des lots 553-554, rang 3, canton Nédélec, Nédélec

Début des opérations : Décembre 1986
Volume autorisé : Inconnu
Volume complété : ± 30 %
Durée prévue (an) : Reste plus de 20 ans

LISTE DES DÉPÔTS EN TRANCHÉE (suite)

Propriétaire : Municipalité de Notre-Dame-du-Nord
Exploitant : Municipalité de Notre-Dame-du-Nord
Responsable : Réjean Pelletier
Adresse postale : Municipalité de Notre-Dame-du-Nord
71, rue Principale Nord, C.P. 160
Notre-Dame-du-Nord (Québec) J0Z 3B0
Téléphone : (819) 723-2294
Télécopieur : (819) 723-2483
Adresse physique : Lots P-60, P-61, rang 1, canton Guérin, Notre-Dame-du-Nord
Début des opérations : Décembre 1985
Volume autorisé : Inconnu
Volume complété : Inconnu
Durée prévue (an) : Reste environ 12 ans

Propriétaire : Municipalité de Rémigny
Exploitant : Municipalité de Rémigny
Responsable : Paquerette Roy
Adresse postale : Municipalité de Rémigny
1304, chemin de l'Église
Rémigny (Québec) J0Z 3H0
Téléphone : (819) 761-2421
Télécopieur : (819) 761-2421
Adresse physique : Partie lot 35, rang 7, canton Rémigny, Rémigny
Début des opérations : Décembre 1992
Volume autorisé : Inconnu
Volume complété : Inconnu
Durée prévue (an) : Inconnue

Propriétaire : Paroisse de St-Édouard-de-Fabre
Exploitant : Paroisse de St-Édouard-de-Fabre
Responsable : Lionel Desrochers, insp. mun.
Adresse postale : Paroisse de St-Édouard-de-Fabre
1323, rue Principale, C.P. 70
St-Édouard-de-Fabre (Québec) J0Z 1Z0
Téléphone : (819) 634-4441
Télécopieur : (819) 634-2646
Adresse physique : Partie lots 21-A, 22, rang 4, canton Fabre, St-Édouard-de-Fabre
Début des opérations : 1984
Volume autorisé : Inconnu (volume enfoui par année : environ 182 tonnes)
Volume complété : Environ 3 276 tonnes
Durée prévue (an) : 30 ans

LISTE DES DÉPÔTS EN TRANCHÉE (suite)

Propriétaire : Claude Jacques
Exploitant : Municipalité de St-Eugène-de-Guigues
Responsable : Raynald Julien
Adresse postale : Municipalité de St-Eugène-de-Guigues
4, rue Notre-Dame Ouest, C.P. 1070
St-Eugène-de-Guigues (Québec) J0Z 3L0
Téléphone : (819) 785-2301
Télécopieur : (819) 785-2301
Adresse physique : Lot P-39, rang 7, canton Guigues, St-Eugène-de-Guigues
Début des opérations : 1985
Volume autorisé : Inconnu
Volume complété : ± 70 %
Durée prévue (an) : Reste environ 7-8 ans

Propriétaire : Ville de Témiscaming
Exploitant : Ville de Témiscaming
Responsable : Jean-Marie Gagné
Adresse postale : Ville de Témiscaming
20 rue Humphrey, C.P. 730
Témiscaming (Québec) J0Z 3R0
Téléphone : (819) 627-3273
Télécopieur : (819) 627-3019
Adresse physique : Partie lots 12-13, rang 1, canton Gendreau, Témiscaming
Début des opérations : 1999
Volume autorisé : Inconnu
Volume complété : À peine 5 %
Durée prévue (an) : Inconnue

Propriétaire : Ville de Ville-Marie
Exploitant : Municipalité de Duhamel-Ouest
Responsable : Jean-Yves Gauthier
Adresse postale : Ville de Ville-Marie
21, rue St-Gabriel Sud
Ville-Marie (Québec) J9V 1A1
Téléphone : (819) 629-2881
Télécopieur : (819) 629-3215
Adresse physique : Partie lot 10, rang 4, canton Duhamel, Duhamel-Ouest
Début des opérations : Mai 1984
Volume autorisé : Inconnu
Volume complété : ± 99 %
Durée prévue (an) : Fermeture prévue en 2003

LISTE DES DÉPÔTS EN TRANCHÉE (suite)

Propriétaire : Ministère des Ressources naturelles, Secteur Terres
Exploitant : La Cie Commonwealth Plywood Itée
Responsable : Pierre Viens
Adresse postale : La Cie Commonwealth Plywood Itée
247, chemin Commonwealth
Tee Lake (Québec) J0Z 3P0
Téléphone : (819) 627-3316
Télécopieur : (819) 627-9533
Adresse physique : Latitude : 46° 41', longitude : 75° 52', TNO, canton Champflour, MRCT
Début des opérations : Janvier 1992
Volume autorisé : Inconnu (volume enfoui par année : environ 10 tonnes)
Volume complété : ± 20 %
Durée prévue (an) : Inconnue

Propriétaire : Ministère des Ressources naturelles, Secteur Terres
Exploitant : La Cie Commonwealth Plywood Itée
Responsable : Pierre Viens
Adresse postale : La Cie Commonwealth Plywood Itée
247, chemin Commonwealth
Tee Lake (Québec) J0Z 3P0
Téléphone : (819) 627-3316
Télécopieur : (819) 627-9533
Adresse physique : Latitude : 47° 12', longitude : 78° 07', TNO, canton Maupassant, MRCT
Début des opérations : Décembre 1993
Volume autorisé : Inconnu (volume enfoui par année : environ 10 tonnes)
Volume complété : ± 20 %
Durée prévue (an) : Inconnue

Propriétaire : Ministère des Ressources naturelles, Secteur Terres
Exploitant : Association des chasseurs et pêcheurs de la rivière Dumoine
Responsable : Jocelyn Bonneville, prés.
Adresse postale : Association des chasseurs et pêcheurs de la rivière Dumoine
3745, rue St-Jacques, bureau 208
Montréal (Québec) H4C 1H3
Téléphone : (514) 931-6060
Télécopieur : N/D
Adresse physique : Partie nord-est, rang 2, canton Aberford, TNO, MRCT
Début des opérations : Inconnu
Volume autorisé : Inconnu (volume enfoui par année : moins de 3 tonnes)
Volume complété : ± 50 %
Durée prévue (an) : Inconnue

ANNEXE B

(Méthode d'inventaire)

MÉTHODE D'INVENTAIRE

Afin de déterminer les quantités générées (en volume, en poids ou en nombre, selon le cas), de la partie 3 du PGMR (Inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire de la MRCT), l'étude de *Caractérisation des matières résiduelles au Québec* de CHAMARD-CRIQ-ROCHE a été utilisée dans la plupart des cas, pour le secteur municipal, étant donné que ces quantités n'étaient pas disponibles (compilées) sur le territoire de la MRCT à l'exception des données réelles sur le taux de récupération des matières recyclables.

Pour le secteur des ICI (industries, commerces ou institutions), les données ont dû également être prises à partir de l'étude de *Caractérisation des matières résiduelles au Québec* étant donné que les questionnaires transmis à ceux-ci n'ont pu être représentatifs (à l'exception de trois (3) grandes industries). En fait, très peu d'entre eux ont retourné leur questionnaire. Le taux de réponse a été d'environ 100 réponses sur 700 envoyés (nombre d'entreprises dans la MRCT). De plus, très peu d'entre eux possédaient de données sur les quantités de matières récupérées ou générées dans leur entreprise.

De plus, tel que mentionné au point 3.2.11, certains secteurs n'ont pas été abordés dans l'étude de *Caractérisation des matières résiduelles au Québec* donc nous n'avons pu déterminer les quantités générées par ces derniers. Il en est ainsi pour les secteurs des salons de coiffure et de beauté, pour les activités de divertissement (club de golf, salles de cinéma, salles de quilles, etc.), pour les secteurs agricoles (fermes, élevages, cliniques vétérinaires, etc.), pour les transports (camionnage, autobus scolaire, etc.), pour les activités forestières (exploitation, sylviculture, déboisement, etc.), pour les secteurs hôteliers (bars, hôtels, etc.), pour les pourvoires, etc. En fait, seulement un peu plus de 200 entreprises ont été inventoriées à l'aide de l'étude de *Caractérisation des matières résiduelles au Québec* dont les entreprises qui génèrent habituellement la plus grande quantité de matières résiduelles. Pour cette raison, nous avons ajouté une section « Autres ICI » afin d'englober la totalité des matières résiduelles générées sur tout le territoire de la MRCT (les secteurs d'intervention dont nous n'avons aucune donnée précise).

Un autre point important à mentionner est le fait que la récupération se fait par apport volontaire seulement sur tout le territoire et que les bacs de récupération sont utilisés autant par le secteur municipal que privé. Nous ne pouvons donc pas évaluer la quantité de matières recyclées par secteur.

Toutefois, des mesures de suivi seront prises auprès des organismes et entreprises de récupération et de réutilisation (exemples : comptoirs familiaux, Récupération Témiscaming, etc.) afin de connaître les quantités de matières (textiles, métaux, encombrants, etc.) qui y seront récupérés.

L'annexe B qui suit (tableaux B-1 à B-16) a servi principalement à compléter la partie 3 du PGMR, tandis que les tableaux B-17 et B-18 ont servi à évaluer les quantités pouvant être mises en valeur pour le secteur ICI ainsi que le secteur CRD, de la partie 4 (Orientations et objectifs du Plan de gestion régional).

Tableau B-1 : Composition des matières résiduelles produites en milieu rural selon CHAMARD-CRIQ-ROCHE

Matière	Quantité par personne (kg / an)
Papier	31,2
Carton	13,4
Verre	13,2
Métaux	17,5
Plastique	26,9
Textile	11,5
Matières putrescibles	111,0
Fibres sanitaires	18,1
Autres résidus	30,3
Total	273,1

Tableau B-2 : Portrait des matières consignées récupérées et valorisées selon Recyc-Québec

Contenant	Quantité de contenants vendus (tonne)	Quantité de contenants récupérés (tonne)
Aluminium	14 037	10 605
Plastique	12 573	9 122
Verre	20 609	15 436

Tableau B-3 : Commission scolaire et institutions scolaires

Nom	Municipalité	Nombre d'étudiants	Niveau
Commission scolaire			
Commission scolaire du Lac-Témiscamingue (CSLT)	Ville-Marie	N/A	N/A
Centres de formation des adultes			
Centrest	Latulipe-et-Gaboury	14	Secondaire
L'Horizon	Nédélec	18	Secondaire
L'Envol	Témiscaming	100 22	Général (sec.) Professionnel (sec.)
Centre Frère Moffette	Ville-Marie	60 65	Général (sec.) Professionnel (sec.)
Écoles primaire et secondaire			
École St-Viateur	Angliers	38	Primaire
École Notre-Dame	Béarn	155	Primaire
École St-André	Belleterre	27	Primaire
École Notre-Dame de l'Assomption	Fugèreville	38	Primaire
École St-Gabriel	Guérin	51	Primaire
École Centrale	Laforce	39	Primaire
École Du Carrefour	Latulipe-et-Gaboury	105	Secondaire
École St-Isidore	Laverlochère	192	Primaire
École Marcel-Raymond	Lorrainville	500	Secondaire
École Ste-Anne	Moffet	38	Primaire
École St-Louis	Nédélec	50	Primaire
École St-Joseph	Notre-Dame-du-Nord	68	Primaire
École Rivière-des-Quinze	Notre-Dame-du-Nord	333	Secondaire
École Ste-Bernadette	Rémigny	40	Primaire
École Marie-Assomption	St-Bruno-de-Guigues	162	Primaire
École de l'Assomption	St-Édouard-de-Fabre	99	Primaire
École Notre-Dame-de-Liesse	St-Eugène-de-Guigues	79	Primaire
École G. Théberge	Témiscaming	282	Primaire
École G. Théberge	Témiscaming	149	Secondaire
École St-Gabriel	Ville-Marie	315	Primaire

Tableau B-4 : Portrait et composition des matières résiduelles pour le secteur de l'éducation selon CHAMARD-CRIQ-ROCHE

Matière	Primaire	Secondaire
	Kg / étudiant / an	Kg / étudiant / an
Papier	13,8	10,6
Carton	4,9	6,7
Verre	0,0	4,7
Métaux	0,9	1,6
Plastique	3,5	9,4
Textile	2,3	0,1
Matières putrescibles	9,9	19,4
Fibres sanitaires	7,9	7,6
Autres résidus	3,7	6,5
Total	46,8	66,6

Tableau B-5 : Production et composition des matières résiduelles pour le secteur de la santé selon CHAMARD-CRIQ-ROCHE

Catégorie	Clinique privée		CHSLD		CHSGS	
	Quantité par m ² (kg / an)	Proportion	Quantité par lit (kg / an)	Proportion	Quantité par lit (kg / an)	Proportion
Papier	0,8	10,6 %	59,4	7,9 %	198,4	9,1 %
Carton	5,8	74,6 %	36,7	4,9 %	54,5	2,5 %
Verre	0,01	0,1 %	36,7	4,9 %	21,8	1,0 %
Métaux	0,02	0,2 %	19,4	2,6 %	28,3	1,3 %
Plastiques	0,2	2,5 %	146,6	19,5 %	226,6	10,4 %
Textile	0,02	0,2 %	3,7	0,5 %	2,2	0,1 %
Matières putrescibles	0,03	0,4 %	50,3	6,7 %	39,2	1,8 %
Fibres sanitaires	0,33	4,2 %	310,4	41,3 %	1 276,9	58,6 %
Autres résidus	0,55	7,1 %	88,7	11,8 %	331,2	15,2 %
Total	7,8	100,0 %	751,9	100,0 %	2179,1	100,0 %

Note : CHSLD = Centres hospitaliers de soins de longue durée
 CHSGS = Centres hospitaliers de soins généraux et spécialisés

Tableau B-6 : Cliniques privées

Nom	Municipalité	Superficie (m²)
Clinique dentaire Serge Dessureault	Notre-Dame-du-Nord	231,9
Clinique médicale du Nord	Notre-Dame-du-Nord	109,2
Clinique dentaire Beauvais	Ville-Marie	250,4
Clinique médicale de Ville-Marie	Ville-Marie	167,2

Tableau B-7 : Centres de soins généraux et spécialisés et centres de soins longue durée

Nom	Municipalité	Nombre de lits
Résidence Bel-Humeur	Lorrainville	14
Pavillon Tête du lac	Notre-Dame-du-Nord	16
Maison de Jérémie	St-Bruno-de-Guigues	20
Centre de santé de Témiscaming	Témiscaming	20
Pavillon La Tourelle	Témiscaming	12
Centre d'accueil Duhamel	Ville-Marie	69
Centre de santé Ste-Famille	Ville-Marie	26
Résidence Lucien Gaudet	Ville-Marie	17
Résidence Marguerite d'Youville	Ville-Marie	34

Tableau B-8 : Production et composition des matières résiduelles pour le secteur des autres institutions selon CHAMARD-CRIQ-ROCHE

Catégorie	Institution financière		Édifice à bureaux	
	Quantité par employé (kg / an)	Proportion	Quantité par employé (kg / an)	Proportion
Papier	120,9	62,6 %	153,7	64,7 %
Carton	11,0	5,7 %	46,6	19,6 %
Verre	0,0	0,0 %	1,5	0,6 %
Métaux	1,5	0,8 %	2,2	0,9 %
Plastiques	15,5	8,0 %	10,2	4,3 %
Textile	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %
Matières putrescibles	23,4	12,1 %	14,5	6,1 %
Fibres sanitaires	4,2	2,2 %	7,8	3,3 %
Autres résidus	16,6	8,6 %	1,0	0,4 %
Total	193,1	100,0 %	237,5	100,0 %

Tableau B-9 : Institutions financières

Nom	Centre de service	Nombre d'employés
Banque Nationale de Lorrainville	Lorrainville	4
Banque Nationale de Témiscaming	Témiscaming	7
Banque Nationale de Ville-Marie	Ville-Marie	9
Caisse populaire Desjardins Béarn-Fabre-Lorrainville	Lorrainville, Béarn et Fabre	24
Caisse populaire Desjardins Centre-Est du Témiscamingue	Laverlochère, Belleterre, Fugèreville, Laforce, Latulipe-et-Gaboury et Moffet	15
Caisse populaire Desjardins de la Forêt Enchantée	Ville-Marie, Angliers, St-Bruno-de-Guigues et St-Eugène-de-Guigues	35
Caisse populaire Desjardins Nord-Ouest du Témiscamingue	Notre-Dame-du-Nord, Guérin, Nédélec et Rémigny	18
Caisse populaire Desjardins Témiscaming	Témiscaming	14

Tableau B-10 : Édifices à bureaux

Nom	Municipalité	Nombre d'employés
Bureau municipal	Angliers	3
Bureau de poste	Béarn	2
Bureau municipal	Béarn	1
Bureau de poste	Belleterre	2
Bureau municipal	Belleterre	1
Bureau municipal	Duhamel-Ouest	3
Bureau municipal	Fugèreville	1
Bureau municipal	Guérin	1
Bureau de poste	Kipawa	1
Bureau municipal	Kipawa	1
Bureau municipal	Laforce	1
Bureau municipal	Latulipe-et-Gaboury	2
Bureau de poste	Laverlochère	1
Bureau municipal	Laverlochère	1
Bureau de poste	Lorrainville	3
Bureau municipal	Lorrainville	5
Courtiers d'assurances Bastien et Associés inc.	Lorrainville	4
Fonds d'Aide à la PME	Lorrainville	2
Société d'exploitation sylvicole du Témiscamingue	Lorrainville	2
Bureau municipal	Moffet	1
Bureau de poste	Nédélec	1
Bureau municipal	Nédélec	2
Lettra Josée enr.	Nédélec	2
Bureau de poste	Notre-Dame-du-Nord	6
Bureau municipal	Notre-Dame-du-Nord	2
Bureau de poste	Rémigny	1
Bureau municipal	Rémigny	1
Bureau de poste	St-Bruno-de-Guigues	2
Bureau municipal	St-Bruno-de-Guigues	2
Bureau de poste	St-Édouard-de-Fabre	1
Bureau municipal	St-Édouard-de-Fabre	2
Bureau municipal	St-Eugène-de-Guigues	2
Assurances Côté, Guimond, Lafond et Associés inc.	Témiscaming	3
Bureau de poste	Témiscaming	4
Bureau municipal	Témiscaming	14
Dallaire et Lapointe, Associés	Témiscaming	1
Journal Le Contact	Témiscaming	4
Société de la faune et des parcs	Témiscaming	8
Sûreté du Québec	Témiscaming	11
Bureau municipal	TNO Laniel	1

Nom	Municipalité	Nombre d'employés
Assurances Côté, Guimond, Lafond et Associés inc.	Ville-Marie	5
Assurances Ghislain Marseille	Ville-Marie	1
Assurances Promutuel	Ville-Marie	21
Bureau de poste	Ville-Marie	5
Bureau municipal	Ville-Marie	3
Carrefour Jeunesse-Emploi (CJET)	Ville-Marie	14
Centre local d'emploi (CLE)	Ville-Marie	18
Centre technologique des résidus industriels (CTRI)	Ville-Marie	4
Champagne-Bellehumeur-Lavallée, Associés	Ville-Marie	26
Comaxtem	Ville-Marie	4
Courtier immobilier RE-MAX Énergie inc.	Ville-Marie	1
Courtier immobilier Roger Thérien	Ville-Marie	1
Dallaire et Lapointe, Associés	Ville-Marie	6
Développement des ressources humaines du Canada (DRHC)	Ville-Marie	3
Dion et Dostie inc.	Ville-Marie	5
Drolet et Gagnon Notaires	Ville-Marie	5
Jollette et Drolet Notaires	Ville-Marie	6
Journal Le Reflet	Ville-Marie	4
Journal Le Témiscamien	Ville-Marie	1
Lemire et Lemire	Ville-Marie	7
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)	Ville-Marie	11
Ministère des Ressources naturelles (secteur Forêts) (MRN)	Ville-Marie	35
Ministère des Ressources naturelles (secteur Terres) (MRN)	Ville-Marie	3
Ministère des Transports (MTQ)	Ville-Marie	35
Municipalité régionale de comté de Témiscamingue (MRCT)	Ville-Marie	12
Palais de justice	Ville-Marie	10
Radio-Témiscamingue (CKVM)	Ville-Marie	8
Société de développement du Témiscamingue (SDT)	Ville-Marie	19
Société de la faune et des parcs	Ville-Marie	8
Société de l'assurance automobile (SAAQ)	Ville-Marie	2
Sûreté du Québec (SQ)	Ville-Marie	26
Télévision communautaire (Télé V-M)	Ville-Marie	3

Tableau B-11 : Production et composition des matières résiduelles pour le secteur des centres commerciaux et des magasins d'alimentation selon CHAMARD-CRIQ-ROCHE

Catégorie	Centre commercial local		Magasin d'alimentation	
	Quantité par m ² (kg / an)	Proportion	Quantité par m ² (kg / an)	Proportion
Papier	1,5	10,2 %	1,4	2,2 %
Carton	2,6	18,0 %	10,1	16,3 %
Verre	0,5	3,3 %	0,0	0,0 %
Métaux	0,3	2,2 %	0,8	1,3 %
Plastiques	2,7	18,3 %	5,8	9,3 %
Textile	0,01	0,1 %	0,2	0,3 %
Matières putrescibles	4,8	33,0 %	42,0	67,8 %
Fibres sanitaires	1,8	12,3 %	1,4	2,2 %
Autres résidus	0,4	2,6 %	0,4	0,6 %
Total	14,6	100,0 %	62,1	100,0 %

Tableau B-12 : Centre commercial

Nom	Municipalité	Superficie (m ²)
Galeries Ville-Marie	Ville-Marie	2 140,6
➤ Bijouterie Rachel	Ville-Marie	112,2
➤ Boutique Au Beau Regard	Ville-Marie	148,8
➤ Boutique Réalité Mode	Ville-Marie	148,8
➤ Iris Joëlle Chabot	Ville-Marie	175,7
➤ Logitem Servidec	Ville-Marie	222,0
➤ Notaires Jollette et Drolet	Ville-Marie	146,4
➤ Radio-Shack	Ville-Marie	238,4
➤ Subway	Ville-Marie	479,9
➤ TSC	Ville-Marie	185,4
➤ Textiles Odette	Ville-Marie	134,2
➤ Vivacolor	Ville-Marie	148,8

Tableau B-13 : Magasins d'alimentation

Nom	Municipalité	Superficie (m ²)
Dépanneur Pétrocoin Général inc.	Angliers	213,5
Marché Léane	Angliers	336,8
Dépanneur Chez Maurice (1994) enr.	Béarn	242,3
Dépanneur du Bout	Béarn	172,8
Marché L.L. enr.	Béarn	306,4
Magasin Hein inc.	Belleterre	100,0
Marché Phillips enr.	Belleterre	232,3
Dépanneur Vieux Fort	Duhamel-Ouest	319,0
Dépanneur-Resto Shell	Fugèreville	151,2
Dépanneur Kip-Waki	Kipawa	179,3
Dépanneur du Lac Simard	Laforce	197,5
Marché Devlin enr.	Laforce	260,6
Dépanneur Latulipe	Latulipe-et-Gaboury	118,6
Supermarché Ca-Ro	Latulipe-et-Gaboury	282,4
Dépanneur Brassard	Laverlochère	62,9
Épicerie Bergeron enr.	Laverlochère	188,0
Intermarché Neveu	Laverlochère	246,4
Dépanneur Béco Ultramar enr.	Lorrainville	156,3
Dépanneur Tabagie Lorrainville inc.	Lorrainville	227,9
Intermarché Boutin	Lorrainville	436,7
Métro Grenier	Lorrainville	755,2
Épicerie Allen enr.	Moffet	190,6
Pourvoirie du Nord-Est	Moffet	119,0
Dépanneur Chez Ti-Bert enr.	Nédélec	207,0
Dépanneur 101	Notre-Dame-du-Nord	167,3
Dépanneur du Nord enr.	Notre-Dame-du-Nord	220,5
Dépanneur La Pierretterie	Notre-Dame-du-Nord	143,9
Marché Richelieu	Notre-Dame-du-Nord	705,6
Centre d'Économie Guigues inc.	St-Bruno-de-Guigues	166,5
Épicerie du Coin 7/7 enr.	St-Bruno-de-Guigues	75,0
Épicerie Micheline enr.	St-Édouard-de-Fabre	168,4
Magasin général G.L. inc.	St-Édouard-de-Fabre	250,0
Épicerie M. Melançon	St-Eugène-de-Guigues	123,0
Magasin Labranche & Frères inc.	Tee Lake	104,1
Dépanneur Dandy enr.	Témiscaming	490,2
Dépanneur KLR	Témiscaming	81,4
Provigo Témiscaming inc.	Témiscaming	757,5
Stop 102 S.E.N.C.	Témiscaming	297,3
Service CLE G.G. inc.	TNO Laniel	104,1
Cagibi Itée	Ville-Marie	295,8
Dépanneur Bob-Hé enr.	Ville-Marie	249,2
Dépanneur Ultramar	Ville-Marie	372,8
Épicerie Laneuville Itée	Ville-Marie	223,3
Le Vrac à Mon Oncle	Ville-Marie	212,9
Marché Richelieu Ville-Marie enr.	Ville-Marie	304,0
Provigo Ville-Marie	Ville-Marie	606,5

Tableau B-14 : Restaurants

Nom	Municipalité	Type de cuisine	Nombre de places
Hôtel des Quinze	Angliers	Familiale	50
Restaurant Rose Café	Béarn	Familiale	94
Restaurant Paquin	Belleterre	Familiale	50
Club de Golf Ville-Marie	Duhamel-Ouest	Familiale	160
Restaurant Bar La Bannik	Duhamel-Ouest	Haut de gamme	200
Restaurant Chez Line	Duhamel-Ouest	Familiale	34
Bar-Salon 382 inc.	Fugèreville	Familiale	155
Dépanneur-Resto Shell	Fugèreville	Familiale	18
Le Zénith	Latulipe-et-Gaboury	Familiale	46
Bar Restaurant La Joranie	Laverlochère	Familiale	73
Motel Laverlochère	Laverlochère	Familiale	45
Casse-croûte Bournival	Lorrainville	Rapide	48
Resto-Bar 2000	Lorrainville	Familiale	82
Domaine Driftwood	Moffet	Haut de gamme	78
L'étoile de l'Est enr.	Moffet	Familiale	76
Framboisière de Roulier	Nédélec	Haut de gamme	40
La Fritobec 1997	Notre-Dame-du-Nord	Rapide	20
Pizza Mario	Notre-Dame-du-Nord	Familiale	13
Rendez-vous des Quinze	Notre-Dame-du-Nord	Familiale	75
Restaurant Maxime Nord inc.	Notre-Dame-du-Nord	Familiale	40
Resto-auto Leblanc	Notre-Dame-du-Nord	Familiale	50
Domaine de l'Érablière	Rémigny	Familiale	125
Bar Marie-Lou inc.	St-Bruno-de-Guigues	Familiale	100
Resto-Bar chez 100teux	St-Édouard-de-Fabre	Familiale	50
Le Goûti-Yum	St-Eugène-de-Guigues	Familiale	64
Auberge Canadienne inc.	Témiscaming	Familiale	67
Auberge Témiscaming	Témiscaming	Haut de gamme	70
Brassette Tem-Rose	Témiscaming	Familiale	187
Restaurant Hong Kong	Témiscaming	Familiale	83
Subway	Témiscaming	Rapide	34
Camp de la Lucarne	TNO Laniel	Familiale	30
Érablière L. Lapierre	TNO Laniel	Familiale	120
Auberge Centre-ville	Ville-Marie	Familiale	90
Brassette 101 enr.	Ville-Marie	Familiale	110
Hôtel-Motel Caroline Itée	Ville-Marie	Familiale	90
La Gaufrière	Ville-Marie	Familiale	34
Poulet frit Chester	Ville-Marie	Rapide	65
Restaurant Chez Eugène	Ville-Marie	Haut de gamme	45
Restaurant la Gauloise	Ville-Marie	Rapide	40
Restaurant le 6 ^e Continent	Ville-Marie	Haut de gamme	80
Rôtisserie l'Arc-en-ciel	Ville-Marie	Familiale	30
Salle à manger Le Manoir	Ville-Marie	Haut de gamme	120
Subway	Ville-Marie	Rapide	48

Tableau B-15 : Production et composition des matières résiduelles pour les secteurs de la restauration selon CHAMARD-CRIQ-ROCHE

Catégorie	Haut de gamme		Familiale		Rapide	
	Quantité par place (kg / an)	Proportion	Quantité par place (kg / an)	Proportion	Quantité par place (kg / an)	Proportion
Papier	75,6	11,5 %	113,9	11,1 %	114,8	20,7 %
Carton	48,0	7,3 %	51,3	5,0 %	202,5	36,5 %
Verre	138,0	21,0 %	0,0	0,0 %	0,6	0,1 %
Métaux	4,6	0,7 %	17,4	1,7 %	3,3	0,6 %
Plastiques	48,0	7,3 %	164,1	16,0 %	62,1	11,2 %
Textile	3,3	0,5 %	1,0	0,1 %	0,0	0,0 %
Matières putrescibles	298,3	45,4 %	612,3	59,7 %	72,1	13,0 %
Fibres sanitaires	34,9	5,3 %	51,3	5,0 %	58,3	10,5 %
Autres résidus	5,9	0,9 %	14,4	1,4 %	40,5	7,3 %
Total	657,0	100,0 %	1 025,7	100,0 %	554,8	100,0 %

Tableau B-16 : Production des matières résiduelles pour le secteur industriel selon CHAMARD-CRIQ-ROCHE

Industrie	Taux de production (kg / employé / jour)
Portes et fenêtres en bois	13,9
Ateliers d'usinage	17,0
Lait de consommation	9,9

Tableau B-17 : Objectifs de récupération par provenance et par matière (1996) pour le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)

Matière	Quantité pouvant être mise en valeur (x 1 000 tonnes)	Objectif de récupération (%)
Résidus valorisables		
Papier et emballage	75	60 %
Acier	81	60 %
Granulats	1 908	60 %
Bois	394	60 %
Total C et D	2 458	60 %

Tableau B-18 : Objectifs de récupération par provenance et par matière (1996) pour le secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI)

Matière	Quantité pouvant être mise en valeur (x 1 000 tonnes)	Objectif de récupération (%)
Matières recyclables		
Papier et emballage	882	70 %
Verre	38	95 %
Plastique	162	70 %
Métaux	1 081	95 %
Textile	N.D.	70 %
Sous-total	2 162	83 %
Matières putrescibles		
Bois	202	70 %
Résidus putrescibles	188	60 %
Sous-total	390	65 %
Pneus	63	85 %
Total ICI	2 615	80 %

ANNEXE C

(Prévisions budgétaires)

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
ACTIVITÉS FINANCIÈRES**

	2003 Budget	2004 Budget	2005 Budget	2006 Budget	2007 Budget	2008 Budget
REVENUS						
Ensemble des municipalités	686 000	967 200	932 500	900 500	750 500	750 500
	686 000	967 200	932 500	900 500	750 500	750 500
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Hygiène du milieu	686 000	967 200	932 500	900 500	750 500	750 500
	686 000	967 200	932 500	900 500	750 500	750 500

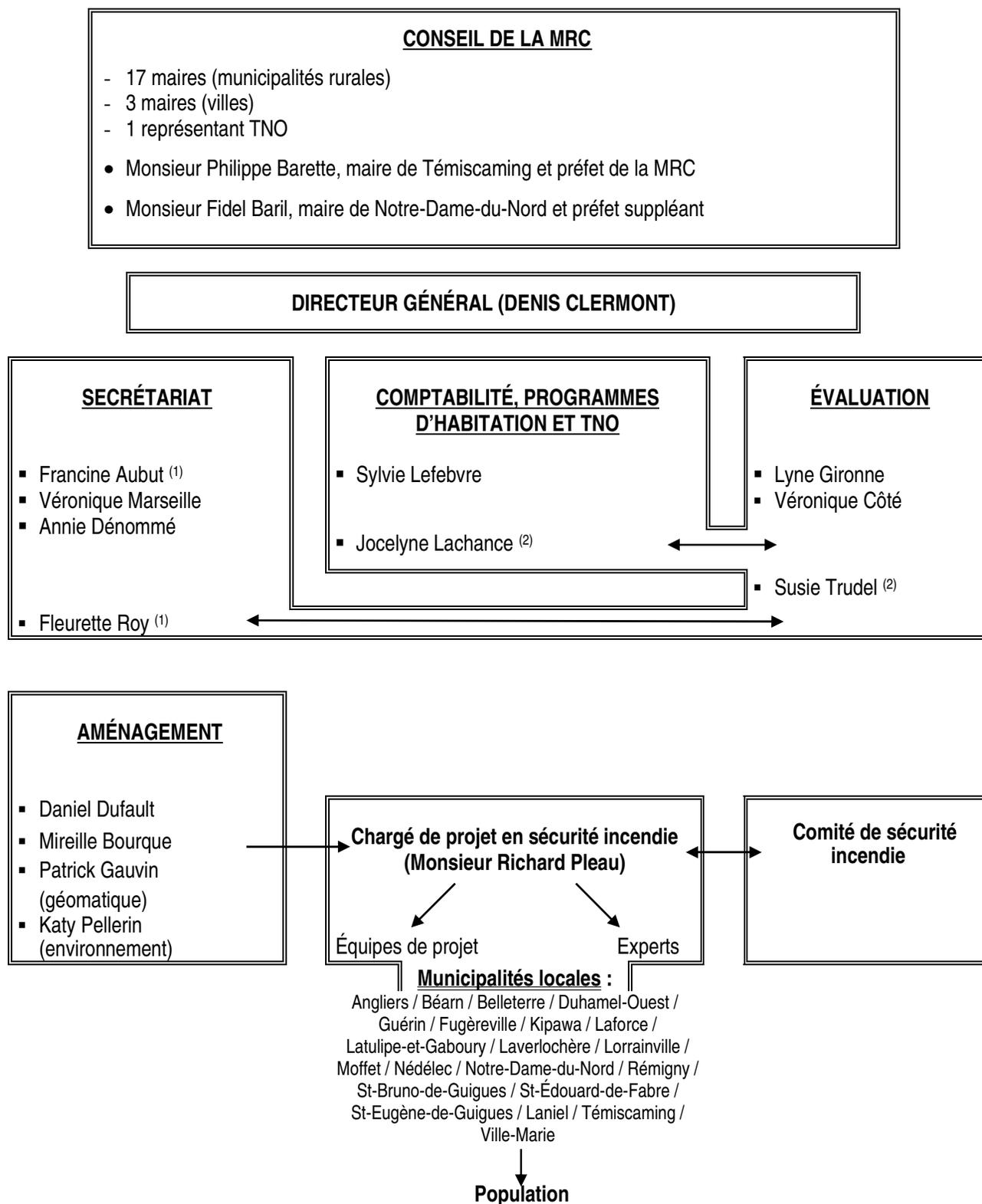
ANALYSE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	2003 Budget	2004 Budget	2005 Budget	2006 Budget	2007 Budget	2008 Budget
IMMOBILISATIONS						
Infrastructures (pour 15 DET)				150 000		
Achat de 5 215 bacs roulants		234 500	234 500			
Achat de 531 bacs à compostage		27 000				
FONCTIONS ET ACTIVITÉS						
HYGIÈNE DU MILIEU						
Matières résiduelles						
déchets domestiques						
- collecte et transport	463 000	463 000	463 000	463 000	463 000	463 000
- élimination	98 000	98 000	98 000	150 500	150 500	150 500
matières secondaires						
- collecte et transport	95 000	95 000	95 000	95 000	95 000	95 000
- traitement	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Protection de l'environnement		19 700	12 000	12 000	12 000	12 000
	686 000	967 200	932 500	900 500	750 500	750 500

ANNEXE D

(Organigramme de la MRC de Témiscamingue)

ORGANIGRAMME DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE



(1) Temps partiel

(2) Inspectrices

ANNEXE E

(Liste des municipalités de la MRC de Témiscamingue)



Municipalité Régionale de Comté de Témiscamingue

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes
Suite 209
Ville-Marie (Québec) J9V 1X8
Courriel : mrc@mrctemiscamingue.qc.ca

Téléphone : 819-629-2829
Télécopieur : 819-629-3472
Préfet : Philippe Barette
Directeur général : Denis Clermont (poste 22) Cellulaire : 629-7070
Site Internet : www.temiscamingue.net

MUNICIPALITÉ / STATUT	Code géo.	Décret 1408-2002 Pop. 2003	MAIRES / MAIRESSES			DIRECTEURS GÉNÉRAUX		
			Nom/Adresse personnelle	Téléphone		Nom/Adresse de la municipalité	Téléphone	
				résidence	bureau		résidence	bureau
● ANGLIERS VL. (Anglier, ère)	85080	332	Paul Coulombe 19, rue de l'École C.P. 69	949-2211 949-2124 Cellulaire : 629-7933 Fax 949-2211		Micheline Champoux 14, rue de la Baie Miller C.P. 9 JOZ 1A0	761-5521	949-4351 Fax 949-4321
Site Web (Internet) : http://www.temiscamingue.net/territoire/municipalite/angliers.html			Courriel : tetraper@sympatico.ca					
● BÉARN M. (Béarnais, aise)	85020	950	Raynald Gaudet 9, rue Principale Nord C.P. 123	726-7371	622-0069 Fax 622-0070	Lynda Gaudet 28, 2 ^e rue Nord C.P. 369 JOZ 1G0	726-2022	726-4121 Fax 726-4121
Site Web (Internet) : http://www.temiscamingue.net/bearn			Courriel : municipalitedebearn@sympatico.ca					
● DUHAMEL-OUEST M. (Duhamellois, oise-de-l'Ouest)	85030	723	Alcide Gaudet 189, chemin du lac Laperrière J9V 1M7	629-2357	629-3098 Fax 629-3098	Lise Gosselin 2 B, rue Maisonneuve J9V 1A2	622-0531	629-2522 Fax 629-2422
Site Web (Internet) : http://www.temiscamingue.net/territoire/municipalite/duhamel-ouest.html			Courriel : caldo@sympatico.ca					
● FUGÈREVILLE M. (Fugèrevillois, oise)	85055	361	André Paquet 25, rue Fugère C.P. 871	748-3481		Marlène L'Heureux 43, rue Principale C.P. 831 JOZ 2A0	748-4207	748-3241 Fax 748-2422
Site Web (Internet) : http://www.temiscamingue.net/territoire/municipalite/fugereville.html			Courriel : mun.fug@sympatico.ca					
● GUÉRIN CT. (Guérinois, oise)	85095	303	Robert Gendron 502, rue du Parc	784-7468	784-7011	Gaétane Boucher 516, rue St-Gabriel Ouest C.P. 1040 JOZ 2E0	784-7092	784-7011 Fax 784-7011
Site Web (Internet) : http://www.temiscamingue.net/territoire/municipalite/guerin.html			Courriel : mun.guerin@sympatico.ca					
● KIPAWA M. (Kipawais, aise)	85010	591	Marie Lefebvre 133, chemin du Père Pilon Tee Lake	819-627-9187		Monique Savard 15, rue Principale Tee Lake JOZ 3P0		819-627-3500 Fax 819-627-1067
Site Web (Internet) : http://www.kipawa.com			Courriel : municlip@vianet.on.ca					
● LAFORCE M. (Laforçois, oise)	85070	476	Gérald Charron 1084, rang 7	722-2415		Lise Bray 703, rue Principale C.P. 25 JOZ 2J0	722-2460	722-2461 Fax 722-2462
Site Web (Internet) : http://www.temiscamingue.net/territoire/municipalite/laforce.html			Courriel : munlaforce@gosympatico.ca					
● LATULIPE-&-GABOURY CU.	85060	352	Roger Breton 12, rue Principale Ouest C.P. 56	747-4471		Lina Morin 1, rue Principale Est C.P. 9 JOZ 2N0	747-2287	747-4281 Fax 747-2194
Site Web (Internet) : http://www.temiscamingue.net/latulipe			Courriel : muni.latulipe@sympatico.ca					
● LAVERLOCHÈRE M. (Laverlochérois, oise)	85050	780	Normand Bergeron 4, rue Lafrenière C.P. 58	765-4131 Cellulaire : 629-7754	629-2505 Fax : 629-2359	Monique Rivest 11, rue St-Isidore Ouest C.P. 159 JOZ 2P0	726-7341	765-5111 Fax 765-2564
Site Web (Internet) : http://www.temiscamingue.net/territoire/municipalite/laverlochere.html			Courriel : municipalite.laverlochere@sympatico.ca					

MUNICIPALITÉ / STATUT	Code géo.	Décret 1408-2002 Pop. 2003	MAIRES / MAIRESSES			DIRECTEURS GÉNÉRAUX		
			Nom/Adresse personnelle	Téléphone		Nom/Adresse de la municipalité	Téléphone	
				résidence	bureau		résidence	bureau
● LORRAINVILLE M. (Lorrainvillois, oise)	85037	1 444	Philippe Boutin 11, rue St-Joseph Sud C.P. 216	625-2314	625-2167	Monique Bastien 2, rue St-Jean Baptiste Est C.P. 218 JOZ 2R0	625-2003	625-2167 Fax 625-2380
Site Web (Internet) : http://www.municipalite.lorrainville.qc.ca			Courriel : municipalite.lorrainville@cablevision.qc.ca					
● MOFFET M. (Moffétois, oise)	85075	235	Michel Paquette 7, rue Principale Ouest C.P. 64	747-6142	629-2848	Linda Roy 14D, rue Principale C.P. 89 JOZ 2W0	747-6257	747-6116 Fax 747-6116
Site Web (Internet) : http://www.temiscamingue.net/territoire/municipalite/moffet.html			Courriel : (à venir...)					
● NÉDÉLEC CT.	85100	449	Carmen Rivard 638, route 101 C.P. 39	784-2053 Cellulaire : 629-7510	784-3311	Mireille St-Amour 33, rue Principale C.P. 70 JOZ 2Z0	819-493-6101	784-3311 Fax 784-2126
Site Web (Internet) : http://www.temiscamingue.net/territoire/municipalite/nedelec.html			Courriel : municipalitenedelec@sympatico.com					
● NOTRE-DAME-DU-NORD M. (Notre-Damien, ienne)	85090	1 238	Fidel Baril 29, rang 3 Est Route rurale # 1	723-2185		Réjean Pelletier 71, rue Principale Nord C.P. 160 JOZ 3B0	723-5038	723-2294 (Poste J) Fax 723-2483
Site Web (Internet) : http://www.municipalite.notre-dame-du-nord.qc.ca			Courriel : municipalitendn@sympatico.ca					
● RÉMIGNY M. (Rémignois, oise)	85105	362	Jocelyn Aylwin 458, chemin St-Urbain	761-5271	728-2635	Paquerette Roy 1304, chemin de l'Église JOZ 3H0	761-3161	761-2421 Fax 761-2421
Site Web (Internet) : http://www.temiscamingue.net/remigny			Courriel : mun_remigny@temiscamingue.net					
● ST-BRUNO-DE-GUIGUES M. (Guiguois, oise)	85045	1 164	Gérard Pétrin 900, route 101 Nord C.P. 411	728-2453	728-2186	Serge Côté 21, rue Principale Nord C.P. 130 JOZ 2G0	728-2223	728-2186 Fax 728-2404
Site Web (Internet) : http://www.temiscamingue.net/territoire/municipalite/st-bruno-de-guigues.html			Courriel : mun.st-bruno-de-guigues@cablevision.qc.ca					
● ST-ÉDOUARD-DE-FABRE P. (Fabrien, ienne)	85015	711	Serge Marcil 1014, rang 7 Sud	634-4444	819-627-3337	Aline Desjardins 1323, rue Principale C.P. 70 JOZ 1Z0	634-2265	634-4441 Fax 634-2646 Faniel / 634-2545 France Gagnon
Site Web (Internet) : http://www.temiscamingue.net/territoire/municipalite/fabre.html			Courriel : municipalitefabre@hotmail.com					
● ST-EUGÈNE-DE-GUIGUES M. (Eugénien, ienne)	85085	430	Normand Roy 13, rue Principale Sud	785-2451	625-2157	Raynald Julien 4, rue Notre-Dame Ouest C.P. 1070 JOZ 3L0	785-2291	785-2301 Fax 785-2301
Site Web (Internet) : http://www.temiscamingue.net/territoire/municipalite/st-eugene-de-guigues.html			Courriel : mun.st-eugenes@sympatico.ca					
LOCALITÉ N.O. ● LANIEL	85902	94	PRÉSIDENT Yvon Gagnon 192, Baie Dorval	Cellulaire : 819-627-6846		Susie Trudel 1982, chemin du Ski JOZ 2K0	634-2629	634-3123 Fax 634-2629
Site Web (Internet) : www.temiscamingue.net/laniel et www.nest.on.ca/kipawa/trail			Courriel : municipalite.laniel@sympatico.ca					
VILLE ● BELLETERRE (Belleterrien, ienne)	85065	412	Jean-Pierre Charron 271, 2 ^e Avenue	722-2155		Liliane Rochon 265, 1 ^{re} Avenue C.P. 130 JOZ 1L0	722-2481	722-2122 Fax 722-2527
Site Web (Internet) : http://www.temiscamingue.net/territoire/municipalite/belleterre.html			Courriel : villebelleterre@hotmail.com					

MUNICIPALITÉ / STATUT	Code géo.	Décret 1408-2002 Pop. 2003	MAIRES / MAIRESSES			DIRECTEURS GÉNÉRAUX		
			Nom/Adresse personnelle	Téléphone		Nom/Adresse de la municipalité	Téléphone	
				résidence	bureau		résidence	bureau
● TÉMISCAMING (Témiscaminois, oise)	85005	3 056	Philippe Barette 95, rue Boucher C.P. 480 Tembec Division Mattawa TKL 33, rue Kipawa C.P. 4000	819-627-3831	819-627-4298 Fax 819-627-3736 TKL ☎ (Nancy Fisher) 819-627-4209	Pierre Gingras (poste 102) 20, rue Humphrey C.P. 730 JOZ 3R0 <i>Maire (monsieur Barrette)</i> Poste 110 Cellulaire : 819-627-6655	819-627-9440	819-627-3273 Fax 819-627-3019
Site Web (Internet) : http://tnt.vianet.on.ca/community/tcc			Courriel : mrc@mrcstemiscamingue.qc.ca Courriel : tthomas@tembec.ca Courriel : admintem@cablevision.qc.ca			Courriel : admintem@cablevision.qc.ca (adresse générale) travauxpublics@cablevision.qc.ca (Jean-Marie Gagné)		
● VILLE-MARIE (Ville-Mariens, ienne)	85025	2 854	Sylvain Trudel 31, rue Létourneau J9V 1T8	629-3269	629-2472 Fax 629-2791	Jean-Yves Gauthier (poste 103) 21, rue St-Gabriel Sud J9V 1A1	629-2533	629-2881 Fax 629-3215
Site Web (Internet) : http://www.temiscamingue.net/territoire/municipalite/ville-marie.html			Courriel : vvm.dgst@cablevision.qc.ca .					
SOUS-TOTAL		17 317						
Réserves indiennes (Algonquins)								
▪ Timiskaming First Nation (Notre-Dame-du-Nord)		1 511	Chef Daniel Chief			C.P. 336 Notre-Dame-du-Nord JOZ 3B0		723-2335 Fax 723-2353
▪ Wolf Lake (Hunter's Point) (Témiscaming)		239	Chef Harry St-Denis			C.P. 998 Témiscaming JOZ 3R0		819-627-3628 Fax 819-627-1109
▪ Eagle Village Kebaowek (Kipawa)		624	Chef Lance Haymond			C.P. 756 Témiscaming JOZ 3R0		819-627-3455 Fax 819-627-9428
▪ Long Point (Winneway)		634	Chef Steve Mathias			C.P. 1 Winneway JOZ 2J0		722-2441 Fax 722-2579
Total		3 008						
MRC de Témiscamingue	850							
TNO de Témiscamingue	NR850							
Total		20 325						

Révisé au 19 septembre 2003 (vm)

MRCT 7 octobre 2003
(kp/fa)